



PLAN D'ACTION

AGENDA 21

COMMUNE DE GANSHOREN



2021

ACCOMPAGNE PAR LE BUREAU D'ETUDES ERU

ETUDES ET RECHERCHES URBAINES

ERU
asbl srl-fs
ÉTUDES ET
RECHERCHES
URBAINES

Table des matières

Avant-Propos	6
L'AGENDA LOCAL IRIS 21.....	6
LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
LES ENGAGEMENTS D'AALBORG.....	7
LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21	7
LES GRANDES ÉTAPES	10
ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ	11
1) L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC	11
2) PARTAGE DU DIAGNOSTIC AVEC LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX	12
MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION.....	13
1) CYCLE DE L'AGENDA 21	13
2) DURÉE DU PLAN D'ACTIONS.....	13
3) MISE EN OEUVRE : QUI FAIT QUOI ?	13
4) ÉVALUATION.....	14
REMERCIEMENTS.....	16
PLAN D'ACTION AGENDA 21	22
AXE 1 : VIE SOCIALE ET BONNE GOUVERNANCE	22
OBJECTIF 1 : PLUS DE RENCONTRE ENTRE LES CITOYENS ET D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS.....	23
Action 1.1.1 : Intensifier des événements communs aux 2 centres culturels De Zeyp et La Villa, et aux deux services culture communaux	23
Action 1.1.2 : Soutenir et créer des événements pour réunir les jeunes du territoire.....	26
Action 1.1.3 : Promouvoir les activités de la(es) bibliothèque(s) en transition (dont la grainothèque).....	29
Action 1.1.4 : Encourager la mise en capacité citoyenne via des chantiers collectifs.....	32
OBJECTIF 2 : DES PLATEFORMES DE COMMUNICATION COMMUNALES OPTIMISÉES.....	35
Action 1.2.1 : Mettre en place un intranet pour l'Administration	35
Action 1.2.2 : Développer le journal communal « Ganshoren Info » et la communication vers l'extérieur de façon générale	37
Action 1.2.3 : Créer un kit de bienvenue + proposer une balade par trimestre pour les nouveaux arrivants.....	39
OBJECTIF 3 : LES FEMMES RÉINTÉGRÉES DANS L'ESPACE PUBLIC	42
Action 1.3.1 : Renommer des rues/sentiers.....	42
Action 1.3.2 : Organiser une balade exploratoire – thème : sentiment des sécurités et pragmatisme pour les femmes et autres minorités de genre.....	44

OBJECTIF 4 : DES PARTENARIATS CRÉÉS ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS	46
Action 1.4.1 : Collecter les biodéchets quand c'est possible	46
Action 1.4.2 : Mettre en œuvre une écoconception pour la nouvelle aile du CPAS.....	48
OBJECTIF 5 : LE PERSONNEL COMMUNAL ET LA POPULATION MIS EN LIEN	50
Action 1.5.1 : Organiser des activités entre citoyens, services communaux et partenaires de projet.....	50
Action 1.5.2 : Créer une éco-team	52
Action 1.5.3 : Etablir une carte participative des ressources de la commune	55
AXE 2 : PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET ÉCOSYSTÈMES.	58
OBJECTIF 1 : L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAL PRIS EN COMPTE (CARACTÉRISTIQUE BIOTIQUE ET ABIOTIQUE DU TERRITOIRE).....	59
Action 2.1.1 : Valoriser les espaces verts en tant qu'écosystèmes à haute biodiversité (faune, flore)	59
Action 2.1.2 : Mettre en place un Plan de Gestion Différenciée (PGD)	61
Action 2.1.3 : Mettre en place une gestion et un entretien cohérents du cœur vert	63
Action 2.1.4 : Développer un projet d'éco pâturage.....	65
Action 2.1.5 : Poursuivre les activités du rucher didactique	67
OBJECTIF 2 : PLUS DE BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES COMMUNAUX.....	69
Action 2.2.1 : Encourager la végétalisation auprès du personnel communal.....	69
OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS	71
Action 2.3.1 : Mettre en place un « réseau insectes » avec des habitats naturels et artificiels de type hôtel à insectes.....	71
OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS	73
Action 2.3.2 : Labelliser lorsque c'est possible en Réseau Nature (Natagora).....	73
OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS	75
Action 2.3.3 : Favoriser le retour des oiseaux en ville.....	75
OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS	77
Action 2.3.4 : Collaborer avec le CPAS et LOJEGA pour valoriser les friches	77
Action 2.3.5 : Mettre en place un Conseil du Bien-Être Animal.....	79
Action 2.3.6 : Obtenir le label “ Commune respectueuse du bien-être des animaux” et poursuivre les actions liées au label.....	81
OBJECTIF 4 : LA RÉSILIENCE HYDROLOGIQUE SOUTENUE ET POURSUIVIE.....	83
Action 2.4.2 : Intégrer l'eau aux CSC des projets publics et/ou aux exigences des permis	85
Action 2.4.3 : Intégrer le Molenbeek.....	87

Action 2.4.4 : Favoriser le travail de Brusseau et des EGEB (Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles)	89
Action 2.4.5 : Création d'îlots citoyens (îlots d'eau)	91
AXE 3 : MOBILITÉS RESPONSABLES.....	93
Action 3.1.1 : Poursuivre et renforcer la collaboration avec la Région et les citoyens.....	94
Action 3.1.2 : Promouvoir et inciter les actions menées avec les citoyens.....	97
Action 3.2.1 : mettre en place un parcours découverte pour Personne à Mobilité Réduite....	99
Action 3.2.2 : Communiquer autour des chèques taxi, STIB, CPAS.....	101
Action 3.2.3 : Poursuivre les objectifs du Plan Communal de Mobilité de 2007 et entamer ceux de 2021/2022	103
Action 3.3.1 : Favoriser les mobilités actives à l'échelle communale	105
Action 3.3.2 : Encourager le personnel communal aux déplacements à vélo	108
Action 3.3.6 : Développer la signalétique cycliste et piétonne	110
AXE 4 : CADRE DE VIE : BÂTI ET NON-BÂTI	112
Action 4.1.1 : Aménager un espace animé fédérateur à la place Guido Gezelle	113
Action 4.1.2 : Créer une Maison de la Participation et favoriser l'intergénérationnel.....	115
Action 4.1.3 : Redonner une dimension culturelle et diversifiée à la salle culturelle du hall de sports.....	117
Action 4.1.4 : Créer des espaces de rencontre interculturels – intergénérationnels	119
Action 4.2.1 : Soutenir les initiatives qui encouragent les actions de végétalisation	121
Action 4.2.2 : Diversifier les plantations lors du réaménagement des différentes places publiques	123
Action 4.3.1 : Encourager la création de potagers, composts, parcs avec aromatiques (dans tous projets d'aménagements futurs : écoles, maisons de repos,...).....	125
Action 4.3.2 : Déminéraliser les cours d'écoles, parkings, etc.	127
Action 4.3.3 : Animer le réfectoire communal	129
Action 4.4.1 : Investir le site du Zavelenberg	131
Action 4.4.2 : Mettre en place des projets d'agriculture urbaine de grande ampleur	134
Action 4.5.1 : Favoriser l'intergénérationnelle et le vivre ensemble autour de l'espace sport "Agora Space"	137
Action 4.5.2 : Valoriser les plaines de jeux existantes.....	139
Action 4.5.3 : Définir des actions pour l'intégration du genre dans l'espace public (fitness outdoor)	141
Action 4.6.1 : Poursuivre la performance énergétique des bâtiments et mettre en place de l'écoconstruction dans chaque nouveau projet de construction.....	143
Action 4.6.2 : Mettre en place un Plan Climat	145

Action 4.6.5 : Mettre en place le Plan Lumière/obscurité	147
Action 4.6.6 : Ecrire une charte d'éco-gestes et la mettre en application au sein de l'administration pour des économies au quotidien	149
Action 4.6.7 : Créer un comptoir énergie communal dans l'administration (avec documentations)	152
AXE 5 : ÉCONOMIE DURABLE & ÉCOCONSOMMATION.....	153
Action 5.1.1 : Collaborer à la création d'une ressourcerie / donnerie dans le Nord-Ouest avec les communes limitrophe.....	154
Action 5.1.2 : Mettre en place une ressourcerie mobile.....	156
Action 5.1.3 : Faire découvrir le « repair café » à l'administration et à la population.....	158
Action 5.1.4 : Encourager le Service d'Echange Local (SEL) avec l'ASBL Buurtpension / "Pen(s)ionsQuartier" au local Peerboom en collaboration avec LOJEGA	160
Action 5.2.1 : Encourager la consommation écoresponsable, les réutilisables et la réduction de déchets auprès des citoyen.ne.s	162
Action 5.2.2 : Faire participer les citoyen.ne.s à la propreté de la Commune	164
Action 5.3.1 : Organiser un marché et des animations place Paola et dans les quartiers environnants sous l'angle de l'éthique et du bio / local	166
Action 5.3.2 : Mettre en place un GASAP communal-	168
Action 5.3.3 : Poursuivre la mise en place des chèques commerces à Ganshoren adaptés au contexte ganshorenois	170
Action 5.3.4 : Présenter et soutenir les monnaies locales citoyennes complémentaires.....	172
Action 5.3.5 : De la santé dans toutes les politiques.....	174

AVANT-PROPOS

L'AGENDA LOCAL IRIS 21

L'agenda 21, c'est quoi ?

Un agenda 21, c'est un programme d'actions réalisé par une localité pour concrétiser le développement durable sur son territoire tout au long du 21^e siècle. Le concept d'« Agenda 21 » a été défini en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio faisant résonner dans le monde entier la phrase de Jacques Chirac “ notre maison brûle et nous regardons ailleurs”. Décloisonnant ainsi la thématique du champ de l'écologie politique. Celui-ci décrit les secteurs où le développement durable doit être appliqué. Il est adopté par 173 chefs d'État. L'Agenda 21 local en est la déclinaison à l'échelle des collectivités locales. Il offre aux villes et communes un cadre de travail et des référents pour la mise en œuvre des principes du développement durable.

L'agenda 21 de la commune de Ganshoren reprendra donc toutes les actions qui vont être mises en œuvre pour renforcer le développement durable à Ganshoren

L'agenda 21, pourquoi ?

L'agenda 21 permet de répondre aux enjeux planétaires tels que la lutte contre le changement climatique et les inégalités sociales, la protection des ressources naturelles ou encore la biodiversité.

L'Agenda 21 de la commune de Ganshoren abordera des thématiques diverses : la cohésion sociale, la mobilité, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire ... Il permettra de répondre en partie aux besoins de la commune dans ces différents domaines.

L'agenda 21, comment ?

Le processus comporte un diagnostic préalable, la concertation des différents acteurs et la rédaction d'un programme d'actions coordonné impliquant toutes les parties prenantes.

En effet, l'écoute et le dialogue avec la population et tous les acteurs locaux est au cœur de la démarche de l'agenda 21. Ce document définissant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre a été réalisé grâce à la participation de la population et de l'Administration.

LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La définition la plus couramment acceptée est celle du Rapport « Brundtland » rédigé par la Commission mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement et le développement :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le développement durable a pour ambition de prendre en compte les critères sociaux, économiques et écologiques afin de proposer des solutions équilibrées dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

Les « Engagements d'Aalborg » constituent une référence internationale permettant aux autorités locales d'établir des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairs pour l'application des principes de durabilité urbaine tels qu'énoncés dans la Charte d'Aalborg.

Dix engagements ont ainsi été définis, ceux-ci touchant à de multiples aspects de la gestion d'une collectivité locale :

1. La gouvernance : Appliquer la démocratie participative, l'évaluation, la transversalité, la transparence, ...
2. La gestion locale vers la durabilité : Mettre en place des principes du développement durable de manière cohérente et intégrée.
3. Les biens naturels communs : Protéger et préserver les richesses naturelles.
4. La consommation responsable et les choix de style de vie : Utiliser de manière prudente et efficace des ressources et encourager la consommation et la production durable.
5. La planification et la conception : Intégrer les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous lors de la conception des aménagements urbains.
6. L'amélioration de la mobilité et le trafic limité : Favoriser la mobilité durable et en particulier la mobilité douce.
7. L'action locale pour la santé : Promouvoir la santé et le bien-être des citoyens.
8. L'économie locale vivante et durable : Stimuler l'économie locale, donnant accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.
9. L'équité sociale et la justice : Favoriser une société ouverte et solidaire.
10. Du local au global : Assumer notre responsabilité globale pour atteindre un idéal de paix, de justice, d'équité, de santé, de protection climatique, ...

Le texte complet des engagements est consultable sur le site Internet suivant :

<http://www.aalborgplus10.dk/>

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21

L'élaboration d'un Agenda 21 comporte plusieurs passages obligés : un diagnostic préalable, la concertation des différents acteurs et la rédaction d'un programme d'actions concertées qui implique toutes les parties prenantes.

Après une présentation au Collège communal et au Comité de Direction, le processus d'élaboration de l'Agenda 21 a été officiellement initié le 26 septembre 2018. Ce lancement a été matérialisé par un discours du Bourgmestre et de l'Echevine en charge lors de la soirée au Château de Rivieren.



Figure 1: Discours de Robert GENARD et Magali CORNELISSEN au Chateau de Rivieren

Cette première réunion publique a permis d'expliquer les tenants et les aboutissants d'un Agenda 21 local et de dresser les grands axes de travail.

- **Moment libre et choix des axes thématiques :**

Le choix des axes thématiques s'est en majorité porté sur l'AXE2 « *Environnement et gestion des ressources* » puis sur l'AXE1 « *Aménagement et mobilité* » puis sur l'AXE3 « *Vie et cohésion sociale* » et enfin, au même niveau l'AXE4 « *Economie* » et l'AXE5 « *Gouvernance* ».



Figure 4: Vote des axes thématiques favoris

VOTES	AXE1	AXE2	AXE3	AXE4	AXE5
1 ^{er} choix	16	20	6	3	4
2 ^{ème} choix	15	13	8	5	4
Total	31	33	14	8	8

Figure 5: Résultats des votes

Les citoyens : ils ont également été invités à participer à la suite des ateliers participatifs organisés de novembre 2018 à novembre 2019 permettant de créer le squelette du présent Plan d'Action. Tous les comptes rendus sont disponibles sur [le site web de l'Agenda 21](#)

De nombreux habitants issus de presque tous les quartiers de Ganshoren ont participé aux ateliers citoyens proposés tout au long de l'élaboration. Leurs remarques constructives et leurs encouragements ont permis d'enrichir le diagnostic partagé et le plan d'actions.

Les acteurs locaux : plusieurs associations locales et structures publiques ont également contribué à la construction de l'Agenda 21, notamment en participant aux ateliers citoyens.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins : la dynamique Agenda 21 a été soutenue dès le départ par l'ensemble du Collège. Une rencontre a été organisée entre chaque échevin et le Service Agenda 21 durant la première année et lors de la nouvelle Législature.

Le Comité de Pilotage : rassemblant plusieurs directeurs de l'administration communale ainsi que des agents susceptibles de nourrir la transversalité. Ce comité a défini avec les citoyens les grandes orientations de l'Agenda 21. En effet, de nombreux services communaux ont été impliqués dans la démarche d'élaboration de l'Agenda 21: état des lieux, participation aux réunions citoyennes, mise en œuvre des actions et programmation de nouveaux projets. Certains services ont soutenu activement le lancement de la dynamique Agenda 21.

Le Comité d'Accompagnement : constitué de Bruxelles-Environnement et de Brulocalis dans le cadre de la subvention régionale Agenda iris, ce comité a permis de porter un regard extérieur et critique

sur le processus de construction de l'Agenda 21 de la commune. Il a formulé de multiples conseils et encouragements afin de faire aboutir durablement le processus d'élaboration du plan d'actions.

LES GRANDES ÉTAPES

L'élaboration de l'Agenda 21 s'est déroulée en trois grandes phases qui sont présentées de manière synthétique dans le schéma ci-dessous (diagnostic partagé, Plan d'Action et mise en œuvre du Plan d'Action qui est la dernière phase non encore réalisée).

RETOUR SUR LE PROCESSUS AGENDA 21

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

PARTICIPATION CITOYENNE EN 6 TEMPS

ATELIER 1 : SÉANCE DE LANCEMENT

Lieu & Participants :
Château de Rivieren, 70.

Date :
26 septembre 2018.

Objectifs :
Recueillir les avis des participants sur les aspects positifs et négatifs de la commune.

Méthode participative :
Atelier de discussion
« photo - langage ».

WORKSHOP 1 : LANCINGSSSESSIE

Locatie & Deelnemers:
Kasteel de Rivieren, 70.

Datum :
26 september 2018.

Objectieven :
Meningen van deelnemers over de positieve en negatieve aspecten van de gemeente verzamelen.

Participatieve methode :
Bespreking workshop « foto - taal ».

ATELIER 2 : HABITANTS

Lieu & Participants :
Maison Communale - salle du Conseil, 20.

Date : 28 novembre 2018.

Objectifs :
Affiner la connaissance de leur environnement spatial et social + exprimer les points noirs, suggérer des améliorations, idées d'actions.

Méthode participative :
Discussion avec cartographie.

WORKSHOP 2 : INWONERS

Locatie & Deelnemers:
Gemeentehuis van Ganshoren - zaal van de gemeenteraad, 20.

Datum : 28 november 2018.

Objectieven :
Kennis over hun ruimtelijke en sociale omgeving verfijnen + besprek over knelpunten, verbetering, voorstellen en ideeën.

Participatieve methode :
Bespreking met cartografie.

ATELIER 3 : INTERNE, COMMUNE

Lieu & Participants :
Cafeteria de la piscine de Ganshoren, 50.

Date : 18 février 2019.

Objectifs :
Démontrer une bonne connexion entre services + aborder les thématiques du DD + exprimer les manques, idées, propositions.

Méthode participative :
Activité « jeu de la ficelle », fiches à compléter, et activité « la rivière ».

WORKSHOP 3 : INTERNE, GEMEENTE

Locatie & Deelnemers:
Cafeteria van het zwembad van Ganshoren, 50.

Datum : 18 februari 2019.

Objectieven :
Een goede verbinding tussen de diensten aantonen + de DO thema's benaderen + tekortkomingen, ideeën en voorstellen uitspreken.

Participatieve methode :
Activiteit « touwtjesspel », fiches om te invullen, activiteit « de rivier ».

ATELIER 4 : MICRO-TROTTOIR PORTÉ PAR LES JEUNES

Lieu & Participants :
Depuis le quartier LOJEGA jusque place Guido Gezelle et avenue Charles Quint, 15 jeunes - 75 personnes interrogées.

Date : 17 avril 2019.

Objectifs :
Recueillir les avis de citoyens tous publics, former les jeunes au développement durable.

Méthode participative :
Micro-trottoirs avec questionnaire.

WORKSHOP 4 : STRAATINTERVIEWS DOOR JONGEREN

Locatie & Deelnemers:
Van de LOJEGA-wijk tot het Guido Gezelleplein en de Keizer Karellaan, 15 jongeren - 75 personen ondervraagd.

Datum : 17 april 2019.

Objectieven :
Meningen van de brede bevolking verzamelen, jongeren rond duurzame ontwikkeling trainen.

Participatieve methode :
Straatinterviews met vragenlijst.

ATELIER 5 : ÉCHANGE AVEC A21 ANDERLECHT

Lieu & Participants :
Cafétéria communale

Date :
9 mai 2019.

Objectifs :
discussions, confrontations d'idées et questions-réponses à partir de plusieurs présentations complémentaires.

Méthode participative :
Discussion

WORKSHOP 5 : UITWISSELING MET DE A21 VAN ANDERLECHT

Locatie & Deelnemers:
Gemeenschappelijke cafetaria

Datum :
9 mei 2019.

Objectieven :
discussieren, ideeën uit te wisselen en vragen te stellen op basis van presentaties die elkaar mooi aanvullen.

Participatieve methode :
Bespreking.

ATELIER 6 : FOIRE AUX IDÉES

Lieu & Participants :
Pavillon des Tarins.

Date : 15 juillet 2019.

Objectifs :
mettre en commun les résultats synthétiques des 4 séances précédentes + récolte de pistes d'actions et de prioriser les enjeux.

Méthode participative :
Discussion avec cartographie, photos, ... + foire aux idées

WORKSHOP 6 : IDEEENBEURS

Locatie & Deelnemers:
Sijssjes Paviljoen.

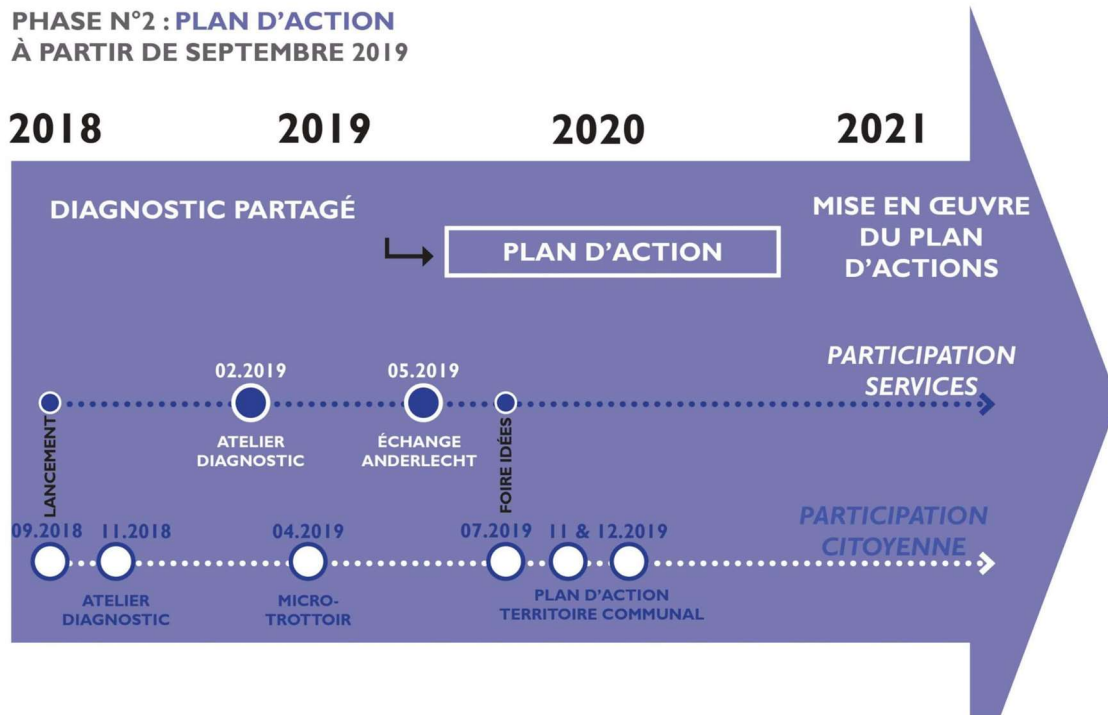
Datum : 15 juli 2019.

Objectieven :
de beknopte resultaten van de vier vorige sessies gebundeld + actiedomeinen op te tekenen en de uitdagingen in te delen volgens prioriteit.

Participatieve methode :
Bespreking met cartografie, fotos, ... + Ideeënbeurs

RETOUR SUR LE PROCESSUS AGENDA 21

PHASE N°2 : **PLAN D'ACTION**
À PARTIR DE SEPTEMBRE 2019



ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

1) L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

Cette première étape visait un triple objectif :

- 1) Faire ressortir les grandes caractéristiques territoriales et les spécificités locales de la commune de Ganshoren : en quoi se distingue-t-elle des autres communes ? Quelles sont les forces sur lesquelles s'appuyer et les faiblesses à prendre en considération ?
- 2) Inventorier les réalisations et les actions menées par la commune de Ganshoren ainsi que ses projets : que font déjà les différents services communaux ? Quelles sont les avancées récentes en matière de développement durable ? Quels sont les projets qui sont envisagés dans les mois et années à venir ?
- 3) Mettre en avant certaines initiatives durables mises en œuvre par les citoyens et les acteurs locaux tels que les associations ou les entreprises.

2) PARTAGE DU DIAGNOSTIC AVEC LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX

Ce diagnostic a été présenté et discuté lors d'ateliers citoyens thématiques auxquels ont été conviés les habitants mais également les acteurs locaux.

L'invitation à participer à ces ateliers a été largement diffusée via les canaux de communication communaux tels que le journal communal, les pages Facebook et le site Internet communal. Des invitations par mail ont également été diffusées via la *mailing-list* élaborée lors de la soirée de lancement. Des annonces ont été apposées sur les panneaux d'informations communaux et au sein de la plupart des bâtiments accueillant du public.

Ces ateliers se sont déroulés dans différents locaux de l'Administration communales afin de faire un tour et une mosaïque des quartiers. Ils ont été programmés par le coordinateur Agenda 21, son échevine en collaboration avec les experts en participation du bureau ERU, qui a notamment assuré la mise en page des documents présentés ainsi que l'animation des discussions.

Les principaux objectifs de ces ateliers étaient les suivants :

1) Permettre aux citoyens de prendre connaissance du diagnostic réalisé en interne dans le cadre de l'Agenda 21 et inviter les citoyens à faire part de leurs commentaires ou modifications à apporter à celui-ci.

2) Offrir la possibilité d'identifier des points d'amélioration (appelés également enjeux). Il s'agit de point concret pour lesquels la commune de Ganshoren pouvait réaliser des progrès significatifs en matière de durabilité.

Le diagnostic a été présenté sous la forme d'une exposition illustrée reprenant le contenu des chapitres selon les différents points présentés ci-avant. Seuls les chapitres relatifs au thème abordé ce soir-là étaient présentés. Des fonctionnaires communaux étaient parfois disponibles pour apporter des compléments d'information dans les domaines abordés.

Les discussions relatives aux compléments à apporter au diagnostic et à l'identification des points d'amélioration se sont déroulées par table, suivies ensuite d'une restitution à l'ensemble des participants.

Les différentes remarques et les points d'amélioration identifiés ont été repris dans des comptes rendus spécifiques à chaque atelier qui ont été rédigés par le bureau ERU. Ceux-ci ont été mis à disposition quelques semaines après les ateliers et se retrouvent désormais sur le site web de l'Agenda 21 (<https://agenda21.ganshoren.be/>)

Le diagnostic a ensuite été adapté sur base des demandes de modifications et des commentaires formulés lors de ces ateliers.

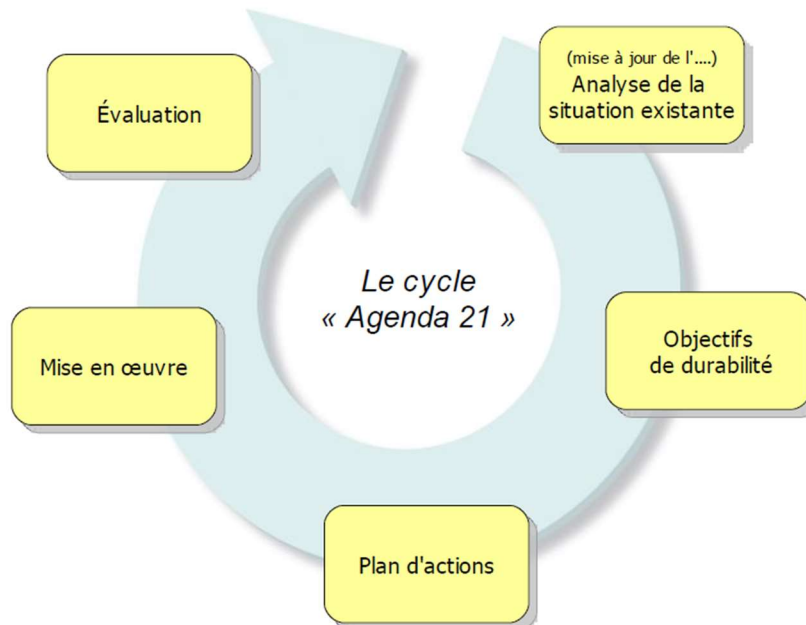
Le diagnostic a dès lors été soumis au Collège qui a pris acte de celui-ci le 10.10.19.

Sur base de cette analyse, le Comité de Pilotage a soumis au Collège une proposition d'une table des matières reprenant les 4 axes développés depuis la soirée de lancement. Ceux-ci comprenaient chaque fois différents objectifs reprenant la grande majorité des points d'amélioration identifiés lors des ateliers citoyens. **La validation de la table des matières par le Collège des Bourgmestre et Echevins s'est faite le 01.10.20.**

MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION

1) CYCLE DE L'AGENDA 21

Une dynamique « Agenda 21 » est un processus cyclique dont le déroulement est présenté de manière synthétique dans le schéma suivant:



2) DURÉE DU PLAN D'ACTIONS

La période de mise en œuvre du plan d'actions couvre les années 2021 à 2030. Il s'agit donc d'un programme à court et moyen terme.

Cette durée vise à favoriser une mise en œuvre effective des actions programmées. Elle n'est pas trop longue pour éviter que les tâches à effectuer soient reportées successivement en l'absence d'une échéance proche. Ce délai n'est pas non plus trop court afin de permettre une mise en œuvre qui respecte les différentes procédures administratives et budgétaires existantes.

Il ne s'agit pas d'une durée réglementaire. Celle-ci peut être prolongée si l'on considère que les conditions sont réunies pour que des progrès significatifs puissent encore être accomplis durant la durée de prolongation.

3) MISE EN OEUVRE : QUI FAIT QUOI ?

Le porteur d'action : celui-ci doit s'assurer de la mise en œuvre concrète de l'action avec le soutien des autres partenaires, en favorisant au maximum la transversalité.

Les partenaires internes et externes : ceux-ci sont invités à collaborer avec les porteurs d'action et les autres partenaires afin de mettre en œuvre les actions programmées. Les difficultés ou les obstacles

rencontrés doivent être rapportés au porteur d'action afin de faciliter la recherche de solutions et d'avancer dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Si un partenaire souhaite s'impliquer dans la concrétisation d'une ou plusieurs mesures au-delà de ce qui a été programmé dans la fiche-action, il est essentiel qu'il le fasse en concertation avec le porteur d'action.

Le coordinateur Agenda 21 : celui-ci s'informe régulièrement auprès des porteurs d'actions de l'état de progression dans la réalisation des mesures. Si des difficultés ou obstacles sont rencontrés, celui-ci soutient le porteur d'action dans la résolution de ceux-ci, si nécessaire avec le soutien du Comité Directeur et/ou du Collège. Le coordinateur veille également à valoriser les progrès réalisés en matière de développement durable via une communication interne et externe.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins : il apporte son soutien à la mise en œuvre des actions, notamment en favorisant la mise à disposition des moyens complémentaires nécessaires aux niveaux budgétaires, humain et technique. Il s'assure également de la prise en compte des axes et actions du Plan d'Action dans les différentes décisions qu'il prend.

Les citoyens et les acteurs locaux : ceux-ci sont invités à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, à la mise en œuvre des axes et actions du plan d'actions Agenda 21.

4) ÉVALUATION

Il est prévu de réaliser deux périodes d'évaluation au cours de la mise en œuvre :

- une évaluation intermédiaire durant l'année 2024
- une évaluation finale durant l'année 2030

Les objectifs de ces évaluations sont les suivants :

- identifier et valoriser les progrès réalisés, sur base des indicateurs repris au sein des fiches-action ;
- identifier les difficultés et les obstacles rencontrés et rechercher des solutions efficaces pour résoudre ceux-ci et permettre de nouveaux progrès.

Chaque évaluation sera organisée en trois phases :

- 1) Collecte des indicateurs : le coordinateur Agenda 21 et les différents porteurs d'actions collecteront l'information relative aux progrès réalisés en se basant sur les différents indicateurs proposés au sein des fiches-action ou sur d'autres indicateurs s'ils s'avèrent que ceux-ci sont plus pertinents.
- 2) Forum citoyens : les progrès engendrés seront présentés aux citoyens et aux acteurs locaux notamment lors d'un forum public afin de collecter les remarques et suggestions citoyennes relatives aux modalités de mise en œuvre des actions.
- 3) Réunions d'évaluation : ces réunions rassembleront les membres du Comité de Pilotage, les principaux porteurs d'actions et le coordinateur Agenda 21. L'analyse des différentes actions sera répartie en minimum cinq réunions :

- une séance portant sur les actions « Vie sociale et bonne gouvernance » ;
- une séance portant sur les actions « Protection et valorisation des écosystèmes et milieux naturels »
- une séance portant sur les actions « Mobilités responsables ».
- une séance portant sur les actions « Cadre de vie bâti et non bâti »
- une séance portant sur les actions « Economie durable et éco-consommation »

Chaque réunion visera d'une part, à présenter les progrès réalisés ainsi que les difficultés et obstacles rencontrés, et d'autre part à identifier et valider collectivement les actions correctrices à mettre en œuvre, sur base des remarques et suggestions collectées lors de la foire aux questions.

La phase d'évaluation finale, qui sera réalisée durant l'année 2030, visera également à définir de manière concertée les modalités de relance du cycle Agenda 21 afin de définir, au besoin, un nouveau plan d'actions.

Les mesures regroupées dans un Agenda 21 local concernent tout un chacun puisque, de manière générale, elles sont définies pour garantir à tous une meilleure qualité de vie.

Pour participer à l'accompagnement de l'Agenda 21 local, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet communal dédiée à l'Agenda 21. Des appels à la participation seront fréquemment lancés vers les citoyens, écoles, commerçants, institutions, entreprises et collectifs pour dynamiser le plan d'Action Agenda 21, assurer sa promotion, accompagner la mise en place des actions ou participer à un événement durable.

**Je participe
à
Ik neem deel
aan**



 <https://agenda21.ganshoren.be/>

 **Ganshoren durable - Agenda 21**

REMERCIEMENTS

L'élaboration du diagnostic et du plan d'actions de l'Agenda 21 local de Ganshoren n'aurait jamais été possible sans la collaboration de nombreuses personnes. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées, que ce soit pour leur intérêt spontané à participer à cette démarche, leur capacité de mobilisation ainsi que pour leur apport constructif et positif.

Remerciement tout d'abord à l'ensemble des membres du Collège des Bourgmestre et Échevins pour leur soutien et leur confiance dans la dynamique Agenda 21 et en particulier à Madame Magali CORNELISSEN.

Remerciement à Bruxelles Environnement et Brulocalis pour le soutien financier qui a permis d'initier et de faire aboutir ce processus laborieux.

Remerciement ensuite à chacun des habitants ayant participé aux différents ateliers citoyens, parfois avec beaucoup d'assiduité, ainsi que pour leurs contributions pertinentes et leurs encouragements.

Remerciement aux représentants des associations locales ainsi qu'aux partenaires économiques et sociaux pour la richesse de leurs contributions.

Remerciement au bureau d'étude ERU qui a réalisé un travail d'animation et de rédaction de qualité.

Remerciement tout particulier à l'ensemble du Département de l'Aménagement du Territoire et en particulier à Delphine LECOMTE et Christophe DE WANNEMAEKER

Remerciement à mon ami et ancien collègue Bruno VERHELPE qui malgré son absence m'a souvent soutenu dans cette aventure.

Remerciement également pour les nombreux responsables, les collaborateurs des services communaux et extra communaux qu'ils soient de terrain ou de bureau.

Aurélien LINCLAU

Coordinateur Agenda 21 de la commune de Ganshoren



Mosaïque de différentes activités représentatives¹



Figure 3: workshop du 28.11.2018



Figure 2: présentation de l'état des lieux du 28.11.2018



Figure 4: workshop entre citoyens et personnel communal en juillet 2019

¹ Toutes les informations et les photos se retrouvent sur le site de l'Agenda 21

INVITATION : lundi 15 juillet 2019
de 18h00 à 20h30 - Pavillon des Tarins

UITNODIGING : maandag 15 juli 2019
van 18.00 uur tot 20.30 uur - Sijsjes Paviljoen

AGENDA 21
Invitation - Uitnodiging

FOIRE AUX IDÉES - IDEEËNBEURS






INVITATION

Le processus Agenda 21 suit son cours et après plusieurs séances auprès des citoyens et des fonctionnaires communaux, le temps est venu pour une première mise en commun.

Envie de changer les choses ?
Rejoignez cette soirée citoyenne
« Foire aux idées »,
le 15 juillet au Pavillon des Tarins !
Avenue Mathieu de Jonge 42

La soirée sera animée par le bureau d'études ERU (Etudes et Recherches Urbaines), le service Agenda 21 et accompagnée d'agents communaux impliqués dans la démarche. L'événement sera l'occasion de présenter les constats, pistes d'actions et d'échanger sur les priorités.

Au programme : stands thématiques et apéro urbain convivial !

En espérant vous retrouver nombreux.ses
dans une ambiance chaleureuse !

Editeur responsable / Verantwoordelijke uitgever : Magali CORNELISSEN

UITNODIGING

Het proces Agenda 21 volgt zijn koers en na meerdere sessies met de burgers en de gemeentelijke ambtenare, is de tijd rijp voor een eerste gezamenlijke pool.

Wil je de dingen veranderen ?
Doe mee aan deze burgeravond
« Ideeënbeurs »,
15 juli op het Sijsjes Paviljoen !
Mathieu de Jonge-laan 42

De avond zal geanimeerd worden door het bureau ERU (Etudes et Recherches Urbaines), de dienst Agenda 21 en met de gemeentelijke ambtenaren betrokken bij het proces. Het evenement zal de gelegenheid bieden om de bevindingen en actietrajecten voor te stellen en eveneens de prioriteiten te bespreken.

Op het programma : thematische stands en gezellige stedelijke aperitief.

In de hoop u talrijk te ontmoeten
in een warme sfeer !

Figure 5: exemple de l'une des nombreuses affiches de communication

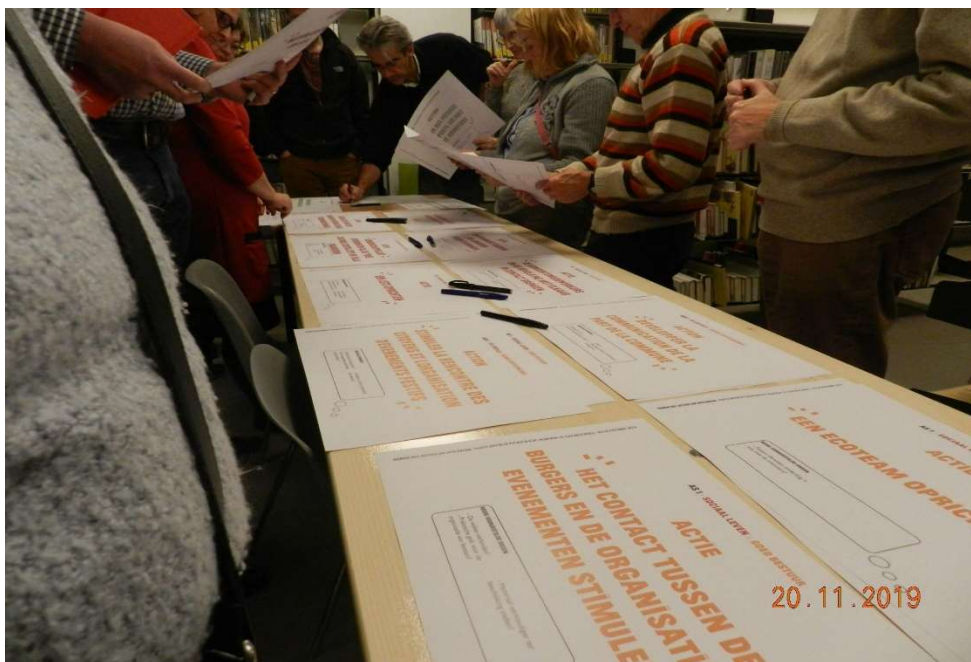


Figure 7: workshop citoyen sur les axes afin de développer des fiches actions

ACTION

CRÉER DES ÉVÉNEMENTS COMMUNS AUX 2 CENTRES CULTURELS DE ZEYP ET VILLA

GROUPE DE PARTICIPANTS : NARALI, CONVERSSEN, / LEILA, FZ ZOUHAI, / CHRISTINE, ROY, / ALDA ALU

IDÉES DÉJÀ EXPRIMÉES : - Cinéma ? - Musique ? - Patrimoine ? - Mémoire ? - Organisation commune : échanges, dialogues - "inspiration local" - rendre "mieux" des activités (idées de jeux, chaises, ...)	POUR QUI ? Les 2 communautés linguistiques (et toutes communautés culturelles ganshoraines)	QUAND ? Dès 2020	PORTÉ PAR QUI ? SERVICE COMMUNAL : avec les 2 services "culturels" ASSOCIATIVE : → les 2 centres culturels COLLECTIFS CITOYENS : - F. Van Parys - Marmix Plan - Real barometer
COMMENT ? PROPOSITIONS CONCRÈTES : - organiser des act' qui s'adressent au public (y compris personnes âgées/jeunes) - développer d'autres - conserver pp places de les étages pour enfants pour 3-4 ans de l'act' communautaire linguistique.	AUJOURD'HUI ON EN EST OÙ ? - déjà des activités organisées (une bibliothèque, mémorial, etc.) - 3 2 écoles en immersion	OÙ ÇA ? - des centres cult. - maison de jeunes - bibli. - infrastructures communales	EXEMPLES INSPIRANTS ? NOM / LIEUX : - (atelier) huis van het N. Bolenlands - bxbuurs
REMARQUES / AUTRES : (quelques actions en cours et à renforcer)			

Figure 6: exemple d'ébauche de fiche action participative



Figure 8 : seconde salve de cocréation de fiche à la bibliothèque commune francophone en décembre 2019



Figure 9 : Après-midi de workshop avec l'Administration en février 2019



Figure 10 : Atelier interne à l'Administration le 21.02.2020



Figure 11: type de carte de travail²

² Les cartes ainsi que les comptes rendus de chaque animation se retrouvent en bonne qualité sur le site internet de l'A



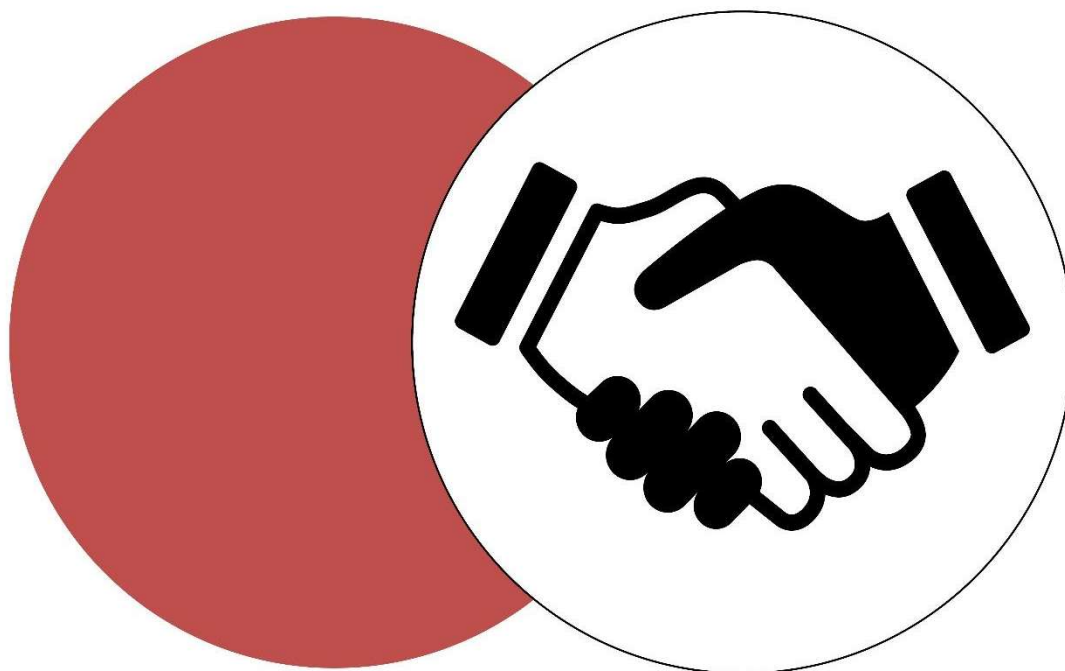
PLAN D'ACTION AGENDA 21

AXE 1 : VIE SOCIALE ET BONNE GOUVERNANCE

La vie sociale à Ganshoren, issue d'un passé riche en folklore et en activités, a un potentiel en dormance qui ne demande qu'à s'éveiller. Le diagnostic issu de l'état des lieux de l'Agenda 21 met en lumière le désir d'unir les ganshorenois autour des activités intergénérationnelles, interculturelles et intercommunautaires sous fond d'une ambiance villageoise. Le désir d'intégrer la démocratie participative et la cogestion du territoire via des projets citoyens est prégnant dans la population sondée. Le processus Agenda 21 souhaiterait à ce titre pouvoir améliorer la communication au sein, depuis et vers l'administration communale pour que le territoire communal puisse se co-construire dans un objectif de développement durable et de vie sociale.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Plus de rencontre entre les citoyens et d'événements festifs
- Des plateformes de communication communales optimisées
- Les femmes réintégrées dans l'espace public
- Des partenariats créés entre la Commune et le CPAS
- Le personnel communal et la population mis en lien





OBJECTIF 1 : PLUS DE RENCONTRE ENTRE LES CITOYENS ET D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Action 1.1.1 : Intensifier des événements communs aux 2 centres culturels De Zeyp et La Villa, et aux deux services culture communaux

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Les citoyen.ne.s ganshorenois.es sont désireux.euses de réunir les habitant.e.s de la commune par-delà les langues et les communautés. Le néerlandais et le français ont tous les deux toujours fait partie du folklore communal et de la jovialité du vivre ensemble sur la commune. Le bilinguisme au-delà d'être une réalité de la Région bruxelloise, était une signature du Nord-Ouest. Certain.e.s citoyen.ne.s veulent à nouveau promouvoir la diversité du langage au sein des activités. C'est pourquoi, nos deux acteurs culturels majeurs ont un rôle à jouer. L'Administration communale a la chance de posséder un service culture française et un service culture néerlandophone très collaboratif et à même de répondre à ces enjeux grâce à une coordination doublée d'une synergie professionnelle.

Moult activités ont déjà été amorcées : une collaboration a été mise en place pour la location d'une salle au Zeyp afin de permettre la représentation d'une pièce de théâtre organisée par le service culture de la commune, ce qui souligne le réel besoin d'une salle culturelle. Une autre collaboration phare des deux services culture, du Zeyp et de la Villa s'appelait le Ciné Basilic et mérite d'être poursuivie. Plus récemment, ces différents acteurs ont collaboré à la mise en place d'une "zinnode" lors de la Zinneke parade. Ce projet, annulé pour cause de crise sanitaire, mérite amplement d'être repris dès que les conditions seront à nouveau favorables. Enfin, des collaborations avec le Zeyp et le Ceria ont déjà vu le jour concernant la présentation d'avant-projets d'étudiants pour le réaménagement du parvis St Cécile et du parc du Mennegat.

Il s'agit donc de consolider et poursuivre ces actions communes, notamment la future collaboration avec le centre culturel La Villa et le Conseil des Citoyens de la Villa, et une artiste céramiste pourrait être renforcée par la décoration de bacs à fleurs du territoire et la continuité du Projet Moineaux.

D'autres initiatives, simples et rapides à mettre en place, pourraient s'organiser :

- Planifier des réunions entre les 2 centres culturels pour développer ensemble quelques activités « mixte » sur les thèmes suivants : Cinéma, Musique, Patrimoine, Mémoire, Jeux intergénérationnels ;
- Ré-activer des activités antérieures, qui se sont stoppées mais qui plaisaient et fonctionnaient (caravane qui se déplaçait lors de l'ouverture de la saison culturelle, ou encore un petit déjeuner par quartier)
- Au sein de chaque communauté linguistique, conserver quelques places dans les stages pour 3 à 4 enfants de l'autre communauté.
- Devenir partie prenante de projet commun tel le buurtpensioen et la maison de la participation (cf. fiches 5.1.4 et 4.1.2).



Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : La Villa, De Zeyp, les services culture FR et NL
- **Partenaires communaux** : Agenda 21, Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : Ceria,

Les moyens

- **Financiers** : réserver une partie du budget annuel, auprès des deux centres culturels, pour l'organisation d'événements communs
- **Humains** : personnel des centres culturels et des services cultures
- **Matériels** : la caravane préalablement mobilisée, les bacs à fleurs existants sur le territoire, utiliser les canaux de la commune pour communiquer les activités en interne et en externe (intranet, ganshoren infos, site internet, page facebook, page et site Agenda 21)

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Poursuivre / remettre en place les activités entamées : théâtre, Ciné Basilic, Zinneke Parade (+ aide en communication par la Commune)	2021	
Organiser des réunions communes (2 x / an minimum)	2022	
Organiser de nouvelles activités bilingues	2023	

Les indicateurs de réussite

Chaque centre culturel et service Culture réalisera un comptage du nombre de participant.e.s de leur communauté linguistique / de leur réseau, pour chaque activité bilingue organisée. Cela permettra également d'avoir un aperçu du nombre d'activités différentes organisées par année et ajuster en fonction.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : /
- **Social** : activités pour la majorité gratuites, accessibles à toutes - tout en encourageant la rencontre et le "vivre-ensemble" intercommunautaire



- **Économique** : rassembler ses forces entre services Culture et centres culturels permettra d'agir de manière conjointe, plus forte, moins éparées (diminuer la perte de temps et d'énergie)
- **Participation** : les activités communes invitent les habitant.e.s et usager.e.s du territoire à se rencontrer, au-delà de la frontière de la langue
- **Gouvernance** : coup de pouce de la Commune pour communiquer sur les activités, transparence et modèle d'entente inspirant entre les deux services cultures



Figure 12: Ciné Basilic au parvis St Cécile



Figure 13 : exemple d'affiche commune et bilingue



OBJECTIF 1 : PLUS DE RENCONTRE ENTRE LES CITOYENS ET D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Action 1.1.2 : Soutenir et créer des événements pour réunir les jeunes du territoire

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

De nombreuses écoles et mouvements de jeunesse sont parsemés sur le territoire communal. Le service Prévention et surtout la [Maison des Jeunes de Ganshoren](#) proposent des activités pour ce public jeune, en particulier au niveau du site de logement social LOJEGA : projection de films, apprendre à coder son jeu vidéo, tournoi de foot pour les grands, jeux de société pour les petits, etc. Ces activités méritent d'être maintenues, et au possible diversifiées et intensifiées.

Le hall des sports propose déjà diverses activités sportives permettant le lien social pour ce public, tout comme les services Prévention et Jeunesse organisent l'annuelle chasse aux œufs de Pâques pour les plus petits (activité intergénérationnelle au CPAS). Aussi, le projet de participation à la Zinneke parade (voir action 1.1.1) sera également un excellent moyen de se réunir pour les jeunes.

Néanmoins, en dehors de ce cadre et de l'agenda de ces acteurs, trop peu d'événements à destination d'un public de jeunes adultes ont lieu à Ganshoren. Soutenir et créer des événements en ce sens rencontrerait également la réalité de l'actuelle pyramide des âges de la commune de Ganshoren, et pourrait répondre à l'enjeu du rajeunissement de la commune, tout en faisant la promotion d'activités intergénérationnelles comme autre objectif. Durant le processus d'élaboration de l'Agenda 21, ERU (le bureau d'étude chargé de l'accompagnement) a d'ailleurs organisé une après-midi de micro trottoir avec les jeunes et le service Prévention (voir photo plus bas) afin d'interviewer des commerçant.e.s et cette activité a rencontré un vif succès et une implication forte de la part de chaque jeune participant.e.

Deux projets phares et qui peuvent être vecteur de rencontre chez les jeunes à Ganshoren : l'inauguration d'un terrain multisport en plein air de type « agora space », ainsi que la création d'une Maison de la Participation (dans le cadre du programme de Politique de la Ville - Axe 2). Dans un premier temps, organiser un tournoi de sports entre jeunes pour l'inauguration du terrain de sport serait une première entrée en la matière, et intégrer les jeunes au processus participatif du projet de Maison de la Participation serait un excellent moyen de répondre à leurs besoins de manière juste et intégrée. De manière plus durable, un événement sportif spécial jeunes pourrait être organisé par les services Jeunesse, Sport et Culture, à l'agora space ou ailleurs. À terme, pour les deux projets, l'enjeu sera également d'y développer des activités tant pour les jeunes que des activités mixtes, permettant ainsi de répondre au besoin d'intergénérationnalité.

Il importe d'encourager toute initiative d'acteurs locaux (écoles de devoirs, mouvements de jeunesse, établissements scolaires, associations spécialisées,...) à destination des jeunes.



Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Jeunesse, Sport et Culture
- **Partenaires communaux** : Prévention, Agenda 21, culture FR/NL
- **Autre(s) partenaire(s)** : Maison des Jeunes, asbl Sports, écoles de devoirs, établissements scolaires, associations, etc.

Les moyens

- **Financiers** : subsides possibles à trouver, et fond propre
- **Humains** : services et partenaires ci-dessus
- **Matériels** : nouvel agora space, matériel des asbl de sport et du service, infrastructures sportives, culturels et participatives.

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Poursuite des activité en place	2021	continu
Journée d'inauguration de l'Agora Space : tournoi entre jeunes	2022	/
Événement annuel (tournoi ou autre) des jeunes	2022	continu
Participation citoyenne des jeunes à la co-crédation de la Maison de la participation	octobre 2021	2025
Participation à la Zinneke Parade	Edition 2021	chaque édition
Démarchage des acteurs locaux pour de nouveaux événements pour les jeunes	2022	continu

Les indicateurs de réussite

Reporting par les services Jeunesse & Sport :

- nombre de jeunes participant.e.s à l'inauguration de l'Agora Space ;
- nombre de jeunes participant.e.s à la co-crédation de la Maison de la participation ;
- nombre de jeunes participant.e.s à la Zinneke Parade ;
- nombre de jeunes qui auront participé au moins une fois à une activité dans l'année ;
- nombre d'activités différentes organisées en un an pour les jeunes au sein des différentes structures ; ...



Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : la construction et le revêtement de l'agora space sont respectueux de l'environnement
- **Social** : cohésion d'un groupe-cible, possible intergénérationnalité
- **Économique** : activités gratuites ou peu onéreuses (inscription à la Maison des Jeunes par exemple)
- **Participation** : action qui vise directement la participation des jeunes
- **Gouvernance** : transparence et participation intégrées à un projet de construction (la Maison de la Participation)



Figure 14: Micro-trottoir organisé par ERU et Agenda 21 avec la Prévention et ses jeunes



OBJECTIF 1 : PLUS DE RENCONTRE ENTRE LES CITOYENS ET D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Action 1.1.3 : Promouvoir les activités de la(es) bibliothèque(s) en transition (dont la grainothèque)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Depuis 2019, la Bibliothèque communale francophone - en collaboration avec les services Environnement et Agenda 21 - organise une journée de la transition écologique, regroupant les acteurs locaux de la transition écologique.

Lors de la première édition, un rayon "transition" et une grainothèque ont été inaugurés. Cette dernière contient les semences du potager collectif et du clos des aromatiques de Ganshoren.

La seconde édition (2020) n'a pas pu se tenir à cause de la crise sanitaire mais [les activités](#) seront proposées à nouveau en novembre 2021 : ateliers zéro déchet, table ronde, balades, etc. Les objectifs de cette action 1.1.3 sont de renforcer les initiatives existantes sur le territoire tout en créant une émulation pour de nouvelles.

La Bibliothèque devient d'une certaine manière le camp de base de la transition écologique grâce au nombre important d'ouvrages traitant le sujet du développement durable et de la transition, une grainothèque et un réseautage efficace.

Les mesures de l'action :

Campagne de communication (sur le rayon "transition", sur la grainothèque, sur la journée de la transition, et sur les activités à venir)

Intégration à la grainothèque des graines récoltées dans les potagers des écoles

Intégration à la grainothèque des graines récoltées dans les potagers des coins jardins

Intégration à la grainothèque des graines récoltées auprès du projet du collectif citoyen

Aromati-K Wagner

Intégration à la grainothèque des graines récoltées au pôle écologique Nord-Ouest

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Bibliothèque FR
- **Partenaires communaux** : Agenda 21, écoles, Environnement et Solidarité Nord-Sud
- **Autre(s) partenaire(s)** : Potager collectif, Aromati-K Wagner, membres de la bibliothèque, Maison de Jeunes de Ganshoren, Futur projet Zavelenberg pôle N/O



Les moyens

- **Financiers** : fond propre.
- **Humains** : partenaires ci-dessus, bénévoles et habitant.e.s
- **Matériels** : récupération et menuisier communaux

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Campagne de promotion (min. 2 / an)	Février 2021	NA
Journée de la transition écologique (min. 1 / an)	Mai 2021	Chaque année
Intégration des graines des crèches communales	Mai 2021	continu
Intégration des graines des coins jardins et potager collectif	Mai 2023	continu
Intégration des graines du pôle agroécologie N/O cf actions 4.4.1 et 4.4.2	2024	continu

Les indicateurs de réussite

Comptages à prendre en charge par la bibliothèque :

- nombre de livres disponibles au rayon transition ;
- nombre de livres du rayon transition qui sont loués en une année,
- nombre de participant.e.s à la fête de la transition,
- nombre de donations/récupération de graines,
- évolution du nombre d'inscrit.e.s de manière générale à la bibliothèque.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : promotion de la transition, mise à disposition de graines permettant l'autonomie dans les semences (non F1)
- **Social** : rencontre au sein d'un équipement public, tout public, "vivre-ensemble" favorisé, atelier non techniques / scientifiques mais ouvert à toutes
- **Économique** : la location de livres plutôt que l'achat encourage à lutter contre la surconsommation, limite les déchets, permet des circuits locaux d'entraide tout en étant très peu onéreux. La grainothèque permet l'autonomie dans les semences (non F1) et évite d'acheter.



- **Participation** : les activités proposées par la bibliothèque sont directement adressées aux habitant.e.s - et la proposition de nouvelles activités ou partenariats encouragés
- **Gouvernance** : choix du modèle de production les citoyen.ne.s ont un acte politique en produisant iels-même leurs semences, mise en capacité citoyenne



Figure 15 : devanture de la bibliothèque et le programme de la journée de la Transition



OBJECTIF 1 : PLUS DE RENCONTRE ENTRE LES CITOYENS ET D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Action 1.1.4 : Encourager la mise en capacité citoyenne via des chantiers collectifs

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Les différents projets citoyens, notamment ceux issus de l'appel à projet "Inspirons le Quartier" qui ont vu le jour - mais aussi les projets "Ose le vert, Refais ta cours" mis en place par les écoles - démontrent l'importance de réunir les forces vives pour mettre en place des projets collectifs.

La solidarité engage, et le résultat encourage et donne du sens à la démarche. La participation des citoyen.ne.s à des chantiers collectifs tend à réduire le vandalisme au sein de l'espace public, tout en laissant la possibilité de se l'approprier.

La commune, par le biais de ces différents services, s'est engagée à apporter de l'aide - quand c'est possible - dans les volets techniques et de coordination de tels chantiers collectifs.

L'exemple récent du Défi Propreté mis en place par la Commune a montré que malgré la crise sanitaire, 40 personnes ont répondu présentes à l'activité : non seulement un nombre important de participant.e.s, mais également de nombreux retours positifs. Ce succès a mené à reprendre des contacts pour mettre en place un réseau d'ambassadeur de la propreté afin d'organiser d'autres actions collectives de ramassage et de nettoyage (90% des participants se sont montrés favorables à poursuivre ces activités en 2021).

Prenant exemple sur la réussite du Défi Propreté, plusieurs actions collectives sont prévues dans le cadre de cette fiche action :

Les mesures de l'action :

Chantier collectif dans les écoles pendant les moments phares du potager

Chantier collectif de ramassage des déchets

Chantier collectif de végétalisation de l'espace public

Décoration des boîtes Sibelga et/ou des corbeilles

L'expérience du Défi Propreté a enseigné l'importance de faire une communication professionnelle. Le Défi Propreté a eu recours à une agence en communication. Ces professionnels du secteur (réseaux sociaux, diffusion, RGPD, etc.) ont permis au chantier collectif de toucher un public-cible pas forcément habitué à participer aux activités communales : un succès de plus pour la commune. Grâce aux services d'une agence de communication, une attention particulière a été mise pour cibler les populations les moins aisées, les jeunes adultes en décrochage, les personnes sans emploi. Les publications faites au sein du Consortium Brusseau Bis (cf fiche XXX) démontrent également la même chose.



C'est pourquoi, la commune devrait s'inspirer de ces exemples et saisir l'opportunité en interne de déployer une communication plus efficace et efficiente (cf. **action 1.2.2**).

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21, Écoles, La Villa
- **Partenaires communaux** : Environnement, Propreté, Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : collectif citoyen tel que Jean De Gref'fleuri, F'Lowet Power, Aromati-K Wagner, Gans&Roses mais aussi la plateforme « Conseil Citoyen de la Villa »

Les moyens

- **Financiers** : Fond propre et subsides de Bruxelles Environnement ou Good Planet quand c'est possible
- **Humains** : Commune et citoyen.ne.s
- **Matériels** : service Technique communal et via subside

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Marché public pour appui agence communication		
Mise en place du réseau des ambassadeurs de la propreté & ramassages bi-annuels (au min.)	2021	continu
Poursuite des collectifs citoyens via les appels à projets Inspirons le Quartier	Avril 2021	continu
Poursuite des chantiers écoles	Avril 2021	continu
Chantier collectif de décoration des boîtes Sibelga en collaboration avec les centres culturels	2023	

Les indicateurs de réussite

Le service Agenda 21 tiendra un tableau de suivi annuel afin de récolter les données numériques suivantes :

- nombre de chantiers collectifs : nouveaux / poursuivis / au total réalisés ;
- nombre de participant.e.s aux chantiers (habituel.le.s + nouveaux.elles) ;
- nombre d'actions de végétalisation + suivi poto et gestion dans le temps ;



- nombre de boîtes Sibelga décorées avec La Villa.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : les chantiers collectifs de végétalisation ou de propreté amènent plus de biodiversité
- **Social** : les différentes natures de chantiers collectifs enseignent des nouvelles connaissances aux participant.e.s et pourraient re-conduire à l'emploi ou à l'insertion socio-professionnelle
- **Économique** : les chantiers collectifs permettent de diminuer légèrement le coût de certains travaux via la force vive
- **Participation** : l'action collective permet une cohésion sociale entre habitant.e.s, et entre les porteurs.euses de projet
- **Gouvernance** : en fonction du chantier qu'elles portent, les structures sont en pleine autonomie - toujours avec l'appui du service A21 à la demande.



Photo de l'opération de ramassage des déchets



Flyer de l'activité



OBJECTIF 2 : DES PLATEFORMES DE COMMUNICATION COMMUNALES OPTIMISÉES

Action 1.2.1 : Mettre en place un intranet pour l'Administration

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La communication interne des différents services communaux tend à se disperser dans diverses notes de services, classées de manière indépendante à chaque service. Avec la mise en place d'un intranet, la centralisation de ces informations apporterait une plus grande clarté au sein d'un service même, et entre les services, ainsi qu'un gain de temps notable. Les notes de services pourront continuer d'être affichées auprès des services techniques, pour éviter la fracture numérique. L'engouement autour du teambuilding de 2021 a confirmé ce constat.

L'intranet permettra à chaque employé d'avoir une vision claire sur l'organigramme communal, ainsi que de mettre un visage sur chacun.e de ses collègues. Le sentiment d'appartenance à l'Administration Communale ainsi qu'une découverte de chacun.e de ses membres par une petite description amèneront à mesurer l'ampleur des forces vives des agent.e.s de la commune de Ganshoren.

Possibles contenus de l'intranet :

- répertoire des services & cabinets avec un trombinoscope;
- fil d'actualité (comme sur un réseau social) : communication hebdomadaire / notes internes et de services / événements communaux / présentation de projets menés par les services pour les citoyen.ne.s sur le territoire communal / etc. ;
- page personnelle : identification avec carte ID pour congés / paiements
- page dédiée A21 + autre(s) à définir
- système de signature électronique pourrait également s'y trouver afin de faciliter le travail des services.
- forum comme outil de travail et groupe de travail

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service du Secrétariat communal et/ou agents volontaires
- **Partenaires communaux** : Informatique et Groupe de Travail Espace public
- **Autre(s) partenaire(s)** : Prestataire pour la réalisation de l'intranet

Les moyens

- **Financiers** : budget communal
- **Humains** : Un gestionnaire/rédacteur



- **Matériels** : plateforme intranet

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Décision du Collège	2021	/
Mise au budget 2023	2021	2022
Mise en place de l'intranet	2022	2022

Les indicateurs de réussite

Le prestataire de la mise en place de l'intranet doit pouvoir installer un suivi type Google analytics / suivi statistique pour suivre l'utilisation (et donc la réussite ou non) de l'intranet. En plus de ces données statistiques, un sondage de satisfaction et d'utilisation (accompagné de pistes d'améliorations à compléter) pourra être distribué à tout le personnel communal.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : centralisation des datas et diminution des impressions papiers
- **Social** : meilleure connaissance interne de l'Administration et des un.e.s les autres y travaillant, inclusion et sentiment d'appartenance
- **Économique** : gain de temps pour les services
- **Participation** : explication des différents projets menés par les services dans le fil d'actualité (lui-même disponible pour chacun.e qui veut publier une information). L'information passera mieux auprès des services techniques et ouvriers.
- **Gouvernance** : transparence et vision de la hiérarchie, collaborations et ouverture inter-services.



Figure 16: Nouvel Economiste: L'intranet se transforme en digital workplace. Consulté en ligne le 29.09.2021
in <https://www.lenouveleconomiste.fr/lesdossiers/intranet-se-transforme-en-digital-workplace-79430/>



OBJECTIF 2 : DES PLATEFORMES DE COMMUNICATION COMMUNALES OPTIMISÉES

Action 1.2.2 : Développer le journal communal « Ganshoren Info » et la communication vers l'extérieur de façon générale

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren n'a pas toujours une communication adéquate. L'information passe parfois à côté du citoyen, le journal communal n'est pas toujours reçu par tous et les délais entre rédaction et publication sont trop longs - ce qui complexifie l'alimentation de ce contenu.

La page Facebook et le site internet de la commune, ainsi que celle de l'Agenda 21, tendent à combler ces lacunes sans réellement y parvenir - et tout en changeant de nature de canal d'information (numérique et non papier).

Cette action doit permettre de renforcer la communication à Ganshoren par un journal communal **plus lisible et plus fréquent** (actuellement une sortie tous les trois mois). Cet objectif peut être atteint grâce à un renforcement du service communication, mais également avec la participation ponctuelle d'autres acteurs du territoire, comme par exemple la Maison des Jeunes qui pourrait prendre la rédaction en chef pour quelques numéros chaque année.

Il importe au service Communication d'être garant d'une charte éditoriale qui permette au journal de refléter les activités communales et informations utiles pour chacun.e.s des citoyen.ne.s de Ganshoren, indépendamment des diverses majorités politiques au sein de la Commune.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : service communication
- **Partenaires communaux** : les différents services qui rédigent leurs articles
- **Autre(s) partenaire(s)** : prestataire de service pour l'impression, acteurs locaux (ex : Maison des Jeunes de Ganshoren)

Les moyens

- **Financiers** : actuellement 12.700€ pour l'impression et de 7.500€ pour la distribution sont suffisants pour la fréquence actuelle
- **Humains** : ce sont surtout les moyens humains qu'il faut renforcer, avec une coordinatrice et des rédacteurs d'articles dans chaque service
- **Matériels** : /



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Renforcement du service communication	2023	
Renouvellement de la charte graphique	2024	2025
Diffusion des nouvelles éditions du Ganshoren info (min 6 / an)	2026	continu

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de vérifier que toutes les habitant.e.s ont bien reçu leur journal. De manière formelle (via sondages en ligne ou dans le journal même) ou informelle lors de rencontres diverses, l'avis des habitant.e.s pourra être récolté : Plus grande lisibilité ? Meilleure communication ?

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : papier recyclé utilisé pour les impressions
- **Social** : le journal contient des rubriques spécialisées, et s'il est mieux distribué à toutes alors on atteint l'égalité des chances
- **Économique** : budget restreint, distribution gratuite au citoyen.ne.s
- **Participation** : mise à contribution des différents services pour la rédaction
- **Gouvernance** : communication fluide de la part de la Commune vers les citoyen.ne.s



Figure 17: Une couverture du Ganshoren Info



OBJECTIF 2 : DES PLATEFORMES DE COMMUNICATION COMMUNALES OPTIMISÉES

Action 1.2.3 : Créer un kit de bienvenue + proposer une balade par trimestre pour les nouveaux arrivants

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Jusqu'au début des années '90, les nouveaux.elles citoyen.ne.s ganshorenois.es étaient invité.e.s à visionner une vidéo présentant sur la commune, ses infrastructures, son Administration et son histoire, dans la salle du Conseil.

Depuis 30 ans cette initiative n'est plus d'actualité, et l'accueil des nouveaux ménages sur le territoire mérite d'être repris en main. Créer un réel kit de bienvenue serait un bon premier pas, incitant ces futur.e.s concitoyen.ne.s à mettre le pied à l'étrier de la vie communale.

Le kit "GansCom", mis en place par la collaboration du service Agenda 21 et du service Population, pourrait comprendre :

- le " Guide Administratif" avec les numéros utiles ;
- liste des écoles et crèches ;
- fiche info des agents de quartier ;
- information sur les activités sportives
- information sur les différentes primes communales et régionales
- le dernier journal communal (voir action 1.2.1) ;
- le Ganshoren à la carte (livret du patrimoine ganshorenois dont 3 balades) ;
- la carte participative des ressources de la commune (cf. action 1.5.3) ;
- le dépliant de la Vallée du Molenbeek ;
- le programme des services cultures et des centres culturels
- les liens vers les différents sites internet et pages Facebook ;
- les infos parking : Brussels parking + le formulaire pour faire les démarches en ligne + information sur le site Cyclo-parking pour inscription sur la liste d'attente. Eventuellement un disque de stationnement (si les finances le permettent) ;
- Une entrée gratuite par personne à la piscine communale
- Eventuellement, un lecteur de carte d'identité (pour utiliser irisbox) (si les finances le permettent) ;
- Eventuellement, un lot de sacs poubelles (si les finances le permettent).

En complément de ce kit qui invite à découvrir Ganshoren et son fonctionnement par soi-même, une balade exploratoire du territoire pourrait être proposée une fois tous les trois mois, reliant les différents projets, et permettant aux nouveaux.elles arrivant.e.s de se rencontrer.



Une vidéo actualisée du patrimoine et de la vie communale pourrait également être mise en place en interne et être projetée lors d'une soirée d'accueil trimestrielle. Cette vidéo pourrait aussi être diffusée sur les écrans communaux dans certaines salles d'attente.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et service Population
- **Partenaires communaux** : Accueil, service communication, secrétariat, tous les services concernés par une fiche d'informations que doit contenir le kit (tels les services cultures)
- **Autre(s) partenaire(s)** : Conseil citoyen de la Villa, CEBO, Comté de Jette.

Les moyens

- **Financiers** : sac réutilisable, budgétiser pour 2024.
- **Humains** : coordination service population et accueil
- **Matériels** : kit et logistique

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Planification de l'action / budget et Groupe de travail	2023	2024
Mise en place de l'action via le budget 2024	2024	continu
Balade exploratrice	2024	3 x / an

Les indicateurs de réussite

Les services Agenda 21 et Population mettront en place un court sondage à diffuser aux nouveaux ménages environ une année après leur arrivée. Celui-ci permettra de juger leur satisfaction et d'améliorer l'action mise en place en fonction de leurs besoins et avis.



Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : rencontre entre nouveaux habitants et personnel communal, introduction à la vie de la commune
- **Économique** : gratuité du kit et de ses contenants
- **Participation** : possibilité de rejoindre un projet citoyen en apprenant les possibilités sur le territoire, contact pris avec deux services proactifs
- **Gouvernance** : appropriation du territoire par les nouveaux ménages grâce à l'expérience des services communaux

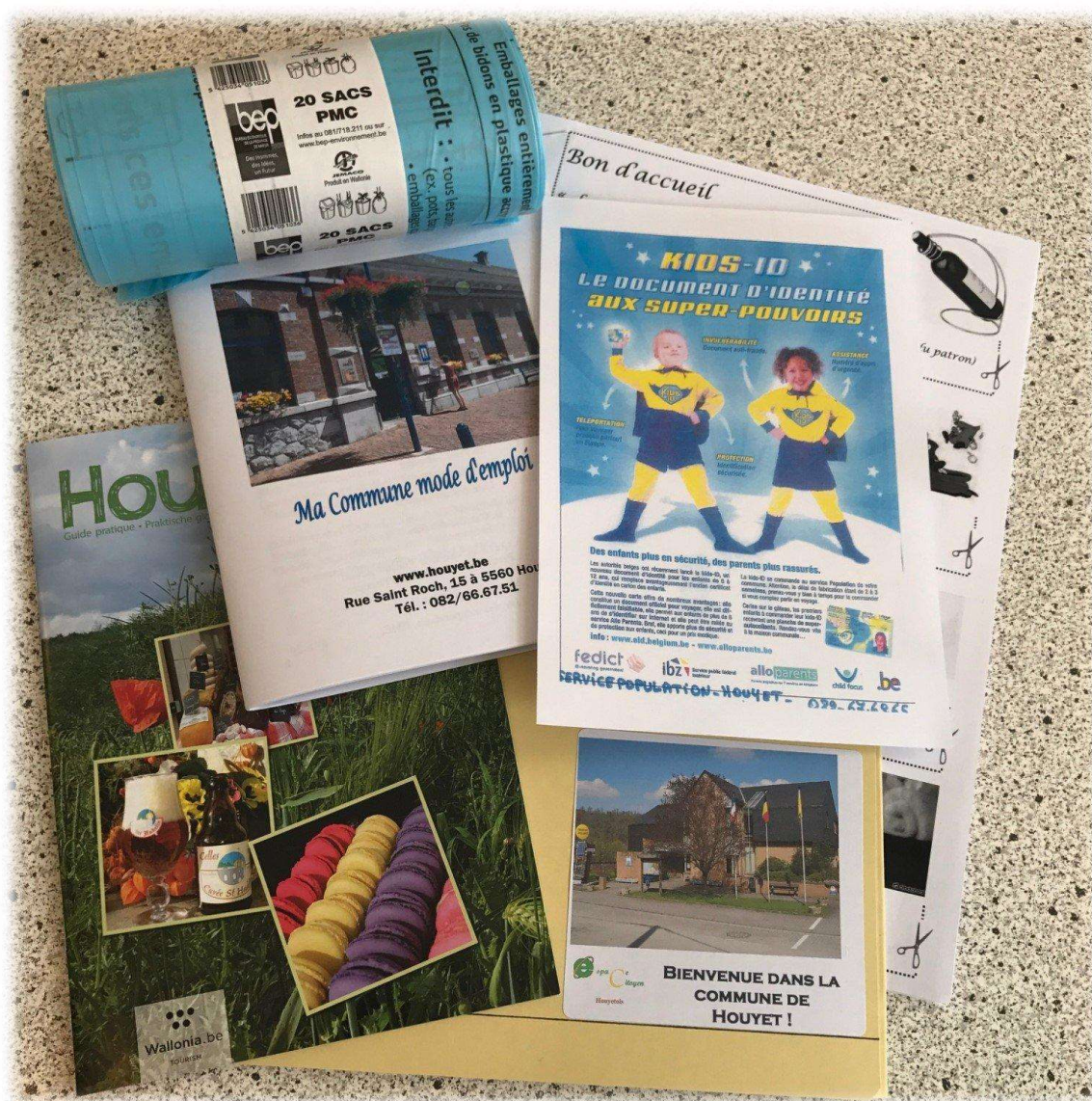


Figure 18: Image de référence : le kit de bienvenue de la commune de Houyet



OBJECTIF 3 : LES FEMMES RÉINTÉGRÉES DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 1.3.1 : Renommer des rues/sentiers

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

« Ganshoren compte plus de cent (106 si mes relevés sont exacts) avenues, rues, clos, parvis, places... Plus d'un tiers de ces lieux porte le nom d'anciens combattants et de résistants. Les autres noms sont d'évocation florale, musicale, historique... Hormis deux de nos souveraines (les Reines Fabiola et Paola), ainsi que Marie de Hongrie et Marguerite d'Autriche (respectivement la sœur et la tante de l'Empereur Charles-Quint), aucun autre lieu ne porte un nom féminin. Depuis quelque temps s'exprime la volonté de conférer des noms de dames à des lieux publics. Admettons-le, la gent féminine n'a pas toujours eu la place qui lui revenait et il conviendrait de féminiser les noms de nos rues. Mais cela passe-t-il nécessairement par le retrait des noms actuels ? »

Extrait du texte du Comté de Jette, sous la plume d'Aldo Alu, un sympathisant Agenda 21 et membre du Conseil citoyen de la Villa, pose les bases de cette action.

En effet, les femmes mises en valeurs à Bruxelles - et particulièrement à Ganshoren - sont souvent des saintes ou des princesses, bien loin des intellectuels, hommes puissants, érudits et autres artistes masculins qui ponctuent les plaques nominatives des rues, boulevards, chaussées. L'objectif de cette fiche-action est de repenser le patrimoine ganshorenois par la recherche d'un "Matrimoine", et sa valorisation.

Cette action vise la mise en capacité citoyenne des femmes, dans des groupes participatifs en non-mixité ou mixité choisie, de tout âge et origine pour réfléchir ensemble comment reconquérir leur commune : rebaptiser les quelques sentiers et rond points qui ne portent pas de noms ? Assigner une double-plaque à certaines rues, afin d'avoir une représentante féminine sans bousculer les registres et services ? Organiser une promenade à travers plusieurs interventions d'art urbain représentant la femme dans toute sa diversité ?

Ces moments de rencontre et d'échanges seront des sortes de Café des savoirs du « Matrimoine » ganshorenois. Le fruit du travail participatif (en accord avec la politique de la Commune et la faisabilité) mènera à la concrétisation de cette action dans l'espace public ganshorenois.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : A21, Culture FR/NL
- **Partenaires communaux** : Mobilité, Travaux publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : Comté de Jette, Garance asbl, ERU & Habitant des Images, Le monde selon les femmes asbl

Les moyens

- **Financiers** : inclus dans les futurs aménagements
- **Humains** : porteur.euse.s et partenaires



- **Matériels** : outils d'animation et drink pour les moments participatifs

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Montage du projet : porteur.euse.s et partenaires	2023	2024
Consultation des femmes (au moins 4 ateliers pour réussir à toucher le plus grand nombre de femmes et jeunes femmes)	2024	2024
Concrétisation de l'action choisie par toutes	2025	

Les indicateurs de réussite

Les porteur.euse.s de l'action réaliseront un comptage simple : nombre d'ateliers entre femmes et nombre de femmes qui ont participé à au moins un atelier. Enfin, la réalisation physique de l'action (encore inconnue à ce stade, avant la consultation citoyenne) indiquera la réussite de l'action.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : inclusion sociale d'un public minoritaire, possibilité de participer en non-mixité choisie
- **Économique** : ateliers gratuits pour les participantes
- **Participation** : rencontre et réelle marge de main d'œuvre puisque le fruit des ateliers mènera la réalisation d'un projet ou d'un autre
- **Gouvernance** : la Commune donne un pouvoir direct aux citoyennes

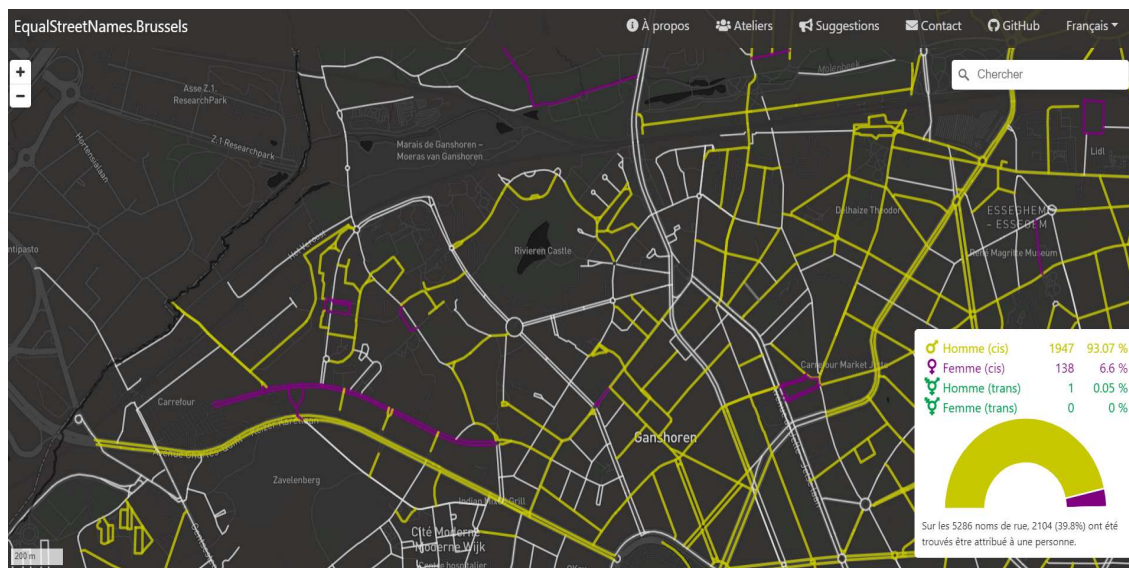


Figure 19: cartographie <https://equalstreetnames.brussels/>



OBJECTIF 3 : LES FEMMES RÉINTÉGRÉES DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 1.3.2 : Organiser une balade exploratoire – thème : sentiment des sécurités et pragmatisme pour les femmes et autres minorités de genre

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Pour toutes les citoyen.ne.s, il est essentiel de pouvoir se déplacer librement, de pouvoir utiliser sans crainte les transports en commun, de pouvoir circuler dans la rue ou prendre un verre en terrasse, bref, de se sentir à l'aise dans l'espace public. Cependant, les témoignages de formes de violence en rue telles que l'arrachage de sac, le manque de respect, être suivi.e.s, les agressions verbales, être insulté.e.s, intimidé.e.s, recevoir des remarques ... tous ces comportements allant parfois jusqu'aux coups ou agressions sexuelles, sont majoritairement des récits de femmes et autres minorités de genres très fréquents dans nos sociétés.

Aujourd'hui l'espace public est majoritairement peuplé d'hommes, le rendant plus hostile aux femmes, aux personnes d'apparence féminine et aux autres minorités de genres, plus à même d'être prises pour victimes. Si l'espace public semble peu propice à l'intégration des minorités de genre, cette action propose justement de travailler à sa réappropriation.

Une balade exploratoire de Ganshoren sera mise en place et préalablement programmée afin de cibler des espaces publics "type" et de délier les langues de chiens pour qui ils n'ont pas été conçus :

- quels espaces semblent dangereux et pourquoi ?
- quel mobilier urbain (bancs, tables, sports, etc.) et où ?
- quels freins en termes de mobilité (trottoir, TC, parkings, etc.) ?
- quel éclairage la nuit ?
- quel élément peut donner un sentiment de sécurité ?
- etc.

En accord avec les participant.e.s, la balade sera en mixité ou non-mixité choisie. Une technique participative et de capitalisation des informations données pendant la balade devra être au point, afin de formuler des recommandations à destination des services communaux : aménagements, travaux et espaces publics, plan lumière/obscurité cf. action 4.6.5, etc. Si le budget le permet, inviter des spécialistes en la matière sera un atout pour la réussite de cette action.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Mobilité et Travaux Publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : Conseil citoyen de la Villa, Université des femmes, Le monde selon les femmes asbl, Apolline Vrancken (architecte bruxelloise et guide gender studies), ARAU : <https://www.arau.org/>, Garance, ERU & Habitants des Images



Les moyens

- **Financiers** : budget spécifique “Genre” ou interne à l’Agenda 21
- **Humains** : Agenda 21, asbl
- **Matériels** : cartographie [Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes](#)

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Partenariats et préparation méthodologique de la balade	2023	
Campagne de communication ciblée pour les participant.e.s	2024	
Balade exploratrice	2024	
Livraison des recommandations	2024	
Intégration des recommandations / Aménagements spécifiques	2025	2027

Les indicateurs de réussite

Comptage réalisé par le service Agenda 21 : nombre de participant.e.s à la balade, nombre de mesures ou d’aménagements réalisés suite aux recommandations livrées.

Les impacts « développement durable » de l’action

- **Social** : action en faveur de l’égalité des genres et cohésion sociale dans l’espace public
- **Participation** : co-crédation du diagnostic espace public, balade participative
- **Gouvernance** : Réappropriation de l’espace public par l’intégration des recommandations dans les mesures et aménagements de la Commune

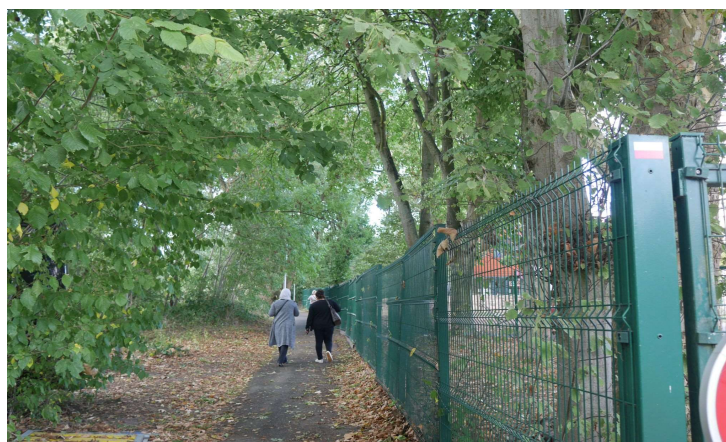


Figure 20 : usagères d'un sentier ganshorenois



OBJECTIF 4 : DES PARTENARIATS CRÉÉS ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

Action 1.4.1 : Collecter les biodéchets quand c'est possible

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

En 2023, le tri des déchets organiques sera rendu obligatoire. Face à ce défi, la commune a voulu être innovante et commencer à tester différentes manières de collecter et recycler ses déchets. Elle a ainsi mis en place le projet « Cycl'organique » avec différents partenaires : le CPAS, mais aussi des restaurants et les crèches communales.

C'est un projet de collecte des biodéchets qui repose sur la participation des restaurants et des cantines dans l'approvisionnement des matières organiques pour le compostage. Un marché public a été remporté par l'asbl Worms, qui forme et accompagne 2 articles 60 du CPAS dans la collecte des biodéchets, jusqu'à leur autonomie. Le service Agenda 21 a acquis un vélo cargo via subside pour la collecte, et le projet dans son ensemble est coordonné par le cabinet du premier échevin.

Cependant la législation en matière de collecte de biodéchets et de réutilisation du compost ne permet pas encore leur utilisation optimale sur le territoire. Le projet est donc encore limité à sa phase pilote.

Cette action vise à réactiver l'ensemble du projet une fois que la législation permettra d'utiliser les matières compostées dans tout type d'espaces : composts de quartier, potagers des écoles, espaces verts communaux, chez les particuliers, etc.

D'un point de vue collaboratif entre le CPAS et la Commune, ce projet représente une spirale positive quant à l'image des deux institutions. Cette action permet la participation du CPAS, notamment via l'engagement à moyen terme des art.60, mais aussi la mise en place d'un système décentralisé de collecte des biodéchets à l'échelle communale. Cette action pourrait finalement répondre à l'obligation du tri des déchets organiques à l'échelle régionale quand la législation permettra la décentralisation du tri des biodéchets...

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Cabinet du 1er Echevin, Agenda 21, CPAS de Ganshoren
- **Partenaires communaux** : Plantation et propreté publique et service Économie locale et durable
- **Autre(s) partenaire(s)** : WORMS ASBL

Les moyens

- **Financiers** : subside de Bruxelles Environnement et fond propre
- **Humains** : 2 art.60, 1 personne de WORMS, Agenda 21 et Économie locale et durable



- **Matériels** : bacs de collecte, vélo cargo équipé pour la collecte, bac à compost et matériel de compostage.

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Reprise du projet pilote	2021	2022
Pérennité du projet	2023	NA

Les indicateurs de réussite

Le CPAS pourra prendre en charge le comptage du nombre de collectes par année, ainsi que leur volume et une indication de leur transformation.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : participation aux cycles du carbone, de l'azote et du phosphore bouclés à l'échelle communale. Augmentation des micros et macros invertébrés sur le site de compostage et des autres maillons de la chaîne trophique
- **Social** : mise en activités d'art.60 et probable mise à l'emploi
- **Économique** : économie circulaire et zéro déchet, valorisation des biodéchets, réduction de la poubelle tout venant et de l'évacuation de ces déchets ainsi que des déchets carbonés
- **Gouvernance** : partenariat vertueux entre Commune et CPAS



Figure 21: image du rapport d'étude du Consortium Opération Phosphore



OBJECTIF 4 : DES PARTENARIATS CRÉÉS ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

Action 1.4.2 : Mettre en œuvre une écoconception pour la nouvelle aile du CPAS

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Depuis quelques années déjà, le CPAS de Ganshoren doit rénover son Home afin de respecter les normes en vigueur et de pouvoir accueillir davantage de résident.e.s. Le CPAS a déjà trouvé des sources de financement mais pas suffisamment de ressources humaines en interne pour coordonner le projet.

Le projet n'étant pas encore sur pied, il importe de profiter de l'Agenda 21 pour exiger une éco conception pour la nouvelle aile que le CPAS projette de construire. Des normes en la matière devront être intégrées au cahier de charge de l'auteur du projet d'architecture. Le CPAS sera garant de la bonne exécution du projet et du respect des normes écologiques, en partenariat avec le service Urbanisme et Travaux Publics.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : CPAS
- **Partenaires communaux** : Cabinet du 1er Echevin, services Urbanisme et Travaux Publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : bureau d'étude désigné dans le cadre d'un marché public.

Les moyens

- **Financiers** : Une petite part subsidiée et une grande part communale.
- **Humains** : /
- **Matériels** : /

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Rédaction du cahier des charges, dont normes écologiques dans la construction	2021	2022
Désignation de l'auteur de projet d'architecture	2022	2023
Avant-projet et Projet définitif	2023	2024
Travaux	2024	2026



Les indicateurs de réussite

Tableau à dresser avec les normes existantes en écoconception, et cases cochées pour toutes les normes respectées.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : éco conception d'un bâtiment, respectueuse de l'environnement
- **Social** : agrandissement de la capacité du Home du CPAS
- **Gouvernance** : collaboration entre commune et CPAS



Figure 22: Photographie du Home du CPAS de Ganshoren



OBJECTIF 5 : LE PERSONNEL COMMUNAL ET LA POPULATION MIS EN LIEN

Action 1.5.1 : Organiser des activités entre citoyens, services communaux et partenaires de projet

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le besoin d'appartenance et l'envie d'activités au sein des services administratifs se font ressentir depuis quelques années. L'Administration Communale de Ganshoren a pourtant longtemps été perçue comme une grande famille où tout le monde se connaissait. Depuis plusieurs années, les effectifs ont été réduits au vu de la taille de la commune et du faible nombre d'habitants mais depuis peu, la tendance est à nouveau à la hausse du nombre de nouveaux.elles collaborateur.trice.s. Avec ces nouvelles arrivées, nombre d'agent.e.s n'ont pas l'occasion de faire connaissance.

Lors d'un atelier Agenda 21 inter-services, organisé pendant le processus d'élaboration avec le bureau d'études ERU en 2020, plusieurs participant.e.s ont émis le souhait de voir s'organiser à nouveau des activités interservices. De plus, lors d'un atelier citoyen, les habitant.e.s ont également émis le souhait de pouvoir être davantage en lien avec le personnel communal.

Les mesures de l'action :

- maintenir la fête du personnel et le barbecue de fin d'été (apéros du château)
- ré-organiser la fête de la Saint Martin
- maintenir la fête de quartier de LOJEGA en lien avec le BuurtPensioen
- poursuivre les ateliers, rencontres et sortie DD de l'Agenda 21
- organiser des fêtes des voisins et fêtes de quartiers
- organiser des déjeuners solidaire et commerces équitables
- créer un GASAP communal inter-service
- Organiser des "Midi du développement durable" inter-service
- Organiser des apéro ruraux et urbain

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et animation urbaine
- **Partenaires communaux** : Environnement, Solidarité Nord Sud et Prévention (Accueil Temps Libre)
- **Autre(s) partenaire(s)** : Apéro au château, LOJEGA, BuurtPensioen.

Les moyens

- **Financiers** : Dispense de service lors de certains temps de midi
- **Humains** : Mise en place d'un Groupe de Travail activités
- **Matériels** : kit régional pour l'organisation de fêtes de voisin, mobilier de fête de la Commune



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Mise en place d'un Groupe de travail officiel pour planifier les activités intra + extra	2022	continu
Publication du planning d'activité	2024	continu
Organisation des activités	2024	continu

Les indicateurs de réussite

Le service Animation Urbaine réalisera le comptage suivant :

- Nombre d'activités organisées sur 1 an
- Nombre de thématiques différentes d'activités organisées
- Nombre moyen de participant.e.s à une activité
- Nombre moyen de participant.e.s sur 1 an, toutes activités confondues.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : ateliers & rencontres sur le thème du développement durable
- **Social** : meilleure cohésion et connaissance entre collègues + avec les citoyen.ne.s
- **Économique** : activités solidaires
- **Participation** : Groupe de travail inter-service et participation (interne et externe) aux activités
- **Gouvernance** : Cocréation des activités, plus de transparence et d'humanité en découvrant les personnes qui se cachent derrière les services



Figure 23: Photographie d'époque, fête de la Saint Martin, crédits Véronique Rosiers



OBJECTIF 5 : LE PERSONNEL COMMUNAL ET LA POPULATION MIS EN LIEN

Action 1.5.2 : Créer une éco-team

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Pendant le processus d'élaboration de l'Agenda 21, des ateliers avec les agent.e.s de l'Administration ont permis de concrétiser certaines attentes. Le souhait de créer une "éco-team" a été énoncé, et un modèle de fiche-action a été proposé aux participant.e.s afin qu'ils puissent ensemble réfléchir aux différentes modalités.

L'objectif de l'éco-team est de sensibiliser sur l'urgence climatique et sur la manière de diminuer son impact sur l'environnement, directement sur son lieu de travail. L'intérêt est également économique (en matière de diminution d'énergie) et il importe de communiquer sur des gestes au quotidien qui allient l'esprit développement durable et la santé. De petites actions très simples peuvent être mises en place : gobelets réutilisables et durables, fontaines à eau, communication et sensibilisation, actions "coup de poing", produits utilisés par le service Nettoyage, etc.

Cette fiche-action a été présentée et approuvée par le Collège entre-temps. Il importe maintenant de poursuivre ses objectifs. L'éco-team est ouverte à toutes agent.e.s désireux.euses de participer à la durabilité de l'Administration et de son territoire.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : panel varié d'agents communaux
- **Autre(s) partenaire(s)** : en fonction des activités proposées

Les moyens

- **Financiers** : dispense de service
- **Humains** : réunion trimestrielle
- **Matériels** : en fonction des activités proposées

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Création de l'écoteam	2022	NA
Mobilisation des membres	2022	continu
Réunion bimensuelle	2022	continu
Mise en place d'actions concrètes	2023	continu



Les indicateurs de réussite

Comptage à faire par une personne auto-désignée au sein de l'éco-team :

- Nombre d'agent.e.s participant.e.s
- Nombre de services différents participants
- Nombre de réunion par an (objectif : 4)
- Nombre d'actions mises en place

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : actions respectueuses de l'environnement et sensibilisation
- **Social** : cohésion sociale, effet de groupe
- **Économique** : Économie d'énergie, de papiers, ...
- **Participation** : mise en capacité des agent.e.s
- **Gouvernance** : Groupe de travail établissant des objectifs, à suivre par tout le reste du personnel communal (confiance dans les choix pris)



Figure 24: Photo de l'atelier organisé par ERU en février 2020 avec les agent.e.s communaux



OBJECTIF 5 : LE PERSONNEL COMMUNAL ET LA POPULATION MIS EN LIEN

Action 1.5.3 : Etablir une carte participative des ressources de la commune

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren recèle d'un potentiel de ressources sur son territoire, et qui mieux que ses habitant.e.s et agent.e.s communaux pour en témoigner? Cette action propose d'établir une carte des ressources de la commune de manière participative, ce qui permettra la découverte de nombreux itinéraires, pour les citoyen.ne.s / agent.e.s installé.e.s depuis longtemps comme pour les nouveaux.elles arrivant.e.s.

Cette carte sera réalisée à l'issue de minimum 3 ateliers participatifs organisés par un prestataire externe. L'objectif de la carte n'est pas d'être exhaustive et de représenter les moindres détails du territoire, mais d'être le reflet de la manière dont vivent les citoyen.ne.s à Ganshoren. L'échange et la découverte sont les objectifs principaux des ateliers et du produit final cartographique.

Au vu des forts contrastes des quartiers à Ganshoren, la participation veillera à regrouper des riverain.e.s bien réparti.e.s sur le territoire. Suite aux ateliers, des échanges supplémentaires pourront avoir lieu : par email, par sondages sur internet via le site de l'Agenda 21 ou autres.

La carte prendra deux formes finales : un support papier - qui sera envoyé à tous les habitant.e.s, intégré au kit de bienvenue et disponible à l'accueil de la Commune - ainsi qu'un support numérique intégré au site web de l'Agenda 21. Celui-ci pourrait dans un premier temps prendre la forme d'une carte générée par Futurproofedcitie. Si l'action prend de l'ampleur dans les années à venir, le support numérique pourra toujours évoluer vers un type openstreetmap.

Les différentes "couches" de ressources sondées auprès des participant.e.s pourront être (non exhaustif) :

- Projet citoyens (flowet power, etc)
- Compost de quartier
- Potager collectif
- Projet maraîchage
- Déchèterie communale
- Maison de Jeune
- Point vélo (pompe, mobilier, etc)
- Ressources culturelles
- Tissus associatifs (repair café, Kiosque,...)
- Points médicaux ?
- Sites des administrations communales
- Canisite, poubelles intelligentes et cendriers de vote
- ...

En attendant le lancement de cette action, la mise à jour de la carte du Réseau de Consommateurs Responsables sera un bon début (également à intégrer au site web de l'Agenda 21).



Chaque année ou tous les deux ans, un ou plusieurs ateliers pourraient avoir lieu pour actualiser la carte.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Urbanisme, service Communication, Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : prestataire(s) externe(s) pour la participation, le graphisme et la production des cartes

Les moyens

- **Financiers** : budget pour l'impression et la distribution
- **Humains** : collaboration avec le RCR
- **Matériels** : base de données Qgis, matériel et outils d'animation

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Mise à jour de la carte RCR	2022	/
Désignation du/des prestataire(s) externe(s)	2024	2025
Processus participatif habitant.e.s / agent.e.s	2025	2026
Publication de la carte participative des ressources sur papier et sur l'onglet du site web Agenda 21	2027	
Mise à jour de la carte (min. tous les deux ans)	2029	continu

Les indicateurs de réussite

Le service Agenda 21 réalisera les comptages suivants :

- le nombre d'ateliers organisés
- le nombre de participant.e.s et agent.e.s communaux ayant participé à au moins un atelier
- via Google Analytics ou autre évaluation statistique, le nombre de visites de l'onglet "Carte Participative des ressources" du site internet de l'Agenda 21
- le nombre de mises à jour de la carte.

- **Environnement** : la carte dévoilera de nombreuses adresses et aménagements en faveur de l'environnement
- **Social** : partage des initiatives
- **Économique** : /
- **Participation** : co-crédation de la cartographie, empowerment
- **Gouvernance** : partage des connaissance et transparence entre agent.e.s et habitant.e.s



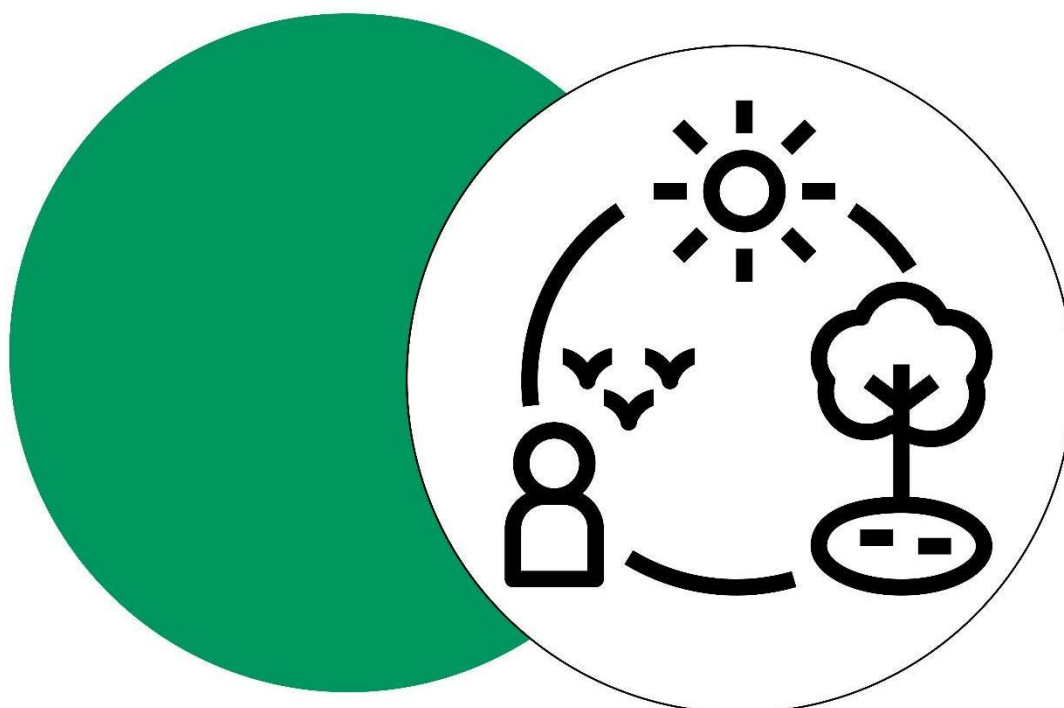


AXE 2 : PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET ÉCOSYSTÈMES.

Toutes les usager.e.s du territoire de Ganshoren s'accordent à dire que la commune est verte et doit le rester. En tant que maille de la seconde couronne verte de la Région de Bruxelles Capitale, le réseau écologique doit être développé au maximum en valorisant les espaces verts en tant qu'écosystèmes à hautes biodiversités. Pour cela, la commune a pour objectif de soutenir et encourager les initiatives citoyennes en parallèle aux grands projets d'aménagement du territoire. Actuellement, la commune renforce son réseau écologique urbain et périurbain par différents projets de maillage vert et bleu. Elle souhaite que la population l'accompagne dans ces grands enjeux de projets d'aménagements du territoire, soutient et encourage les petites initiatives (potagers, composts, ...).

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- L'écosystème communal pris en compte (caractéristique biotique et abiotique du territoire)
- Plus de biodiversité dans les espaces privés
- Les « non humains » préservés
- La résilience hydrologique soutenue et poursuivie





OBJECTIF 1 : L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAL PRIS EN COMPTE (CARACTÉRISTIQUE BIOTIQUE ET ABIOTIQUE DU TERRITOIRE)

Action 2.1.1 : Valoriser les espaces verts en tant qu'écosystèmes à haute biodiversité (faune, flore)

Par le passé, la commune avait déjà mené des actions pour la valorisation de ses espaces verts, notamment dans le cadre de l'année européenne de la préservation de la nature (1995) (Conservation de haies, pré-fleuri), l'Union des villes et communes (1994), ou encore lors d'une promenade dendrologique dans les années 90 et la mise à disposition de coins jardins potager.

D'autres actions telles que la mise en sauvegarde des prairies Paelinck, de l'Étang des Tarins, le Classement et la mise en réserve des Marais de Ganshoren en 1998, ou encore le classement du Vallon du Molenbeek en 2013 témoignent de la mise en valeur du patrimoine vert de Ganshoren.

Depuis, la commune s'est principalement concentrée sur les Permis d'Environnement et de petites initiatives, jusqu'en 2017 où le service environnement a été renforcé : l'occasion de reprendre de grandes actions de valorisation des espaces naturels.

En effet, depuis la fin de l'utilisation de produits phytosanitaires en 2018, les enjeux des espaces verts ont un nouvel horizon. La Commune a ainsi mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts (PGD, cf. action 2.1.2), un potager collectif et des composts.

Cette action demande l'aménagement de maraîchage de plus grande envergure avec une activité professionnelle en bordure du marais de Ganshoren, une meilleure collaboration avec les partenaires régionaux responsables d'espaces verts sur le territoire (Bruxelles Mobilité et Environnement) via des réunions et des visites de terrain (principalement pour le marais de Ganshoren), ainsi qu'une prise de conscience citoyenne et politique de l'importance de sauvegarder et d'améliorer ce patrimoine.

Les mesures de l'action :

- Mise en place de balades exploratives du territoire
- Organisation d'ateliers d'éducation à l'environnement
- Chantier collectif de gestion avec la CEBO et Jeunes et Nature
- Etendre la gestion aux particuliers et îlots intérieurs et aux logements sociaux et CPAS
- Valorisation des espaces verts classés cités ci-dessus (Vallon, marais, etc.)

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Service Plantations, Voirie, Travaux Publics, Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : la Commission Environnement Bruxelles Ouest (CEBO), La Villa, LOJEGA, le CPAS, la Maison des Jeunes, les écoles du territoire, Jeunes et Nature, Natagora et des bénévoles



Les moyens

- **Financiers** : Subside de Bruxelles Environnement et fond propre ainsi que financement des partenaires tel LOJEGA ou la Maison des Jeunes
- **Humains** : Personnel communal et personnel des partenaires extérieurs et bénévoles
- **Matériels** : Centre d'écologie urbaine, Apis Bruoc sella, BE,... Carte et panneaux des espaces verts ganshorenois, petit outillage de chantier,...

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Poursuite des projets déjà mis en place (ex : marais, compost)	2020-2021	continu
Groupe de Travail entre Agenda 21 & Environnement	2021	continu
Mise en place des nouvelles mesures de l'action	2022	continu

Les indicateurs de réussite

Comptage : nombre de balades, ateliers, chantiers collectifs et participant.e.s à chaque événement.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : augmentation de la biodiversité et des services écosystémiques
- **Social** : bien être humain dans les espaces verts (esthétique et spirituel, méditation, land art), lieu de rencontre et d'activités diverses (artistique, éducation à l'environnement, citoyenneté, intergénérationnelle,)
- **Économique** : nouvelle vision et gestion des commandes de plantations, économie dans la manière de gérer l'espace public (notamment grâce aux fauches tardives et réduction des tontes).
- **Participation** : chantier collectif, volet participatif des citoyens lors du plan de gestion différencié. (cf. fiche action 1.1.4)
- **Gouvernance** : aménagement des îlots intérieurs par les citoyens, de leurs trottoirs et des quartiers en collaboration avec des organisations existantes (ex réseau Nature de Natagora)



Figure 26: Photographie de la mare du projet citoyen F'lowet power sur terrain communal



OBJECTIF 1 : L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAL PRIS EN COMPTE (CARACTÉRISTIQUE BIOTIQUE ET ABIOTIQUE DU TERRITOIRE)

Action 2.1.2 : Mettre en place un Plan de Gestion Différenciée (PGD)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Depuis l'interdiction de l'utilisation de pesticides, herbicides et autres biocides, les communes doivent se réinventer en matière de gestion de leurs espaces verts. Changer de logiciel ne se fait pas du jour au lendemain au vu de l'ancrage des habitudes des services et de leurs travailleur.euse.s.

La transition est toutefois en marche et de nombreux efforts ont déjà été entrepris au sein du territoire de Ganshoren par les jardinier.e.s du service Plantation. Afin d'accompagner et de clarifier ces nouvelles méthodes et techniques de gestion, la Commune de Ganshoren souhaite faire appel à des professionnel.le.s ayant une expertise dans ce changement de paradigme.

Un "Service Plantation 2.0" est à la fois innovant et créatif mais se confronte également à une résistance au changement dans le chef de la population. C'est pourquoi, un accompagnement en termes de communication envers les concitoyen.ne.s est primordial. Ce processus doit être participatif - tant en interne qu'en externe - avec les usager.e.s des espaces publics. C'est pourquoi, les services Environnement et Agenda 21 ont remis un dossier de candidature auprès de Bruxelles Environnement afin de décrocher un subside pour faire appel à un bureau d'étude ayant l'expertise dans ce domaine. ApiTrees se charge des aspects techniques de gestion écologique des espaces verts et ApisBruocsella se charge du volet communication et participation.

Les mesures de l'action :

- Densifier les plantations d'arbres en rue
- Embellir les espaces publics
- Adapter la gestion des espaces verts aux réalités de terrains
- Améliorer la gestion horticole et environnementale des espaces verts
- Formation des services Plantation dans le cadre du PGD
- Support didactique de communication sur les espaces verts et le non humain (en trois langues si possible ou QR code via Ganshoren app')

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Environnement, Plantation et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Travaux publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : Apisbruocsella, ApiTress, La CEBO



Les moyens

- **Financiers** : 40.000 EUR en subside de BE
- **Humains** : formation pour le service Plantation
- **Matériels** : test de nouvelles machines adaptées à la réalité de terrain

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Démarrage du plan de gestion différenciée avec les prestataires	2021	2022
Participation citoyenne au processus	Mai -juin 2021	Mai-juin 2022
Mise en place du plan de gestion	Mars 2023	

Les indicateurs de réussite

Comptage à réaliser par les services porteurs :

- taux de participation citoyenne au PGD
- diminution du nombre de plaintes reçues à la commune

Questionnaires de satisfaction à faire circuler :

- aux services communaux
- aux citoyen.ne.s
- aux élu.e.s politiques

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : végétalisation du territoire, focus sur les plantes indigènes, mellifère et vivace
- **Social** : marquer les identités des différents quartiers via les plantations
- **Économique** : économie réalisée sur les tontes et sur l'achat de plantes annuelles
- **Participation** : PGD réalisés par des phases participatives
- **Gouvernance** : Réappropriation des espaces verts par les services et la population



Figure 27: état des lieux avec les jardiniers communaux lors de la phase élaborative du PGD



OBJECTIF 1 : L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAL PRIS EN COMPTE (CARACTÉRISTIQUE BIOTIQUE ET ABIOTIQUE DU TERRITOIRE)

Action 2.1.3 : Mettre en place une gestion et un entretien cohérents du cœur vert

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le cœur vert, poumon central de la commune, n'a pour le moment pas de véritable gestion. Cela est dû au fait d'une « balkanisation » des parcelles cadastrales. La commune possède ce qui aurait dû être l'assiette de voirie du prolongement de l'av. de Villegas, devant initialement relier le rondpoint de la Liberté. Le site est humide et fut occupé pendant de nombreuses années par des maraîcher.e.s, principalement avant la rénovation de la rue Lowet. De la topographie vallonnée, le cœur vert est toutefois le lieu de quelques projets communaux comme un espace canin, un ancien cimetière avec un parc et un projet citoyen de verger et de mare.

La valorisation du cœur vert dépendra en premier lieu de sa prise en main par la commune, et dans un second temps par les citoyen.ne.s.

Pour ce faire, une mise à jour du Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) Cœur Vert (datant de 2000) pourra permettre d'envisager des échanges de terrains permettant de mener à bien certains projets, tel que l'important réseau hydrologique. Un rapport d'incidence environnementale (EIE) pour la révision du PPAS est nécessaire, et viendrait alors confronter les enjeux communaux avec un plan de gestion approprié.

Concernant la gestion quotidienne de surveillance du cœur vert, les services Prévention et Propreté pourront être épaulés par deux articles 60 travaillant au projet cycl'organique de collecte de déchets (cf. action 1.4.1) grâce au volet propreté de leurs missions de sensibilisation et de comptage des dépôts clandestins (Baromètre des déchets). Une prise de contact avec l'asbl soutenue par l'Union des Villes et des Communes Wallonnes (UVCW) permettra d'échanger sur leurs bonnes pratiques, notamment leur méthodologie mise en place pour objectiver les problèmes de propreté publique.

Les mesures de l'action :

Agents/art.60 polyvalent propreté et compost

Rapport d'incidence environnementale

Révision du PPAS cœur vert

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Aménagement du Territoire
- **Partenaires communaux** : Prévention et Agenda 21
- **Autre(s) partenaire(s)** : art.60 du projet Cycl'organique, asbl et UVCW



Les moyens

- **Financiers** : Budget pour la Révision du PPAS inscrit pour 2021. Prévoir 14.000 EUR pour sondage d'opinion + budget pour EIE à inscrire au budget 2022.
- **Humains** : ApiTrees, 2 art. 60 + service plantation et Propreté
- **Matériels** : /

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Art.60	Avril 2021	Avril 2022
Intégration du site au Plan de Gestion Différencié	Janvier 2021	2022
Note d'intention	2021	2021
Sélection d'un bureau d'étude pour la réalisation du rapport d'incidence environnementale	2021	/
Révision du PPAS	2025	/

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de manière sensible (et peut-être subjective) d'évaluer s'il y a une réelle diminution des dépôts clandestins auprès des citoyen.ne.s et des services.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : gestion environnementale du site
- **Social** : lieu de rencontre et de chantier collectif, en lien avec le projet F'Lowet power
- **Participation** : gestion participative de certains lieux du cœur vert
- **Gouvernance** : réappropriation du cœur vert



OBJECTIF 1 : L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAL PRIS EN COMPTE (CARACTÉRISTIQUE BIOTIQUE ET ABIOTIQUE DU TERRITOIRE)

Action 2.1.4 : Développer un projet d'éco pâturage

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

L'éco Pâturage est une solution d'avenir à faible empreinte en accord avec l'écologie des paysages urbains tels que prôné par le plan de gestion différencié.

La commune pourrait héberger une bergerie sur l'une de ces parcelles afin d'y développer un projet (notamment dans le cœur vert, la parcelle 188 C ou dans le vallon du Molenbeek la 23 N) ou au sein du pôle agroécologique.

Outre l'aspect gestion des espaces verts, le troupeau via la transhumance aurait une vocation pédagogique. Il permettra de sensibiliser la population tout en rassemblant les gens et apportant de la cohésion sociale là où il irait paître.

Des contacts et des visites sur différents sites ont déjà été réalisés avec l'asbl "Les Bergères urbaines" ainsi qu'avec la Région et Bruxelles Environnement en ce qui concerne les aspects légaux inhérents à ce type d'implantation. Un des objectifs sous-jacents de ces bergères réside dans l'éducation à l'animalité non réduite à sa seule vocation nourricière. Les animaux du cheptel seraient pour la plupart des rescapés d'abattoirs.

Outre l'éco pâturage, la transhumance du troupeau à travers le territoire recèle en lui le potentiel de sensibilisation à la ville en tant qu'écosystème complexe. Non pas comme un retour à la ruralité mais comme un bréviaire de ce que pourrait être une ville durable ou le non humain démontre au quotidien différentes manières d'être vivant en alimentant les différents rouages des chaînes alimentaires gravitant autour de la présence des bêtes.

Enfin, ces nouveaux venus viendraient gonfler ou remplacer le bestiaire ganshorenois avec les ânes qui sillonnent la commune et dont l'avenir reste incertain.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Environnement et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Plantation
- **Autre(s) partenaire(s)** : Bergère urbaine ou autre

Les moyens

- **Financiers** : prix concurrençant le m², art.60, chèque ALE
- **Humains** : 1 ou 2 bergers
- **Matériels** : Une bergerie



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Démarchage de berger	2021	NA
Démarchage des terrains (facteur modification PPAS cœur vert contraignant dans le temps)	2021	2025
Réalisation	En fonction des externalités	NA

Les indicateurs de réussite

Budget tonte diminué

Nuisance sonore diminuée par rapport à la tonte classique (voir résultat au sonomètre)

Cohésion sociale dans les quartiers augmentée via questionnaire et micro-trottoir

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : gestion écologique des espaces verts et augmentation des niches écologiques
- **Social** : cohésion et engouement par le prisme des bêtes
- **Économique** : benchmark avec le prestataire des tontes
- **Participation** : futurs ateliers à mettre en place autour du cheptel
- **Gouvernance** : réappropriation de la ville comme ville écosystème

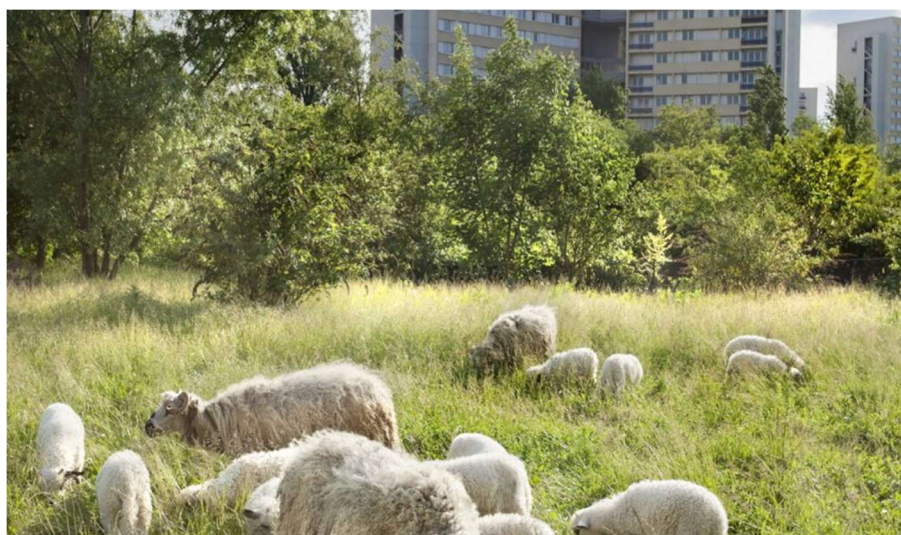


Figure 28: source: Liège2022.be



OBJECTIF 1 : L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAL PRIS EN COMPTE (CARACTÉRISTIQUE BIOTIQUE ET ABIOTIQUE DU TERRITOIRE)

Action 2.1.5 : Poursuivre les activités du rucher didactique

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

L'éducation à l'environnement est un secteur relativement neuf. En effet, l'écologie et la protection de l'environnement sont des notions récentes auprès du grand public. De nos jours, les sciences et technologies nous permettent de comprendre en profondeur les fonctionnements de la nature, mais malheureusement ces savoirs restent souvent partagés entre élites du secteur.

L'Agenda 21 et le service Environnement de Ganshoren souhaite investir de l'énergie dans cette transmission, afin de recréer du lien entre l'homme et la nature, transmettre ces savoirs au plus grand nombre.

En 2018 un rucher communal a vu le jour au niveau des coins jardins de la rue au bois par l'intermédiaire de Terre@air, une ASBL d'éducation à l'environnement qui s'est fait connaître grâce à son apiculteur lors des deux premières fêtes de l'environnement. Elle a pour but la protection de la nature et la création de liens entre l'être humain et la nature. Les différents objectifs de l'ASBL sont une porte d'entrée sur la compréhension de la nature, rendue possible autant en observant les abeilles qu'en s'interrogeant sur la vie du sol par exemple. Partant du principe que l'on respecte plus facilement ce que l'on connaît, tous les différents secteurs de l'ASBL cherchent à faire appréhender la nature dans sa globalité.

Par la création d'animations adaptées, l'ASBL tente de rendre ce savoir accessible à tous. Cette action de l'A21 vise à encourager l'asbl à poursuivre ses activités de rucher didactique, notamment en organisant davantage d'animations vers les écoles.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Terre@air et le Service Environnement
- **Partenaires communaux** : Service Jeunesse
- **Autre(s) partenaire(s)** : /

Les moyens

- **Financiers** : En fond propre (entretien, visites de mai à septembre, une activité d'extraction de miel et 4 animations pour les enfants + le miel)
- **Humains** : une équipe de trois apiculteurs
- **Matériels** : un rucher avec 3 ruches



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Poursuite des activités habituelles du rucher	2021	continu
Adaptation et ouverture des animations aux écoles en fonction des mesures covid	juin 2021	Septembre 2021

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de vérifier que le public scolaire a bien été atteint : nombre d'activités organisées, nombre de classes et/ou d'écoles différentes invitées, nombre d'enfants qui ont participé.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : sensibilisation et éducation à l'environnement
- **Social** : apprentissage de nouveaux savoirs (activité gratuite pour les scolaires)
- **Économique** : vente de miel local à prix abordable
- **Participation** : visite des ruches, miellé
- **Gouvernance** : possibilité d'acheter local un produit de qualité



Figure 29: : photo prise au coin jardin lors d'une animation réalisée par Terre@air asbl



OBJECTIF 2 : PLUS DE BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES COMMUNAUX

Action 2.2.1 : Encourager la végétalisation auprès du personnel communal

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Il y a quelques années, une initiative a été mise en place sur l'avenue Charles -Quint : des plantations de plantes annuelles dans les fosses d'arbres, avec parrainage. Cependant, la réalité physique de l'avenue (congestionnée, polluée, bruyante) n'a pas motivé le personnel communal à poursuivre le projet.

Les agent.e.s communaux.ales sont cependant motivés à réaliser un projet de végétalisation d'ordre nouveau et plus proche de la réalité de leur quotidien : végétaliser leur lieu de travail. Grâce à la mise en place de l'éco team, plusieurs solutions pourront être trouvées : il pourra s'agir simplement de leurs bureaux, du réfectoire, d'espaces extérieurs ou même de toitures.

En effet, l'éco team pourra - au plus simple - organiser des bourses d'échange entre collègues via la grainothèque et/ou mettre à disposition un catalogue et soumettre un marché stock pour l'achat d'une plante par service par an. Au plus complexe, elle pourra également investiguer les différentes toitures plates de bâtiments communaux ne permettant pas d'accueillir des panneaux photovoltaïques, afin d'examiner la possibilité d'y accueillir de la végétation (par exemple Avenue de villegas 31, crèche Nos Poussins).

Les mesures de l'action :

- Organiser une bourse d'échange / foire aux plantes dans les locaux administratifs
- Décorer le réfectoire communal avec des plantes d'intérieur
- Créer et entretenir dans les locaux administratifs des bacs de plantes aromatiques et des bacs potagers
- Examiner les possibilités de toitures communales végétales

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : ECOTEAM
- **Partenaires communaux** : Service Plantations
- **Autre(s) partenaire(s)** : Employés communaux (pépinière et magasin de décorations)

Les moyens

- **Financiers** : marché stock, achat de plantes d'intérieurs
- **Humains** : responsabilisation du personnel communal dans l'entretien régulier
- **Matériels** : un arrosoir par étage, des pots et du terreau pour l'entretien



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
GT Ecoteam : quelle action prioritaire, organisation, coordination, communication	2022	continu
Organisation d'une bourse d'échange (sonder la motivation du personnel des services) et faire découvrir la grainothèque	2022	/
Mise en place d'un catalogue + marché stock	2023	/
Aménagement de bacs potagers aux abords des locaux communaux	2024	/
Rapport sur les toitures et possibilités de végétalisation	2023	/

Les indicateurs de réussite

L'éco team prendra en charge un rapport annuel de ses différentes actions dont celle-ci : nombre de plantes achetées/installées (dont provenance : achat ou échange), nombre de plantes encore vivantes, nombre d'actions vertes mises en place (bac aromatique / potager / autres) et nombre d'espaces végétalisés (réfectoire, cour intérieure, autres).

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : présence de flore
- **Social** : égalité pour toutes, une plante / service ou / bureau ou / personne
- **Économique** : l'échange de plantes permet d'éviter l'achat, économie locale de petite échelle, tout comme le bouturage des plantes
- **Participation** : chaque service est invité à participer à végétaliser son lieu de travail
- **Gouvernance** : l'éco team met un projet en place pour toutes les agent.e.s communaux



Figure 30: Des terrariums (plantes d'intérieur qui grandissent en vase clos)



OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS

Action 2.3.1 : Mettre en place un « réseau insectes » avec des habitats naturels et artificiels de type hôtel à insectes

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Vu la perte des effectifs d'insectes liée aux pratiques agricoles (pesticides), à la rénovation des maisons, à la gestion trop conventionnelle de leurs abords et îlots intérieurs, et à la perte des plantes hôtes que cela engendre, l'Agenda 21 de Ganshoren souhaite qu'une gestion différenciée du domaine public et privé soit menée à bien.

Les objectifs sont de restaurer les chaînes alimentaires, et d'assurer la pollinisation et le rôle de bio réducteurs de ces derniers. Cette action souhaite redorer le blason des insectes (grâce à la documentation de *la Hulotte*, Natagora, Apis Brucoscala, Bruxelles M'abeilles, ULB-IGEAT).

Il s'agira de communiquer sur leurs rôles, mais aussi de rajouter des hôtels à insectes ainsi qu'une "zone habitat" dans chaque parc public avec des panneaux didactiques. Il s'agira également de garder les feuilles mortes et bois morts des parcs (à l'exception du marronnier qui est parasité par la chenille mineuse, *Cameraria ohridella*) afin de les mettre en tas dans ces zones habitats insectes.

Enfin, un label "réseau nature" pourrait appuyer l'action pédagogique (menée par Natagora) et apporter du poids aux trois objectifs précédents. Aussi, la mise en place d'un réseau entomo/ réseau habitat sera entrepris dans la suite du plan de gestion différenciée PGD (cf. action 2.1.2) de la commune de Ganshoren.

Pour la construction et l'installation des hôtels à insectes, les citoyen.ne.s seront invité.e.s par exemple à le réaliser de manière participative.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Environnement et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : service Plantations
- **Autre(s) partenaire(s)** : Natagora, Apis et Apitree

Les moyens

- **Financiers** : menuiserie pour achat de bois et de clous pour les hôtels (recup' possible)
- **Humains** : activité citoyenne et participative
- **Matériels** : récup' possible pour bois et de clous, bambou, pomme de pin, paille, feuilles, etc.



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Inventaire des espaces lors du PGD	2021	2021
Activité citoyenne de construction	2023	2024
Label + panneau didactique	2023	2024

Les indicateurs de réussite

Une fois les hôtels installés et leur nombre relevé, il s'agira pour les services porteurs d'évaluer la présence de l'entomofaune, des oiseaux et mammifères ainsi que l'apparition d'éventuelles nouvelles espèces (d'abeilles solitaires, longicornes, etc.) via la plateforme citoyenne Observation.be. L'indicateur utilisé sera le quadrillage de relevé utilisé en phytosociologie. Ces relevés pourront être fait en collaboration avec la [C.E.B.O](#)

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : augmentation de la biodiversité
- **Social** : meilleure connaissance de la faune entomologique (peur des insectes)
- **Économique** : plus d'évacuation des feuilles des parcs, récup' naturelle
- **Participation** : atelier de fabrication et d'installation
- **Gouvernance** : appropriation des moyens de gestions pour le particulier afin qu'il le reproduise dans son jardin



Figure 31: Photo de référence d'un hôtel à insectes



OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS

Action 2.3.2 : Labelliser lorsque c'est possible en Réseau Nature (Natagora)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Cette action s'inscrit dans la continuité du réseau insecte (cf. action 2.3.1) proposé par l'action précédente. Natagora a mis en place un Réseau Nature, "Un réseau qui regroupe tous les espaces verts publics ou privés qui respectent et protègent la nature. L'ensemble de ces terrains, petits ou grands, forment un maillage qui favorise l'extension de la biodiversité".

Natagora a ainsi labellisé de nombreux terrains communaux en région bruxelloise, comme par exemple des cimetières (Anderlecht et Uccle), le site du Scheutbos et la zone refuge du parc du château du Karreveld à Molenbeek, le parc du Bempt à Forest, l'Aulnaie marécageuse de NOH et même des potagers collectifs à Uccle.

Ce réseau s'adresse aussi aux particuliers et deux espaces sont déjà référencés à Ganshoren : un jardin naturel de 0,004 ha avec production de petits fruits, compostage et aménagements pour attirer insectes et oiseaux, ainsi qu'un petit (rue communale n°1) jardin de ville de 0,006 ha accueillant pour les oiseaux et insectes sans pesticide et jonché d'herbes folles au n°150 de la Drève de Rivieren.

Pour intégrer le Réseau Nature, le site doit présenter des éléments en faveur de la biodiversité sans être pour autant "parfait". Pour les acteur.trice.s et gestionnaires publics, ils/elles doivent démontrer une volonté de l'améliorer dans le temps. Ils/elles sont également invité.e.s à signer une charte et développer un plan de gestion.

Cette action propose donc à la Commune de Ganshoren de labelliser certains espaces à définir, et de signer et respecter la charte Réseau Nature de Natagora. En même temps, les porteurs de l'action devront inciter les citoyen.ne.s à faire de même avec leurs espaces privés.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Environnement et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Service Plantation et Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : Natagora

Les moyens

- **Financiers** : intégration au Réseau Nature gratuit pour les particuliers + la commune si les conditions des entreprises sont respectées
- **Humains** : citoyen.ne.s et jardinier.e.s pour la gestion des sites labellisés
- **Matériels** : en fonction des aménagements et des produits de fauches et tailles



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Listing des espaces verts à labelliser	2022	2023
Démarches vers Natagora	2023	2024
Promotion vers les citoyen.ne.s suite à des balades de découverte des sites labellisés et des exposés	2024	continu
Visite des sites labellisés chez les particuliers	2024	continu

Les indicateurs de réussite

Chaque année, un comptage des sites labellisés dans le Réseau Nature sur le territoire de la commune devra avoir lieu, en différenciant les sites privés des sites communaux. Il s'agira également de compter le nombre de ballades et d'exposés (ou autres démarches de sensibilisation et promotion vers les citoyen.ne.s) organisées.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : renforcement du maillage vert, biodiversité
- **Social** : rencontre, cohésion lors des événements (ateliers, visites)
- **Participation** : implication des citoyen.ne.s dans la labellisation de leurs espaces privés
- **Gouvernance** : prise en main de la gestion écologique par les particuliers (éducation permanente)



Figure 32: Photo de promotion du Réseau Nature © Natagora



OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS

Action 2.3.3 : Favoriser le retour des oiseaux en ville

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le projet "Moineaux" mis en place en 2019 mettait déjà l'accent sur la protection des oiseaux. Protéger le moineau revient à protéger l'ensemble des espèces cavernicoles (rouge queue noir, martinet, étourneaux sansonnet) ainsi que les granivores (verdier d'Europe, chardonneret élégant), et insectivores (fauvettes et rousserolles).

Cette action propose de poursuivre le projet "moineaux" et de distribuer des kits à tous les membres du groupe, qui contiennent entre autres des cahiers des moineaux et des oiseaux du jardins de Natagora. Il s'agira également de réaliser l'inventaire des bâtiments à trous de boulin ainsi qu'intégrer au plan de gestion du Cœur vert (cf. **action 2.1.3**) des mesures pour favoriser les espèces cavernicoles.

Pour aller un pas plus loin que ce projet, l'Agenda 21 propose de favoriser la nidification du faucon pèlerin : par la pose de nichoirs au niveau de la Basilique de Koekelberg (où il a niché dans un nid de corneille), au niveau des logements LOJEGA ou au niveau du clocher de l'Église St Martin.

De manière générale, cette action demande une attention particulière et systématique sur les nouveaux aménagements pour les espèces en question, lors de chaque évolution de la réglementation urbanistique et lors de la construction de bâtiments.

Il s'agit de souligner l'importance entre la biodiversité et le bâti mais aussi avec la propreté et les nuisances qu'occasionnent les pigeons ayant perdu leur comportement de proie dans le milieu urbain.

Les mesures de l'action :

- Poursuite de la campagne moineaux à Ganshoren + distribution de kits aux membres
- Placement de nichoir avec le GT Martinet de Natagora
- Intégration de mesures au plan de gestion du coeur vert (cf. **action 2.1.3**)
- Poursuite de l'investigation pour favoriser le retour des oiseaux

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Environnement et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Urbanisme, Travaux Publics et Plantations
- **Autre(s) partenaire(s)** : Groupe de travail de Natagora/Natuurpunt et particuliers

Les moyens

- **Financiers** : achat de nichoirs et de plantation de haies, de graminées et de tournesols
- **Humains** : service Agenda 21 et Environnement
- **Matériels** : nacelle des travaux publics pour aménager des nichoirs sur les bâtiments.



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Publication de documentations utiles sur le site de l'Agenda 21 à destination des citoyen.ne.s	2021	continu
Distribution des kits moineaux	été 2021	/
Collaboration avec le GT Martinet - placement de nichoirs	2022	2023
Inventaire des trous de boulins et autres cavités existantes	2022	2022
Intégration de mesures (haies, friches, cavité, dent creuse) au plan de gestion du coeur vert (cf. action 2.1.3) et au PGD (cf. action 2.1.2)	2021	continu

Les indicateurs de réussite

Les services porteurs devront vérifier l'augmentation de la faune avicole (via comptage et Atlas des oiseaux bruxellois)

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : augmentation des effectifs d'oiseaux.
- **Social** : rencontre via les ateliers du projet moineaux (sensibilisation et fabrication) et placement de nichoirs chez les particuliers.
- **Économique** : achat de nichoirs pour les citoyen.ne.s
- **Participation** : ateliers pour les citoyen.ne.s
- **Gouvernance** : connaissance des espèces d'oiseaux en RBC livrée par l'A21 et ses partenaires



Figure 33: Image de référence © Atlas des oiseaux nicheurs bruxelles



OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS

Action 2.3.4 : Collaborer avec le CPAS et LOJEGA pour valoriser les friches

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Deux colonies de moineaux sont encore présentes sur la commune bien que les populations soient en déclin à l'échelle bruxelloise, nationale et internationale. Il est avéré que les graminées présentes dans certaines friches urbaines sont favorables à leurs développements de par la présence de graines et d'insectes. Un des objectifs de cette action est de maintenir sur ces friches une diversité d'espèces importante en termes de biodiversité en favorisant leur implantation et en luttant contre les espèces invasives. Pour cela, des collaborations avec les propriétaires, tels que le CPAS et LOJEGA devront être mises en place.

Il s'agira aussi de développer des habitats sur ces friches en les incluant dans le réseau écologique ganshorenois. Certaines friches au niveau de dents creuses dans le tissu urbain pourraient à minima servir de zone refuge et nourricière pour nos populations de moineaux et consorts. Le moineau étant une "espèce parapluie", le protéger revient à protéger l'ensemble des autres espèces du même écosystème.

La gestion des invasives par les propriétaires des friches comme le CPAS et LOJEGA intégrera d'ailleurs les clauses du Plan de Gestion Différenciée (PGD, cf. **Action 2.1.2**).

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Service Plantations
- **Autre(s) partenaire(s)** : LOJEGA et CPAS

Les moyens

- **Financiers** : budget plantations
- **Humains** : /
- **Matériels** : Plantations



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Poursuite de l'état des lieux du Projet Moineaux	Avril – mai 2021	/
Collaboration avec les partenaires CPAS / LOJEGA	2023	/

Les indicateurs de réussite

Les services porteurs seront garants de comptabiliser le nombre de friches (et de surfaces) valorisées et de vérifier l'augmentation des effectifs de moineaux en leur sein, ainsi que d'évaluer l'indice de biodiversité des friches et dents creuses. L'indicateur utilisé sera le quadrillage de relevé utilisé en phytosociologie. Ces relevés pourront être fait en collaboration avec la C.E.B.O et le monitoring participatif de la plateforme Observation.be

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : favoriser la biodiversité
- **Social** : éducation à l'environnement auprès d'une population moins encline à participer aux activités
- **Économie** : valorisation d'espaces non bâtis par d'autres interventions que la construction
- **Participation** : diagnostic partagé via la plateforme Observation.be
- **Gouvernance** : réappropriation de l'espace public comme enjeu environnemental



Figure 34: friche dans une dent creuse ganshorenoise



OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS

Action 2.3.5 : Mettre en place un Conseil du Bien-Être Animal

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

En 2018, sous l'initiative de l'échevinat du Bien-être Animal, du nouveau service communal Bien-être animal et sous l'impulsion des *pussy cats* et des riverain.e.s - très demandeur.euse.s que la commune agisse face aux problématiques des chats errants - les différentes parties prenantes en charge du bien-être animal et de la protection des animaux sauvages sur Bruxelles ont été invitées à collaborer et créer un réseau.

Un groupe de travail a été mis en place afin d'établir une ligne de conduite, un cadre nécessaire au suivi des dossiers et à leur bonne gestion. Ce GT regroupe :

- Le service communal Bien-être animal qui agit surtout par rapport aux chats et aux pigeons morts et blessés (empoisonnement, écrasés...) ;
- La zone de Police Nord-Ouest : convention avec Veeweyde (pour les animaux morts, via leur convention) ;
- La police locale : elle est contactée avant la zone de Police si un animal est trouvé et eux font le lien avec la zone ;
- Le Service prévention : il constate sur le terrain les soucis et il relaie vers le services bien-être animal qui redistribue ;
- Chat libre : seule association avec laquelle la commune a une convention (uniquement pour les chats errants et stérilisation) ;
- Les Pussy Cats (représenté par une trappeuse bénévole): trois zones de bénévoles, iels constatent les chats errants et contactent directement *Chat libre* ;
- La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux : pour les autres animaux mais il n'y a pas de véritable convention pour l'instant ;
- Le Service bien-être animal de Bruxelles Environnement : il représente une manne de subside même s'il n'y a pas de véritable contact préétabli.
- Les Services Agenda 21 et Environnement

La répartition entre les différentes parties prenantes est encore compliquée par manque de convention, par exemple amener un pigeon à la ligue royale n'est pas faisable. Cette action propose de faire de ce GT un "Conseil du Bien-Être Animal" structuré, avec des réunions trimestrielles, dont l'objectif sera de prendre la meilleure décision possible en fonction du contexte de l'animal en détresse retrouvé sur le territoire communal. L'action devra également prévoir l'implantation d'un frigo dans les locaux communaux pour stocker les animaux morts en attente de prise en charge. La cave située en dessous du local du service prévention est à l'analyse et mis au budget de l'année 2021.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Bien Être Animal
- **Partenaires communaux** : Service Prévention, Polices, Agenda 21 et Environnement.
- **Autre(s) partenaire(s)** : VETAS (association pour animaux blessés) proposition de convention, *Pussy Cats*, *Chat Libre*, la LRBPO, le service BEA de Bruxelles Environnement



Les moyens

- **Financiers** : budget BEA
- **Humains** : une responsable BEA
- **Matériels** : frigo, appareil d'identification et une cage de trappage

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Groupes de travail du Conseil BEA	2021	trimestriel
Formation des hommes de la prévention au trappage	2021	/
Sous-traitance à VETAS	2022	/
Achat du frigo	2022	/
Brochure informative pour la population	2022	2022

Les indicateurs de réussite

Le Conseil du BEA devra être à même d'évaluer si l'action permet une meilleure logistique dans la gestion quotidienne des animaux blessés, malades ou morts.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : gestion des chats par la stérilisation
- **Social** : groupe de travail et mise en réseau
- **Économique** : coût amorti par les externalités
- **Participation** : bénévolat citoyen
- **Gouvernance** : Groupe de travail et décision prise en son sein, collaborations Région / Commune / Associations



Figure 35: logo et label de Bruxelles Environnement



OBJECTIF 3 : LES « NON HUMAINS » PRÉSERVÉS

Action 2.3.6 : Obtenir le label “ Commune respectueuse du bien-être des animaux” et poursuivre les actions liées au label

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Lors de la création de son service Bien Être Animal, Bruxelles Environnement a fait la promotion d'initiatives en la matière. En 2020, le projet "Label Commune respectueuse du bien-être des animaux" a reçu un nouvel élan destiné à permettre à la Région de Bruxelles-Capitale de mettre en valeur leur image en faveur du bien-être animal, en s'appuyant sur ses 21 communes.

En parallèle, Ganshoren a également créé son service bien-être animal et a déjà mis en place de nombreuses actions et initiatives en faveur de celui-ci, avec l'accent mis sur la stérilisation des chats grâce à sa convention avec *Chat Libre*. Pour obtenir ce label, les communes doivent répondre à au moins 6 des 11 critères suivants :

1. Un échevin du bien-être animal
2. Un référent bien-être animal au sein de la zone de police
3. La présence d'au moins une zone d'espace de liberté pour chiens
4. Une politique de gestion respectueuse des chats errants
5. L'octroi d'une prime de stérilisation des chats domestiques
6. La gestion 24/7 des animaux errants, perdus ou abandonnés
7. L'information et la sensibilisation des citoyens
8. L'accès des animaux domestiques dans certains lieux
9. L'interdiction des feux d'artifice
10. L'organisation d'événements en matière de bien-être animal
11. L'application de la loi Sanctions Administratives Communales

Non seulement la commune remplit déjà les 6 critères minimum pour l'obtention du label, mais cette action l'engage également à en remplir d'autres : prendre en charge une gestion 24/7 des animaux perdus / errants / abandonnés et organiser des événements en matière de BEA - le tout rendu possible grâce au Conseil du BEA (cf. action 2.3.5). La commune a donc obtenu le label en 2021.

Dans un second temps, la commune pourra également développer une autre zone de liberté pour chien, la gestion 24/7 des animaux errants, perdus ou abandonnés, l'accès des animaux domestiques dans certains lieux et mettre en place une réelle information / sensibilisation vers ses citoyen.ne.s.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Bien-être animal
- **Partenaires communaux** : Service Prévention, Agenda 21, Environnement (Cellule Bien-être Animal)
- **Autre(s) partenaire(s)** : chat libre, vétérinaires, LRBPO



Les moyens

- **Financiers** : 15.000 EUR pour la stérilisation des chats
- **Humains** : ½ ETP au service BEA + les membres du GT
- **Matériels** : puce, trappe.

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Gestion 24/7 des animaux errants, perdus ou abandonnés,	2022	/
L'accès des animaux domestiques dans certains lieux	2023	/

Les indicateurs de réussite

En 2020, le service a attribué 21 primes à la stérilisation. Il importe de poursuivre ce comptage chaque année, et de vérifier l'obtention (et le maintien) du label.

Concrétisation des trois derniers critères

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : moins de prédateurs de la petite faune
- **Social** : collectif citoyen pussy cat crée de l'interaction sociale grâce à une adhésion à certaines valeurs
- **Économique** : petite prime à grand impact (moins de chat, moins de nourrissage, moins d'infrastructure – bidon ville)
- **Participation** : conseil du bien-être animal
- **Gouvernance** : responsabilisation du citoyen



Figure 36: Label obtenu par la Commune de Ganshoren



OBJECTIF 4 : LA RÉSILIENCE HYDROLOGIQUE SOUTENUE ET POURSUIVIE

Action 2.4.1 : Encourager l'utilisation de l'eau de pluie récupéré et entamer une réflexion autour d'une prime

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren s'inscrit dans une réflexion globale sur la gestion de l'eau à Bruxelles et en particulier sur le bassin versant du Molenbeek. A ce titre, elle est membre du Comité d'Accompagnement du Molenbeek (CAM) mené par l'association des Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles (EGEB), du Groupe de Travail Molenbeek mené par Bruxelles Environnement ainsi que du Consortium Brusseau Bis financé par Innoviris.

Au-delà de ces Think Tank, la commune de Ganshoren se positionne également dans cette dynamique par les aménagements hydrologiques tels que des récupérateurs d'eau de pluie, dès que l'opportunité se présente.

Dans le cas de construction ou rénovation de bâtiments communaux, cela se traduit par une des mesures possibles de l'éco-conception (cf. actions 1.4.2 et 2.2.2) mais pour l'espace public et les parcs, cela s'apparente davantage à des opportunités d'aménagements en fonction du contexte et du milieu (biotope, propriété d'infiltration dans le sol, pente, etc.) à étudier au cas par cas.

Cette action de l'Agenda 21 cherche donc à encourager l'utilisation de l'eau de pluie au sein des bâtiments communaux, ainsi qu'à l'occasion de tous autres projets immobiliers. Au même titre que le permis d'environnement impose, pour les nouveaux projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation, de compenser l'imperméabilisation du sol que le projet induit par un bassin d'orge (pour retenir les pluies causées par de forts orages) et par un citerne de récupération (pour récupérer l'eau de pluie pour la réutiliser dans le bâtiment), les services Urbanisme et Environnement pourront exiger - en fonction des permis d'urbanisme soumis et de leurs contextes propres - l'aménagement de citernes qui sera facilité par le nouveau Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).

En parallèle, afin d'encourager les habitant.e.s, l'action envisage la mise en place d'une prime pour les particuliers. Cette prime à l'aménagement d'un récupérateur d'eau de pluie, à raccorder à une descente d'eau, permettra aux citoyen.ne.s de collecter ou stocker l'eau de pluie tombée sur la toiture de leur bien immobilier et de la réutiliser directement pour l'arrosage, l'entretien ou encore le nettoyage quotidien. L'avantage est sa facilité d'installation qui ne requiert pas l'intervention d'un professionnel, et d'ailleurs de tels aménagements sont déjà proposés dans d'autres communes membres du Consortium Brusseau Bis. Le [guide gestion des eaux pluviales](#) renseigne sur les obligations des particuliers.



Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : services Urbanisme et Travaux Publics
- **Partenaires communaux** : Agenda 21 et service Finances
- **Autre(s) partenaire(s)** : CAM, EGEB, Consortium Brusseau Bis

Les moyens

- **Financiers** : issus d'une réflexion avec le consortium Brusseau Bis et le concept de Solidarité de Bassin Versant
- **Humains** : suivi auprès du service Urbanisme et montage de la prime via le service Agenda 21 et Finance
- **Matériels** : ressources auprès du CAM, Brusseau Bis et EGEB

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Recommandations pour des citernes à eau dans les PU	2022	continu
Mise en place de la prime pour les particuliers	2023	continu

Les indicateurs de réussite

Les services porteurs tiendront le décompte, chaque année, du nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés, en différenciant les projets communaux, projets privés et projets citoyens. Le nombre de primes par année sera également calculé.

De manière plus globale, les services pourront également vérifier qu'ils rencontrent bien les objectifs du [Plan de Gestion de l'Eau régional](#) et participer à la rédaction du nouveau Plan de gestion de l'eau.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : meilleure gestion de la ressource eau / "or bleu"
- **Social** : solidarité du bassin versant
- **Économique** : réduction des coûts lié aux gros ouvrages hydrauliques (cf. étude Aquatopia) et prime qui aide les particuliers
- **Participation** : participation globale des citoyen.ne.s à la gestion de l'eau dès lors qu'ils installent une citerne
- **Gouvernance** : sensibilisation à l'eau comme bien commun, groupes de travail entre services



OBJECTIF 4 : LA RÉSILIENCE HYDROLOGIQUE SOUTENUE ET POURSUIVIE

Action 2.4.2 : Intégrer l'eau aux CSC des projets publics et/ou aux exigences des permis

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

L'action précédente 2.4.1 demande une attention particulière à l'utilisation de récupérateurs d'eau de pluie dans les projets sur le territoire de Ganshoren, notamment pour les services en charge des permis. Cette action vient l'appuyer de manière plus globale, afin de rendre possible cette intégration de l'eau.

En effet, lors des comités de concertation à la Commune, Bruxelles Environnement est invité avec Urban.brussels, Les Monument et Site (DPC) et Bruxelles Mobilité afin de d'analyser la thématique de l'eau dans les projets concernés. Toutefois, dans les simples permis d'urbanisme, la prise en compte de l'eau n'est pas systématique, et uniquement étudiée dans le cas de demande de dérogation.

Cette action propose donc de livrer une formation sur la gestion des eaux pluviales aux agent.e.s des services Urbanisme et Travaux Publics afin que la gestion des eaux à la parcelle devienne un réflexe dans le contrôle des permis et dans la mise en place de nouveaux marchés.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Conseiller Eau, Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Urbanisme, Travaux Publics et Marchés Publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : EGEB, CAM, Brusseau BIS, Facilitateur Eau de Bruxelles Environnement.

Les moyens

- **Financiers** : /
- **Humains** : temps de travail en plus pour l'urbanisme et les travaux publics
- **Matériels** : documentation et Guide du Bâtiment Durable

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Formation en gestion de l'eau à la Commune pour les agent.e.s concerné.e.s et les communes du Bassin Versant du Molenbeek	2022	Peut être renouvelé
Atelier "Ville Sensible à l'Eau" par l'ULB La Cambre	2022	/
Application au suivi des permis et projets tels que énoncés dans l'action 2.4.1	2022	continu
Intégration de clauses en faveur de l'eau dans les nouveaux marchés lancés	2022	continu



Les indicateurs de réussite

Par année, seront comptabilisés le nombre de formations données en gestion de l'eau, le nombre de participant.e.s à chaque session et le nombre de clauses en faveur de l'eau inscrites dans les nouveaux CSC. Un lien avec les indicateurs de réussite de l'action 2.4.1 (nombre de citernes aménagées) est évident.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : meilleure gestion de la ressource eau / "or bleu"
- **Social** : solidarité de bassin versant, formation pour les services
- **Économique** : réduction des coûts lié aux gros ouvrages hydraulique (cf. étude Aquatopia)
- **Gouvernance** : eau comme bien commun

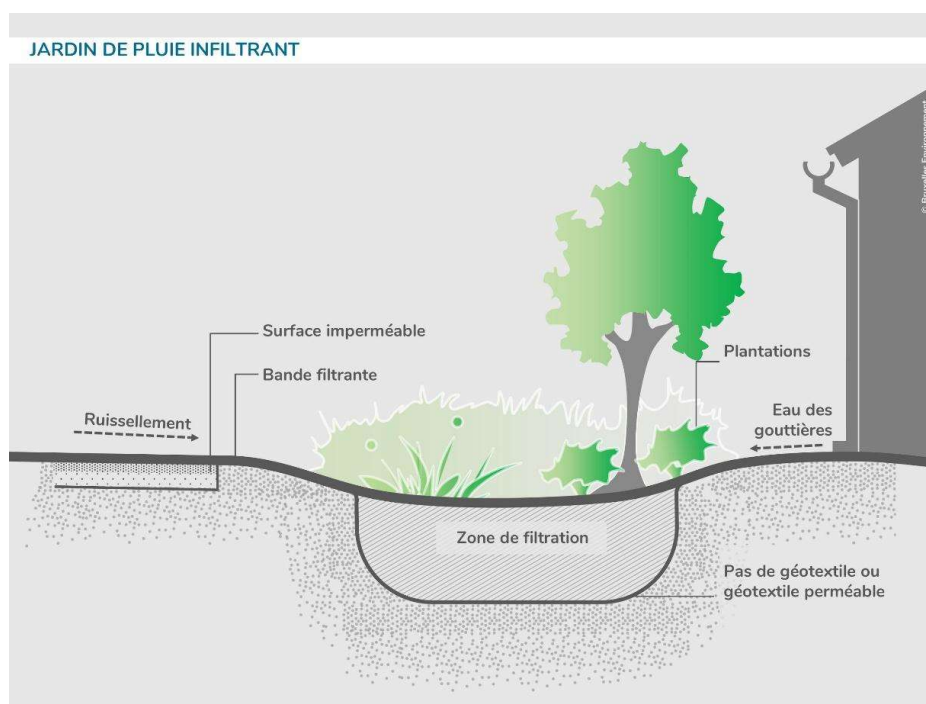


Figure 37: Source : Bruxelles Environnement – Guide du Bâtiment Durable



OBJECTIF 4 : LA RÉSILIENCE HYDROLOGIQUE SOUTENUE ET POURSUIVIE

Action 2.4.3 : Intégrer le Molenbeek

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le Molenbeek (ruisseau du Moulin en français) prend sa source à Dilbeek, en Région flamande. Il s'écoule ensuite à travers Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren et Jette sur une distance de 5,5km. Ses affluents sont respectivement l'Eleghembeek, le Laerbeek, le Poelbosbeek, le ru du Zeyp et enfin le Kloosterbeek. A la sortie du parc Roi Baudouin à Jette, les eaux du Molenbeek disparaissent malheureusement dans un collecteur d'eaux usées qui les achemine jusqu'à la station d'épuration de Bruxelles Nord. Il subsiste, plus en aval, au sein du Domaine Royal de Laeken, un morceau du lit du ruisseau alimenté par les sources et les étangs du domaine, qui achemine ces eaux dans le canal. En 2008-2009 et en 2014, Bruxelles Environnement a procédé à la remise à ciel ouvert de deux tronçons du Molenbeek, dans les phases 1 et 2 du parc Roi Baudouin. A l'avenir, le ruisseau devrait aussi être déconnecté du collecteur d'eaux usées pour pouvoir poursuivre son parcours jusqu'au canal.

Les marais de Ganshoren et de Jette traversés par le Molenbeek sont des réserves naturelles protégées par l'Europe (Natura 2000). La végétation des marais (fleur de coucou, populage des marais, ...) y alterne avec les roselières, des prairies de hautes herbes humides et des saules têtards. C'est dans ces marais et dans le parc Roi Baudouin que le ruisseau expose ses plus beaux atouts.

L'objectif pour la commune de Ganshoren est d'alimenter ce cours d'eau via des aménagements liés à son réseau historique. Une étude hydrologique a été réalisée et de nombreux aménagements sont à prévoir pour la suite à l'échelle locale mais également via une réflexion globale afin de remettre en état le ru et le fossé du Zeyp. Pour ce dernier point, la commune de Ganshoren participe à différents groupes de travail et les fiches actions précédentes permettent de tracer déjà quelques objectifs pertinents.

Les mesures de l'action :

- Poursuivre le maillage bleu sur le bassin versant du Molenbeek
- Continuer de collaborer au sein du Comité d'Accompagnement du Molenbeek

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Travaux Publics et Urbanisme
- **Autre(s) partenaire(s)** : EGEB, Brusseau Bis, CAM, Coordination Senne

Les moyens

- **Financiers** : candidature aux appels à projets de Bruxelles Environnement et budget en fond propre chaque année pour des réalisations (ex Etang des Tarins, Cœur Vert, Vallon du Molenbeek) issus de l'étude hydrologique et des projets communaux en lien avec le maillage bleu.



- **Humains** : Agenda 21 et Environnement
- **Matériels** : panneaux didactiques et promotionnel

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Suite du projet Etang des Tarins	2021	2023
Mise en place des conclusions de l'étude hydrologique	2021	2026
Démarrage du projet Vallon du Molenbeek	2021	2024

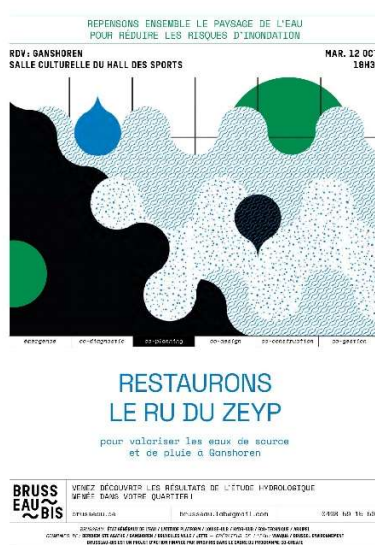
Les indicateurs de réussite

La qualité du cours d'eau et de ses affluents sera un indicateur. Le renforcement de l'indice biotique des étangs par des relevés des macro invertébrés (benthique dulcicole) en sera un autre.

Réalisation des projets subsidiés.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : intégration maillage bleu
- **Social** : solidarité de bassin versant
- **Économique** : réduction des coûts lié aux gros ouvrages hydraulique (cf. étude Aquatopia)
- **Participation** : Plan de Gestion de l'eau et ateliers sur le bassin versant ganshorenois de la vallée du Molenbeek
- **Gouvernance** : eau comme bien commun





OBJECTIF 4 : LA RÉSILIENCE HYDROLOGIQUE SOUTENUE ET POURSUIVIE

Action 2.4.4 : Favoriser le travail de Brusseau et des EGEB (Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren s'inscrit dans une réflexion globale sur la gestion de l'eau à Bruxelles et en particulier sur le bassin versant du Molenbeek. A ce titre, elle est membre du Comité d'Accompagnement du Molenbeek (CAM) mené par l'association des Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles (EGEB), du Groupe de Travail Molenbeek mené par Bruxelles Environnement ainsi que du Consortium Brusseau Bis financé par Innoviris.

La commune participe aux actions des EGEB notamment pour la publication du dépliant ([voir ici](#)) et la réalisation d'activités (balades exploratrice, café des savoirs) ... L'objectif est de faire appel à une mémoire collective de la vallée afin de mieux comprendre son évolution et d'inspirer des projets d'aménagements (maillages verts et bleus).

Il existe en outre un projet de création collective sur le thème de l'[Esprit de la Vallée](#). Cette action propose à la commune de poursuivre son engagement avec les EGEB et Brusseau dans ce type de projets.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : Etat Généraux de l'Eau Bruxellois

Les moyens

- **Financiers** : /
- **Humains** : Service Agenda 21 et Environnement
- **Matériels** : Ressources EGEB



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Café des savoirs	2021	/
Participation de la commune aux actions EGEB / Brusseau	2021	
Mobiliser les aides familiales via un questionnaire	2022	2023
Aménager des passages pour les petits animaux lors de la mise en place d'aménagements	2025 (en fonction de l'avancé du PPAS coeur vert)	/

Les indicateurs de réussite

Il s'agira d'évaluer la réussite de chacun des projets en collaboration avec Brusseau et les EGEB.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : maillage vert et bleu
- **Social** : rencontre et cohésion sociale
- **Économique** : gestion différenciée des maillages
- **Participation** : Groupe de Travail
- **Gouvernance** : Réappropriation de l'eau comme bien commun aux humains et non humains



Figure 38: Ville sensible à l'eau - Publication du Comité d'Accompagnement du Molenbeek



OBJECTIF 4 : LA RÉSILIENCE HYDROLOGIQUE SOUTENUE ET POURSUIVIE

Action 2.4.5 : Création d'îlots citoyens (îlots d'eau)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Cette fiche action sera l'objet du projet "living lab Cœur Vert" avec les riverain.e.s et les membres du consortium Brusseau Bis.

Il s'agira principalement de fédérer la rue Demesmaeker, la rue Lowet et la rue de Cock autour de la notion d'îlot d'eau. L'« [Ilot d'Eau](#) » tel que proposé par Brusseau, est un projet développé par le bureau Latitude et la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'ULB pour explorer les enjeux autour d'une gestion commune et partagée de l'eau à l'échelle de l'îlot urbain.

L'îlot d'Eau utilise une variété de stratégies de design participatif. Au cours d'ateliers pilotés par des architectes-urbanistes, les habitant.e.s et usager.e.s sont invité.e.s à imaginer et à mettre en place des dispositifs pour récupérer, stocker ou infiltrer les eaux de pluie. Il s'agira par exemple d'encourager les habitant.e.s à retrouver les citernes existantes d'eau de pluie sur leurs terrains, via questionnaires ou enquêtes, et à l'appui d'anciens permis.

Cette approche permet aux résident.e.s ou usager.e.s de plusieurs maisons, immeubles ou bâtiments de développer des aménagements pour la prise en charge des eaux pluviales qui soient collectives et qui profitent à chacun (plantations, citernes partagées d'eaux pluviales, petites dépressions vertes).

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Services Urbanisme, Travaux Publics, Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : Brusseau BIS, citoyen.ne.s, aides familiales et seniors.

Les moyens

- **Financiers** : mise en place d'une prime à l'installation d'une citerne (cf. action 2.4.1), d'un jardin d'orage, ...
- **Humains** : Service Agenda 21 dans le cadre du Consortium, citoyen.ne.s participants à l'îlot eau
- **Matériels** : Ressources du Consortium de Brusseau BIS



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
réunions et organisation préparatoires	2021	2022
lancement du Living Lab « Cœur Vert » : ateliers	2022	2023
Fonctionnement autonome de l'îlot vert	2024	continu

Les indicateurs de réussite

Comptage du nombre d'ateliers du Living Lab « Cœur Vert » et évaluation de son fonctionnement, du nombre d'aménagement et d'installations, du nombre de participant.e.s engagé.e.s, etc.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : maillage vert et bleu
- **Social** : rencontre et cohésion sociale, partage de savoirs
- **Économique** : gestion différenciée des maillages
- **Participation** : Groupe de Travail
- **Gouvernance** : Réappropriation de l'eau comme bien commun aux humains et non humains



Figure 39: Travail collaboratif réalisé avec les habitants

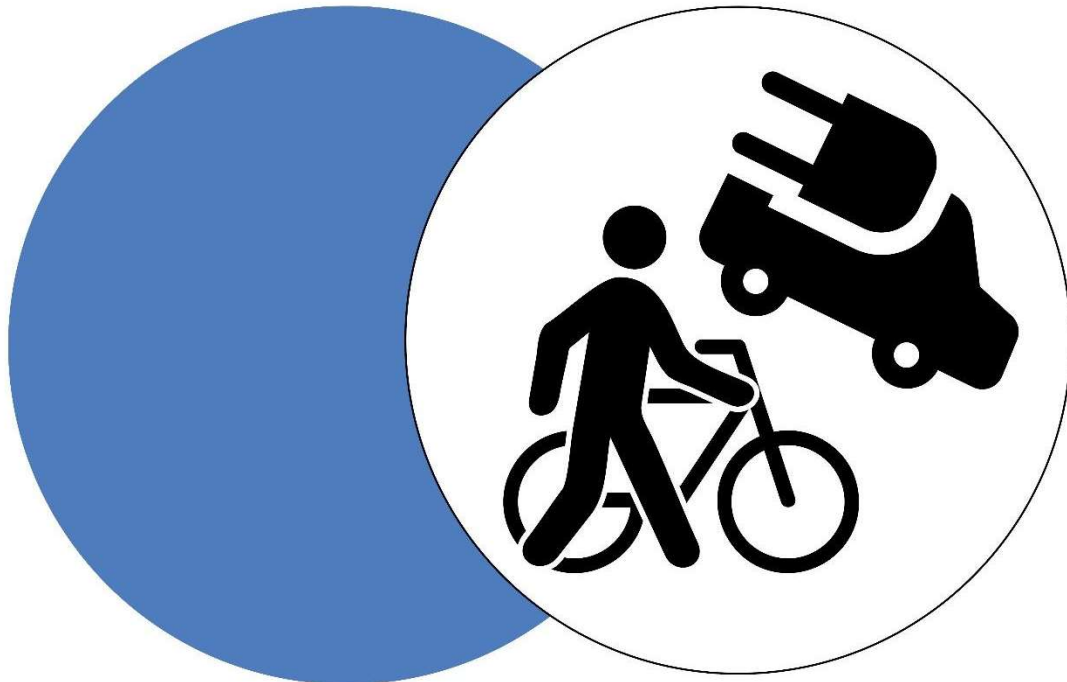


AXE 3 : MOBILITÉS RESPONSABLES

Ensermé par trois grands axes de circulation, Ganshoren est néanmoins dépourvu d'une importante offre en transport public. Toutefois, vu son relief et sa grandeur, la commune est taillée pour d'autres modes de mobilité. Ceux-ci devront correspondre à tous les types d'usager.e.s en mettant l'accent plus particulièrement sur le réseau pédestre, héritier de l'histoire villageoise de la commune et sur le désengorgement de l'avenue Charles Quint.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- L'avenue Charles Quint repensée
- Un accès à la mobilité pour toutes
- Le plan mobilité active sur toute la commune





OBJECTIF 1 : L'AVENUE CHARLES QUINT REPENSÉE

Action 3.1.1 : Poursuivre et renforcer la collaboration avec la Région et les citoyens

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

L'avenue Charles Quint, initialement avenue commerçante de prestige, s'est transformée au fil du temps en axe routier important, attirant les dépôts clandestins d'ordures et nuisant aux communes autrefois rurales du nord-ouest de Bruxelles.

C'est en effet l'une des entrées principales dans la capitale pour des milliers de voitures. Une véritable autoroute urbaine dénoncée par les riverains et les politiques de Ganshoren depuis longtemps et jouant également le rôle de rideau de fer des corridors écologiques entre la Flandre, Berchem St Agathe et Ganshoren.

Il y a quelques années déjà, une réunion avec Bruxelles Mobilité pour budgétiser le réaménagement de l'avenue Charles Quint avait eu lieu. Avec le nouveau gouvernement, un budget avait été affecté à une étude portant sur les axes pénétrants de la Région, malheureusement ce budget n'a pas abouti et n'est plus d'actualité.

Il y a un ressenti négatif dans le chef de la population et des politiques. Un sentiment d'effets d'annonces depuis les années 90 mais pas grand-chose qui se met en place...Les plus anciens se rappelleront du tract de Jean Louis Thys avec consultation public pour l'avenir de l'avenue.

Depuis, dans chaque avis, la commune insère une exigence pour revoir cet axe (comme ce fut le cas dans le Plan Régional de Développement Durable) et pour le Plan Good Move. Dans ce plan, la Région s'engage à la révision de l'avenue à l'horizon 2024³.

Un diagnostic citoyen sur la pollution de l'artère a été réalisé via l'initiative Filter Café.

Toutefois la commune a mis en place une station de mesure de la qualité de l'air en collaboration avec Bruxelles Environnement au niveau du hangar communal pour appuyer la réelle nécessité de repenser cette avenue.

La commune facilitera le travail collaboratif en mettant à disposition des lieux de réunion notamment via la future maison de la participation (**cf. fiche 4.1.2**)

Le nouveau Plan Communal de Mobilité permettrait également de favoriser la réflexion autour de cet axe (**cf. fiche 3.1.3**)

³ Ce fut également le cas pour le test sens unique (autour de la Basilique) où la commune a démontré les faiblesses de la circulation autour de l'Av. Jacques Sermon, Poplimont et tunnel et gloire nationales)



Qui plus est, des scénarii sont en cours pour l'Avenue Charles-Quint (voir la présentation [ici](#)) et une enquête publique a été réalisée ([ici](#))

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Région de Bruxelles capitale
- **Partenaires communaux** : Collège et Conseil de la commune de Ganshoren ainsi que le service Mobilité
- **Autre(s) partenaire(s)** : Berchem St Agathe

Les moyens

- **Financiers** : Région de Bruxelles Capitale
- **Humains** : Service Mobilité, Urbanisme et Travaux Publics (pour la phase de suivi de chantier) + Collège
- **Matériels** : étude Métro, remarques communales sur le PRDD, PCM 2021

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Processus participatif du Plan Communal de Mobilité	2021	2022
Consultation citoyenne pendant l'enquête publique lié au Permis d'Urbanisme	2024	/
Processus de permis et études (en attente de finalisation des budgets)	2021	2024

Les indicateurs de réussite

- Boulevard urbain avec mobilité apaisée
- Revalorisation des commerces.
- Équilibre des différents modes de déplacements
- Etude brussel'air
- Station de mesure de la qualité de l'air
- corridor écologique via la promenade verte qui traverse l'avenue Charles-Quint

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : Végétalisation de l'avenue + réduction de la pollution (Co2, NOX)



- **Social** : turnover important avec bâti réduit en taille...précarité de l'avenue. Fuite des classes moyennes...conséquences sur propreté publique. Rendre l'espace vivable sur le long terme (meilleur mixité sociale)
- **Économique** : valorisation des commerces historiques et appel à d'autres commerces de proximité et de qualité. L'attractivité de l'avenue sera un catalyseur économique (par le retour des classes moyennes). Perte sur les revenus des centièmes additionnels car la population se précarise à l'échelle de la commune.
- **Participation** : le processus initié par la Région, avec les communes, les milieux associatif (GRACQ, GUTIB, Touring, droit de parquer et de rouler,) les riverains et les citoyens et les opérateurs de transports publics se voudra participatif.
- **Gouvernance** : l'espace public appartient-il aux habitants ou aux usagers ayant l'usage ? véritable question démocratique.

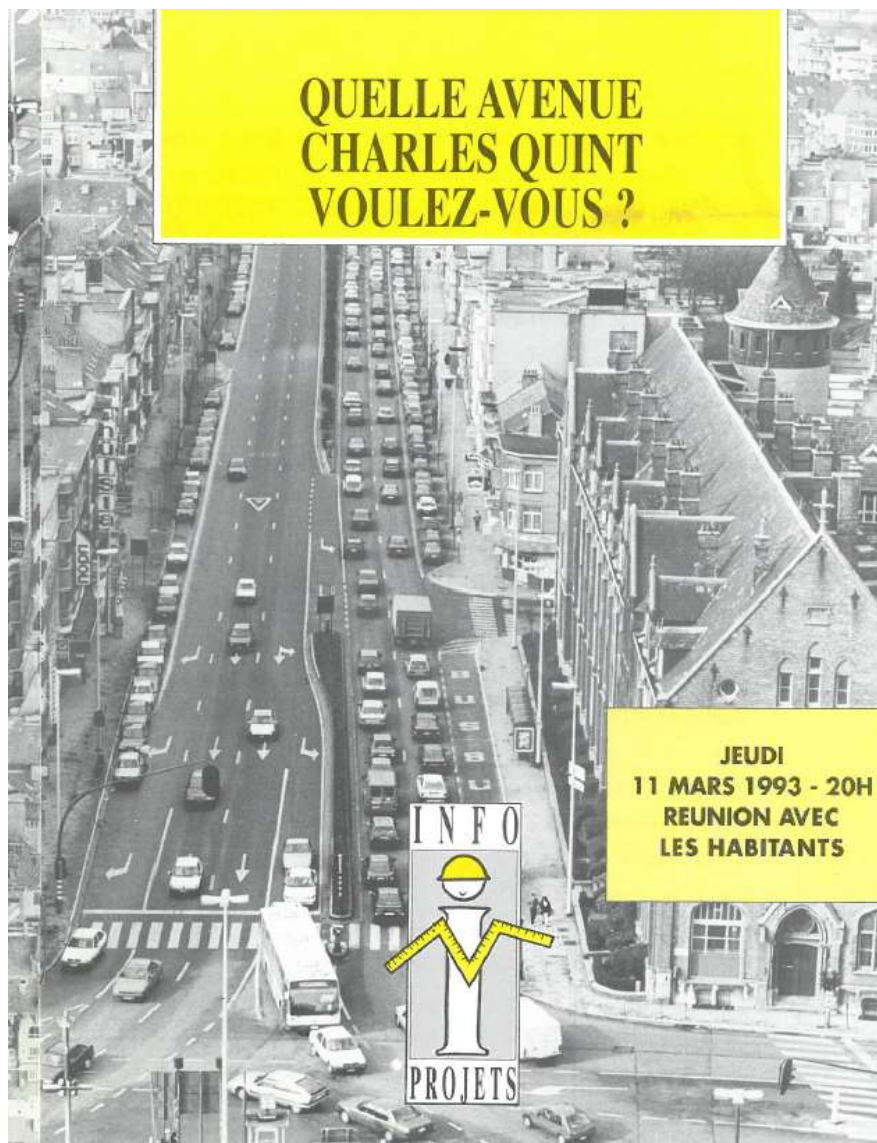


Figure 40: 1ere tentative de réflexion autour du réaménagement de l'Avenue Charles-Quint



OBJECTIF 1 : L'AVENUE CHARLES QUINT REPENSÉE

Action 3.1.2 : Promouvoir et inciter les actions menées avec les citoyens

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

L'avenue Charles-Quint ne possède pas de Comité de Quartier et l'Association des commerçant.e.s n'existe plus. Cependant, quelques actions et mobilisation citoyennes existent en matière de mobilité, notamment l'action Filter Café mis en place par les parents d'élèves de l'école du Sacré Cœur. Filter Café est un mouvement citoyen qui part du constat qu'il y a une corrélation entre pollution de l'air et la santé, notamment auprès des enfants. Leur but étant de militer dans l'espace public.

Cette action vise à promouvoir les actions qui se mettraient en place, par-delà le militantisme, et inciter les citoyen.ne.s à se fédérer pour en générer des nouvelles. Pour ce faire, un vivier de recrutement citoyen peut se trouver dans les rues scolaires (rue d'école, qui aux heures de pointes, aux entrées et sorties des classes, est fermée temporairement à la circulation des véhicules motorisés) pour la mise en place d'action(s) spécifique(s). Une autre opportunité de mobiliser les citoyen.ne.s devra être saisie lors de la fête de la mobilité organisée chaque année par la commune : il s'agira d'inviter des groupes citoyens à y participer. Aussi, l'analyse des projets "inspirons le quartier" devra également être prise en compte.

Comme les zones bleues sont étendues sur toute la commune (excepté pour la rue au bois), il serait également judicieux de profiter de ce moment pour avoir un retour des citoyens en matière de mobilité (1^{er} avril 2021 mise en zone bleue et contrôle dès le premier mai). Enfin, le nouveau Plan Communal de Mobilité est participatif et permettra, lui aussi, d'impliquer les citoyen.ne.s et de créer une émulation autour de la mobilité.

Cette fiche action propose également que la commune soit présente dans une rue école lors d'une matinée pour mobiliser les parents autour d'un atelier de sensibilisation, par exemple sur la connaissance des sentiers communaux et comment les arpenter. Ces présences pourraient s'intituler les "matinée atelier rue scolaire".

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Mobilité
- **Partenaires communaux** : Agenda 21, Prévention et Participation
- **Autre(s) partenaire(s)** : Bureau d'étude pour le PCM, Gracq, Groupe 1083, Pro Vélo, Filter Café, Écoles du territoire

Les moyens

- **Financiers** : PCM
- **Humains** : service A21 et Mobilité ainsi que les citoyen.ne.s
- **Matériels** : Plan communal de Mobilité et canaux de communication communaux, PCDD



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Communication des actions mobilité (Ganshoren info, Facebook A21, site communal, etc.)	2021	continu
Participation au sein du Plan Communal de Mobilité (cf. Action 3.2.3)	2021	2022
Atelier rue scolaire	Post Covid	Mois / année
Fête de la mobilité avec citoyen.ne.s	2022	

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de comptabiliser le nombre d'action citoyen.ne.s en faveur de la mobilité et leur rayonnement (nombre de participant.e.s) y compris l'atelier rue scolaire. Les résultats quantitatifs et qualitatifs de la participation dans le cadre du PCM aideront également à évaluer la réussite de l'action. Lors de la fête de la mobilité, il s'agira de comptabiliser les participant.e.s - tant citoyen.ne.s que associatifs - et le nombre de stands et d'activités / actions promues.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : réduction des émissions de GES grâce aux modes doux
- **Social** : Apaisement des quartiers grâce à la mobilité douce et active
- **Économique** : impact monétaire de la mobilité durable
- **Participation** : activités et ateliers organisés pour les citoyen.n .s
- **Gouvernance** : participation à la décision de certaines actions



Figure 41: logos d'asbl cyclistes



OBJECTIF 2 : UN ACCÈS À LA MOBILITÉ POUR TOUS.TES

Action 3.2.1 : mettre en place un parcours découverte pour Personne à Mobilité Réduite

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Tout le monde ne peut pas se permettre d'avoir la maîtrise de ces déplacements. Contrairement aux idées reçues, les PMR ne définissent pas seulement les personnes en situation de handicap mais englobent un public bien plus large. Une Personne à Mobilité Réduite est une personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Tout le monde sera donc une PMR au cours de sa vie : que vous soyez parent avec une poussette, livreur avec un chariot, touriste avec des bagages, personne dans le plâtre ou avec des béquilles...⁴

Il est donc crucial d'intégrer l'accessibilité dans tout projet afin d'éviter que l'on soit tous discriminés à un moment donné de notre vie.

Ce constat tend à devenir le paradigme des projets communaux mais il manque encore un volet récréatif à ce pragmatisme tout terrain. C'est pourquoi, une balade fléchée PMR pourrait être réalisée sur le territoire de la commune en prêtant attention au sens giratoire lié à sa topographie, son héritage culturel et naturel.

Ce parcours pourrait être un catalyseur à réaménagement de tronçons tels que suggérés par le Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E) notamment concernant les sentiers communaux et le sentier de grande randonnée, notamment le tronçon partant du rondpoint de la Liberté vers le clos Wagner.

Avec l'aide d'une asbl spécialisée dans la thématique, nous sommetrons un itinéraire qui sera testé et amélioré afin de le rendre accessible à tout à chacun.e.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Mobilité
- **Partenaires communaux** : Service social
- **Autre(s) partenaire(s)** : CPAS et asbl (p.ex: altéo asbl, plain pied asbl,...)

Les moyens

- **Financiers** : subside espace public
- **Humains** : service Agenda 21 et Mobilité
- **Matériels** : bureau d'étude, https://ieb.be/IMG/pdf/bem_309_accessibilites_web.pdf et asbl (p.ex <https://www.alteoasbl.be/>)

⁴ D'après Bruxelles en Mouvement, n°309 - Novembre/Décembre 2020

- https://ieb.be/IMG/pdf/bem_309_accessibilites_web.pdf



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Bureau d'étude ou asbl pour définir le parcours	2024	2025
Travaux d'aménagement du parcours	2026	2027

Les indicateurs de réussite

Petits aménagements durables plutôt que gros aménagements...Test par des asbl et par des citoyens PMR.

réalisation des aménagements.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : maintien de la biodiversité dans les aménagements
- **Social** : aménagements inclusifs
- **Économique** : /
- **Participation** : collaboration avec des asbls et l'ensemble des citoyens
- **Gouvernance** : mise à disposition de l'espace publics pour tout le monde.

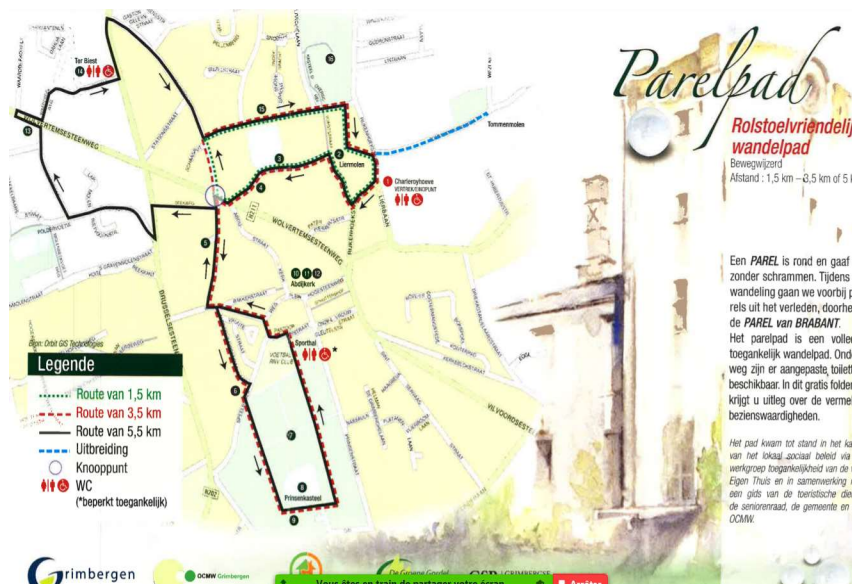


Figure 42: <https://www.grimbergen.be/gemeentelijke-wandelingen.html>



OBJECTIF 2 : UN ACCÈS À LA MOBILITÉ POUR TOUS.TES

Action 3.2.2 : Communiquer autour des chèques taxi, STIB, CPAS

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le service social de la commune se charge d'accompagner et de relayer diverses demandes administratives, notamment en matière de procédure de reconnaissance d'un handicap. En outre, ce service s'occupe de l'octroi de chèques-taxis accordés sous certaines conditions dont le revenu VIPO, aux personnes reconnues handicapées par le SPF Sécurité sociale à minimum 9 points ou aux personnes âgées d'au moins 75 ans remplissant les différents critères d'octroi.

Cette action suggère une communication précise sur ces possibilités, notamment via le Ganshoren Info, le site communal et le site internet de l'Agenda 21.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service social
- **Partenaires communaux** : Services Communication et Agenda 21
- **Autre(s) partenaire(s)** : /

Les moyens

- **Financiers** : /
- **Humains** : collaboration du personnel communal interservices
- **Matériels** : Ganshoren info (journal déjà édité, cf. action 1.2.2)

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Capitalisation des informations à relayer	2022	/
Communication des informations au service Communication	2022	/
Publication des informations selon les différents canaux	2022	/



Les indicateurs de réussite

Comptage du nombre de chèques taxi, STIB, CPAS distribués chaque année. Si le nombre n'augmente pas malgré les relais des divers canaux de communications, évaluer d'autres canaux (papier? RDV?) pour toucher les public-cibles.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : intégration des personnes souffrantes d'un handicap
- **Économique** : facilitation économique pour les personnes souffrantes d'un handicap
- **Gouvernance** : communication de la part de la commune, collaboration entre services



OBJECTIF 2 : UN ACCÈS À LA MOBILITÉ POUR TOUS.TES

Action 3.2.3 : Poursuivre les objectifs du Plan Communal de Mobilité de 2007 et entamer ceux de 2021/2022

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren a réalisé 70% de son ancien PCM qui date de 2007, et a toujours porté attention au public des modes doux. Cette action propose de poursuivre certains objectifs du PCM, notamment :

- Tendre vers une infrastructure accessible à toutes et tous quel que soit sa capacité d'autonomie de déplacement ;
- Potentiel d'amélioration des sentiers pédestres et amélioration de l'accès au parc des logements sociaux. Objectif : suivre les futures recommandations du PCM (2021) ;
- Intégration d'une signalétique adaptée pour tous (non voyant et sourd) ;
- Suggestion à la région pour des feux de signalisation (exemple : feu de traversée avenue Charles Quint, en attente depuis quelques années) ;
- S'accorder avec la campagne de sensibilisation existante à Koekelberg.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Mobilité
- **Partenaires communaux** : Agenda 21
- **Autre(s) partenaire(s)** : collectifs citoyens, Commune de Koekelberg

Les moyens

- **Financiers** : PCM 50% en subside
- **Humains** : service Mobilité et Bureau d'étude
- **Matériels** : PCM délivré

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Établir les objectifs à remplir par ordre de priorité	2022	2023
Prendre en compte les objectifs du futur PCM	2022	continu



Les indicateurs de réussite

Réalisation des objectifs du PCM

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : favoriser les modes doux bénéficie à l'environnement (pollution de l'air,...)
- **Social** : redonner une place aux utilisateurs.trice.s les plus "faibles"
- **Participation** : sondage auprès de la population lors du PCM de 2007 et participation poussée davantage en 2021/2022
- **Gouvernance** : participation aux ateliers proposés par le bureau d'étude du PCM. Participation aux enquêtes publics



OBJECTIF 3 : LE PLAN MOBILITÉ ACTIVE SUR TOUTE LA COMMUNE

Action 3.3.1 : Favoriser les mobilités actives à l'échelle communale

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren et en particulier son service Mobilité œuvre quotidiennement pour une mobilité douce et active et surtout pour la sécurité de l'ensemble des usagers des voiries et trottoirs communales. Outre les bandes cyclables récemment mises en place (e.g Av. de la Réforme, Van Overbeke, Marie de Hongrie et Villegas), la commune a également un petit arsenal à disposition.

- 1) une prime communal pour l'achat d'un vélo électrique ou vélocargo

Le service mobilité octroie une prime s'élevant à 15% de la facture que ce soit pour le vélo électrique normal ou cargo mais avec une prime max de 150 € pour le normal et 300€ pour le cargo

- 2) La mise en place d'abris vélos et d'arceaux
- 3) Une flotte de vélo électriques et vélo cargo pour son personnel communal
- 4) 3 stations de réparation de vélo (hall des sports, rue au bois et Van Overbeke) avec pompes
- 5) Sept Vélos box sur le territoire. Ceux-ci sont installés en fonction des subsides que la commune reçoit mais les endroits sont choisis sur base des demandes des riverains. Dès qu'il y a plusieurs demandent et qu'au niveau de l'espace public c'est estimé réalisable, le service mobilité demande l'installation d'un vélo box
 - Coin avenue Vital Riethuisen / avenue du Duc Jean
 - Coin avenue du Duc Jean / rue Louis Delhove
 - Coin rue Heideken / rue de la Fenaïson
 - Coin avenue de Brouckère / avenue de l'Exposition Universelle
 - Coin rue François Beeckmans / rue Alfred Douleron
 - Coin rue Vanderveken / rue Adolphe Roobaert
 - Coin avenue de la Constitution / avenue Broustin
- 6) Le service mobilité sous l'impulsion de cette fiche action et du Plan communal de mobilité pourra également revaloriser les sentiers pédestres de la commune (cf.action 3.2.1 et 3.3.6)
- 7) Des subsides pour l'installation et/ou le remplacement de bancs publics sont annuellement demandés afin de garantir un confort dans les traversées piétonnes de la commune de Ganshoren.
- 8) Carrefour Broustin et Constitution. Un appel à projet à destination des citoyens a été réalisé afin de rendre le quartier plus apaisé et ce aussi en termes de mobilité.
- 9) Prime vélo électrique



- 10) Mise en place de pistes cyclables.
- 11) Atelier de réparation par soi-même. Un réparateur vélo pourrait être mandaté 1x/ mois pour réaliser un focus vélo au Repair Café.
- 12) Journée sans voiture. Augmenter les infrastructures et adapter les modèles vélo box aux vélo cargo.
- 13) Application comptage km parcouru à vélo au mois et sur base de cette comptabilité offrir des chèques commerces ! création d'un logiciel pour comptabiliser en ligne le nombre de km parcourus...
- 14) Action ponctuelle : stand sur piste cyclable (pom-pom-girl/boy) et distribution de chèque commerce.

Les mesures de l'action :

Continuer de Mener une politique cycliste en favorisant les SUL
 Réflexion sur les voies douces et Maille Good Move (enjeu politique en cours de développement)
 Mise en valeur des sentiers ganshorenois

Vélo thèque communale et intercommunal via peut être ressourcerie NO
 Continuer d'implanter des infrastructures pour les cyclistes à l'échelle du territoire lors de nouveau aménagements

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Mobilité
- **Partenaires communaux** : Agenda 21
- **Autre(s) partenaire(s)** : Gracq, Repair Café, Bruxelles Mobilité

Les moyens

- **Financiers** : fond propre et subside de Bruxelles Mobilité
- **Humains** : deux mi-temps
- **Matériels** : /



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Maille Ganshoren du Plan Good Move	2020	/
PCM	2021	2022
Plan Local de Mobilité basé sur les objectifs du PCM	2022	continu
Collaboration avec le Repair Café	2022	2023
Consultation citoyenne Boost Broustin	2021	2021
Réflexion autour des coussins berlinois	2021	2022
Réalisation du PAVE	2019	continu

Les indicateurs de réussite

- Davantage de demande de box vélo
- Utilisation accrue des arceaux- dispersés sur le territoire
- Augmentation du nombre de prime vélo accordée
- Participation autour des Plan Communaux de Mobilité

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : diminution des nuisances sonores et Gàs
- **Social** : augmentation des rencontres via le mode de déplacement doux
- **Économique** : prix du vélo plus accessible et marche piétonne gratuite
- **Participation** : Plan Communal de Mobilité
- **Gouvernance** : Réappropriation de l'espace public par son usage



OBJECTIF 3 : LE PLAN MOBILITÉ ACTIVE SUR TOUTE LA COMMUNE

Action 3.3.2 : Encourager le personnel communal aux déplacements à vélo

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Engagée sur la mobilité active, la commune a déjà mis en place plusieurs initiatives en faveur des déplacements à vélo de son personnel :

- mise à disposition de 3 vélos
- mise à disposition de 3 vélos électriques
- mise à disposition de 3 vélos cargo.
- une prime vélo pour le déplacement et l'achat

Via cette action, l'Agenda 21 propose de poursuivre ces initiatives avec :

- le renforcement de la sécurité et la mise à disposition de locaux pour stocker les vélos
- la réalisation de tutoriels amusants pour faciliter la procédure d'utilisation des vélos électriques
- une formation vélo
- dans l'hypothétique cahier des charges de l'écoconception du nouveau centre administratif (cf. action 2.2.2), des aménagements spéciaux pour les vélos pourront être intégrés : vestiaires, douches, sèche-cheveux.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Service Mobilité
- **Partenaires communaux** : Ecoteam, Service Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : Gracq, Pro Vélo

Les moyens

- **Financiers** : planification budgétaire auprès du service mobilité
- **Humains** : personnel communal + formateur
- **Matériels** : vélos achetés par la commune

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Création d'une écoteam vélo et réalisation d'un tutoriel	2022	2022
suivi du dossier de création du nouveau centre Administratif	2019	2024



Les indicateurs de réussite

Une fois les différentes initiatives mises en place, il s'agira d'évaluer le nombre de personnes qui utilisent les vélos mis à disposition (ou des vélos personnels) et à quelle fréquence. Le système de réservation des vélos communaux servira de base, et pourra être complété / extrapolé pour convenir aux utilisations individuelles de vélos, achetés ou non grâce à la prime.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : plus de vélo, moins de pollution
- **Social** : formation et accessibilité du vélo pour tous
- **Économique** : aides pour l'acquisition, ou prêt
- **Gouvernance** : engagement de l'écoteam et du personnel cycliste pour inciter le personnel communal



Figure 43: Vélo cargo utilisé dans le cadre du projet Cyl'organique de collecte de biodéchets



OBJECTIF 3 : LE PLAN MOBILITÉ ACTIVE SUR TOUTE LA COMMUNE

Action 3.3.6 : Développer la signalétique cycliste et piétonne

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Il existe de nombreux sentiers piétons et itinéraires cyclables sur toute la commune, mais ceux-ci manquent de mise en valeur, ou simplement d'indications. La commune limitrophe de Jette a par exemple comme projet d'installer des panneaux sur tout leur territoire afin d'indiquer les meilleurs chemins à emprunter en fonction de la mobilité douce. Ganshoren pourrait s'aligner sur cette action afin d'améliorer et d'encourager la mobilité douce.

Il s'agira de créer une signalétique pour les cyclistes comme pour les piétons, en indiquant le "meilleur" chemin. Pour la mettre en place, des ateliers participatifs (interservices ou avec les citoyen.nes) pourront être organisés par l'éco-team afin de définir ce qu'est un "meilleur" chemin : est-ce en matière de rapidité? de fluidité et de tranquillité des sentiers? d'esthétique et de végétation? Des systèmes existants pourront permettre de réfléchir à des itinéraires, comme par exemple les fietspunt (système flamand). Ces ateliers pourront aussi permettre de réaliser une carte cycliste et piétonne (via Qgis en interne à la commune) pour établir :

- les impasses
- les tourne à droite cyclistes
- les panneaux désuets à retirer
- les panneaux ICR à rafraîchir
- les trajets préférentiels (à travers le cœur vert, la maison communale, le parc Elisabeth, etc.)

La commune pourra faire appel à l'expertise de Bruxelles Mobilité pour des questions de précision. Il s'agira également de faire le lien avec le PCM, et une fois mis en place, de communiquer largement dessus envers toutes les citoyen.nes.

Une attention particulière sera faite quant à la cohérence de la signalétique avec les autres communes.

Les mesures de l'action :

Mettre en place une signalétique d'un réseau cycliste
Signalétique moderne pour tout le réseau

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : service mobilité et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : service Agenda 21 - écoteam
- **Autre(s) partenaire(s)** : Bruxelles Mobilité, asbl de vélo, etc.

Les moyens

- **Financiers** : budget communal pour la signalétique
- **Humains** : agent.es communaux
- **Matériels** : Qgis



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Ateliers participatifs (interne et/ou externes)	2022	2023
Carte des itinéraires et des lieux d'implantation des panneaux de signalétique	2023	2024
Installation de la signalétique	2025	

Les indicateurs de réussite

- Une façon ludique et participative pour évaluer la réussite de la nouvelle signalétique serait d'organiser, lors de la journée de la mobilité, plusieurs parcours type "chasse au trésor" qui demanderaient de suivre la signalétique et d'aboutir à un but / un lieu. Des groupes de participant.es de divers modes de mobilité douce pourraient effectuer les parcours et évaluer (par leur ressenti + la prise de photo) la pertinence de la nouvelle installation.
- Le nombre de panneaux installés

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : mise en valeur de modes de déplacements favorables à l'environnement
- **Social** : une signalétique compréhensible pour tous
- **Économique** : moyen peu onéreux de mettre en lumière la mobilité douce
- **Participation** : co-création du plan d'implantation des panneaux (si ateliers citoyens)
- **Gouvernance** : co-création du plan d'implantation des panneaux avec ateliers internes



Figure 44: ancien panneau av. Demesmaeker désormais rénové



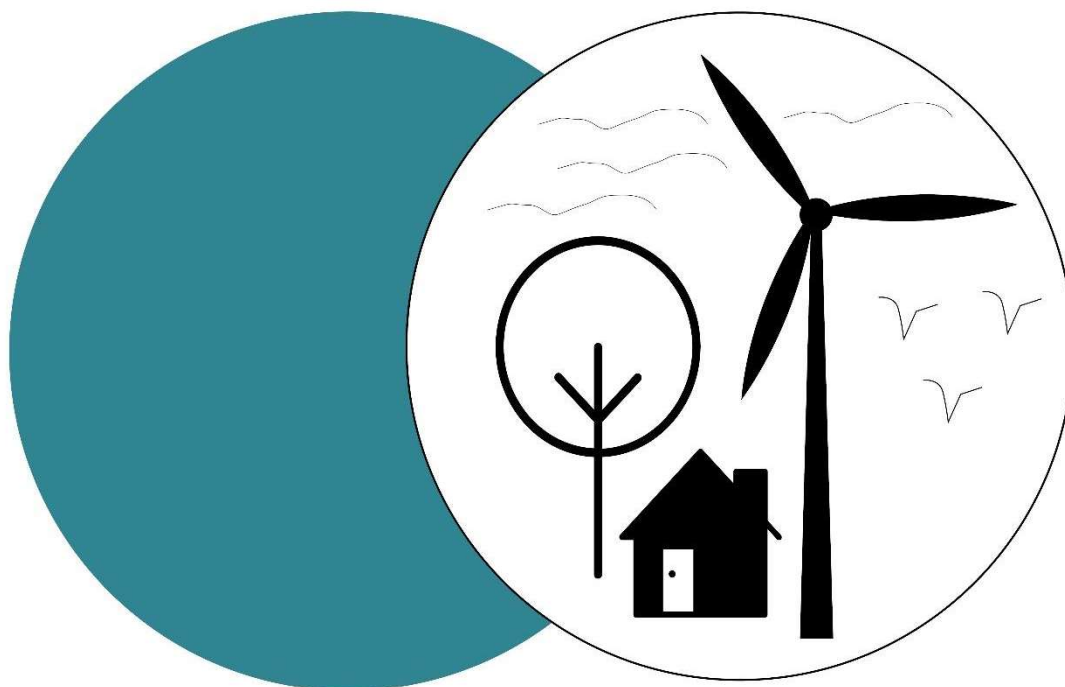
AXE 4 :

CADRE DE VIE : BÂTI ET NON-BÂTI

La commune de Ganshoren est une commune de seconde couronne principalement résidentielle, caractérisée dans ses parties Sud et Est par un bâti relativement dense et homogène traditionnel. Dans sa partie Nord par des immeubles élevés avec des espaces plus ouverts et plus ancrés dans la vallée du Molenbeek. La majorité des habitants résident dans le sud de la commune, dans les quartiers qui bordent Koekelberg et Berchem Sainte Agathe. Le paysage est dominé par des habitations unifamiliales (souvent bel étage) et de petits immeubles de rapport le long de l'avenue Charles-Quint et dans l'ancien noyau villageois entourant l'église Saint Martin. Toutefois, avec l'apport des logements sociaux et la construction d'immeubles à appartements issus des différents permis de lotir, la densité des quartiers du Nord y devient également importante. La partie centrale de la commune est occupée par de plus grands immeubles à appartements situés le long des avenues Van Overbeke, des Neuf Provinces, Jean Sébastien Bach et Marie de Hongrie. Une partie d'entre eux sont des logements sociaux. A l'ouest, un nouveau quartier s'est « récemment » urbanisé, non loin du centre commercial Basilix. Un autre élément caractéristique et représentatif de ce contexte urbain est représenté par ses espaces verts. Non seulement la zone située au-delà du chemin de fer (le marais de Ganshoren et le vallon du Molenbeek) et d'autre part, en position géographique quasi centrale de la commune, le cœur vert. Ce vaste espace regroupant encore des zones non bâties, est véritable poumon semi naturel à préserver.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- **L'espace public repensé pour la convivialité**
- **La végétalisation citoyenne développée dans les rues**
- **Un Patrimoine communal moins minéral, plus vert et plus ludique**
- **Un pôle d'agroécologie Nord-ouest à Ganshoren**
- **Une commune équipée pour tous.tes**
- **Energie et biodiversité conciliées dans le bâti et dans l'espace public**



OBJECTIF 1 : L'ESPACE PUBLIC REPENSÉ POUR LA CONVIVIALITÉ

Action 4.1.1 : Aménager un espace animé fédérateur à la place Guido Gezelle

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Cette place historique de Ganshoren a fait l'objet de nombreuses réflexions, d'un avant-projet abandonné et de projets étudiants, avant la dernière réflexion en date : une consultation citoyenne participative et active, dans le cadre de l'Agenda 21. En effet, cette place est un lieu fédérateur, mais qui manque actuellement de vie en dehors des quelques commerces et Horeca qui la bordent.

La consultation citoyenne a permis d'établir les éléments et les usages qui tiennent à cœur aux habitant.es, les évolutions souhaitées ainsi qu'un nœud de discordance dans les débats sur l'aménagement et en particulier sur la mobilité. Cette action de l'Agenda 21 n'a pas l'ambition d'aménager une nouvelle place, mais d'alimenter le (potentiel) futur projet d'aménagement, en y intégrant les conclusions de la consultation citoyenne, et en gardant le focus sur l'idée d'un espace animé et fédérateur, en lien avec le centre culturel La Villa, les commerces et permettant une fluidité de passage des modes de mobilité douce.

Pour se faire, le service Agenda 21 organisera au minimum une réunion avec les services chargés de la rédaction du CSC du projet, afin d'y intégrer des mesures résultant de la consultation citoyenne. Il prendra également attention à intégrer à ce CSC une démarche participative, d'au moins une réunion publique, dont l'objectif ne sera pas seulement l'information mais surtout la récolte de l'opinion publique et des idées d'aménagement, en poursuite de la consultation menée dans le cadre de l'Agenda 21 et pour accorder la réalité ganshorenoise aux ambitions des auteurs de projets.



En parallèle, la Commune pourra encourager des initiatives type “Agora Space” du Centre Culturel La Villa comme installée l’été 2020, en insistant sur la nécessité de l’activer par des activités / animations / représentations : spectacles des écoles alentour? open-mic? théâtre, danse, slam, performance avec La Villa, etc.

Les acteurs de l’action

- **Porteur(s)** : service Agenda 21, Travaux Publics et Mobilité
- **Partenaires communaux** : service en charge de la rédaction du CSC (espace public et voiries)
- **Autre(s) partenaire(s)** : La Villa, les commerçant.es

Les moyens

- **Financiers** : fonctionnement général du service A21 et Fond Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC)
- **Humains** : agent.es communaux et citoyen.nes si consulté.es
- **Matériels** : compte rendu de la soirée participative à Guido Gezelle

Le planning en fonction des budgets :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Rédaction des mesures à intégrer au CSC	2025	2025
Réunion avec le service en charge de la rédaction du CSC	2025	2025
Intégration des mesures au CSC et publication de l’appel	2026	2026

Les indicateurs de réussite

La simple lecture du CSC au regard du PV de la consultation citoyenne menée dans le cadre de l’Agenda 21 permettra de vérifier que les mesures issues des attentes et besoins de la population auront bien (en partie et dans la limite du réalisable) été prises en compte.

Les impacts « développement durable » de l’action

- **Environnement** : maintenir et développer le caractère vert de la place en lien avec la colonie de moineaux
- **Social** : pour un aménagement fédérateur, pour toutes
- **Participation** : intégration directe des attentes de la population au CSC
- **Gouvernance** : collaboration inter service pour la rédaction du CSC



OBJECTIF 1 : L'ESPACE PUBLIC REPENSÉ POUR LA CONVIVIALITÉ

Action 4.1.2 : Créer une Maison de la Participation et favoriser l'intergénérationnel

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Deux Zones de Revitalisation Urbaines (ZRU) ont été désignées sur le territoire de la commune de Ganshoren. Dans le cadre de la Politique de la Ville, la commune a remis un diagnostic et un dossier de candidature motivant la création d'une maison de la participation sur le site de LOJEGA, Les Villas de Ganshoren. Ce site, dans la ZRU, manque actuellement d'activités et de lieux de rencontre pour un public diversifié et intergénérationnel.

L'objectif de cette action est de consolider la cohésion sociale dans la zone et au-delà, avec tous les partenaires actuels et futurs qui interviendront dans le cadre d'un processus participatif et un accueil en milieu ouvert. L'objectif de cette action est d'amoindrir, voire supprimer la fracture sociale et/ou socio-économique de la ZRU dans laquelle va se construire cette maison de la participation et le restant de la commune. Il s'agira de faciliter le processus participatif : relai vers les acteurs locaux, communication via les réseaux de la commune, présence aux activités organisées, mise en lien entre partenaires et futur.es utilisateur.trices associatifs et citoyen.nes.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Urbanisme, Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Affaire sociale, Urbanisme, Prévention, Bâtiment, Travaux Publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : Maison de Jeune, Buurtpensioen, LOJEGA, l'Oranger, le Kiosque, Habitat et Participation asbl, CPAS, Bureau d'architecte, collectifs citoyens

Les moyens

- **Financiers** : PdV, FRBRTC, fond propre
- **Humains** : acteurs de l'action ci-dessus et bénévoles
- **Matériels** : coffret d'animation et locaux mis à disposition



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Facilitation du lancement de la participation : présence aux GT, relais communication, présence à certaines activités, etc.	2021	2022
Présence aux activités organisées par le processus participatif pendant les travaux de construction, facilitation générale	2023	2025
Présence et aide à l'organisation de l'inauguration de la maison	2025	NA
Organisation d'activités dans la maison de la participation : encourager la pérennité	2025	NA

Les indicateurs de réussite

Il s'agira d'évaluer la bonne collaboration et implication des partenaires (liste des partenaires, des réunions, des activités organisées) ainsi que l'implication des différents publics cibles (comptabiliser la participation aux activités).

La construction de la maison est un autre indicateur.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : Plateforme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- **Social** : cohésion et contrôle sociale
- **Économique** : possibilité de réinsertion via les partenaires.
- **Participation** : co-crédation du projet avec la participation citoyenne
- **Gouvernance** : Transparence des activités et mise à disposition d'un lieu pour le grand public et associations.



OBJECTIF 1 : L'ESPACE PUBLIC REPENSÉ POUR LA CONVIVIALITÉ

Action 4.1.3 : Redonner une dimension culturelle et diversifiée à la salle culturelle du hall de sports

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Début des années 90, il aurait été clairement identifié un déficit en culture pour le secteur statistique « Les Villas de Ganshoren » dorénavant nommé LOJEGA. A cette époque, le hall des sports, avec sa salle culturelle aurait pu apporter quelque chose en ce sens pour les habitants du quartier.

Toutefois, les fonctions de salle de fête et de salle de danse ont rapidement pris le dessus sur la culture telle que définie par le secteur statistique. Les explorations du monde ou des conférences organisées par le Service Culture Française sont pratiquement les seules portes d'entrées vers la culture dans ce quartier.

Heureusement, la redynamisation du quartier via le projet de Maison de la Participation répondrait en partie au problème de manque de culture et d'accès à la culture via notamment la promotion de la salle culturelle du hall des sports telle qu'identifiée à l'époque et telle que nous l'envisageons dans le futur en y organisant de nouvelles activités en lien avec la Maison de la Participation.

Lors d'activités socio-culturelles dans le quartier, l'Agenda 21 souhaite systématiquement être partenaire avec le service Environnement pour proposer un spectacle ou des activités en lien avec la culture, l'ouverture à l'autre, la solidarité, le développement durable.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21, Environnement
- **Partenaires communaux** : Prévention, Culture FR/NL
- **Autre(s) partenaire(s)** : acteurs de la maison de la participation. Cf fiche 4.1.2

Les moyens

- **Financiers** : fond propre
- **Humains** : acteurs ci-dessus
- **Matériels** : aménagements culturels

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Programmation du spectacle de Zéro Carabistouille : "La revanche du Lombric"	2021	2021
Création de la journée de la solidarité	2021	/
Participation annuelle à la soirée multiculturelle	2021	/



Les indicateurs de réussite

Programmation d'activités culturelles et de transition écologique.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : cohésion sociale du quartier, ancrage des artistes
- **Économique** : point culture de proximité. Accès à la culture pour ce public
- **Participation** : participation artistique
- **Gouvernance** : mise en capacité citoyenne et appropriation d'une démarche artistique et culturelle



Figure 45: © image du spectacle Zéro Carabistouille joué au Hall des sports de la commune de Ganshoren le samedi 9 octobre 2021



OBJECTIF 1 : L'ESPACE PUBLIC REPENSÉ POUR LA CONVIVIALITÉ

Action 4.1.4 : Créer des espaces de rencontre interculturels – intergénérationnels

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Cette action vient compléter les deux fiches précédentes en mettant davantage l'accent sur l'espace public comme lieu de rencontre. Il y a effectivement un manque de lieux de rencontre dans la commune, dû parfois à des aménagements purement fonctionnels des espaces publics qui ne laissent pas la place à l'usage d'espace de rencontre.

Il existe néanmoins certaines tables de ping-pong et des terrains de pétanque aménagés, mais ces derniers ne sont que trop peu utilisés et mis en valeur. L'objectif est de pouvoir créer davantage d'espaces de ce type, en y ajoutant des aménités et aménagements qui favorisent la rencontre, tout en prêtant attention à ne pas favoriser les rassemblements nocturnes. Quelques exemples : un échiquier urbain en vue de la recrudescence du jeu, plus de petits équipements de sports, du mobilier urbain aux abords d'équipements comme la future maison de la participation, les centres culturels, le Buurtpensioen, la Ferme Termonde, etc.

il s'agira d'établir une liste plus précise d'aménagement et de petits équipements / mobiliers, ainsi qu'une liste de sites à aménager, dont la première ébauche serait :

- Jonction Van Pagé et Duc Jean
- Le bout de la rue Broustin
- Le Rondpoint de la Liberté (si réaménagé)
- Le parc de l'ancien Cimetière
- Les Places Paola, Fabiola, sainte Cécile, Marguerite d'Autriche

Pour préciser les aménagements et les sites, une réunion participative pourra être organisée par l'Agenda 21 : co-construction du projet.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Travaux public (Espace Public)
- **Partenaires communaux** : Environnement, Mobilité, Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : citoyen.es ganshorenois

Les moyens

- **Financiers** : Subside mobilité et fond propre
- **Humains** : acteurs de l'action
- **Matériels** : diagnostic de terrain, logiciel paysagé



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Diagnostic de terrain sur les différents sites cités, contact auprès des autres communes du NO pour partage de bonnes pratiques	2022	NA
Atelier participatif pour préciser les sites et les aménagements	2022	NA
Mise en place du dossier	2023	NA
Aménagements des différents sites	2024	NA

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de tenir un monitoring des nouveaux aménagements / aménagements rénovés, avec une grille de lecture évolutive possible : à aménager / en cours d'aménagement / aménagé ou rénové / fortement approprié / en manque d'utilisateur. Pour compléter les deux derniers critères, des relevés pourront être effectués tout au long de l'année, et l'avis des citoyen.nes pourra également être sollicité (via le site internet de l'A21, le Facebook, le Ganshoren Info, etc.).

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : intégration paysagère
- **Social** : lieu de rencontre
- **Économique** : subsidiable et fond propre
- **Participation** : diagnostic partagé
- **Gouvernance** : appropriation de l'espace public par le citoyen



Figure 46: Activité à la Ferme Termonde



OBJECTIF 2 : LA VÉGÉTALISATION CITOYENNE DÉVELOPPÉE DANS LES RUES

Action 4.2.1 : Soutenir les initiatives qui encouragent les actions de végétalisation

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'une lutte contre les îlots de chaleur urbains, la végétalisation devient une stratégie d'aménagement du territoire urbain pour la durabilité des villes et communes. De nombreuses communes ont déjà entamé cette petite révolution en incitant leurs citoyen.nes à agir là où les communes n'ont pas complètement la main, à savoir les façades des maisons et les îlots intérieurs.

La commune de Ganshoren a récemment soutenu un projet citoyen, subsidié dans le cadre de l'appel Inspirons Le Quartier, dans la rue Jean de Greef : le projet De Gree'fleuri, dont l'objectif est de végétaliser la rue en installant des bacs à fleurs indigènes, en plantant certaines parties de trottoirs (en enlevant une dalle), et en végétalisant un îlot enherbé au bout de la rue. Le Quartier Marelle, issu d'un contrat de quartier durable citoyen ayant débuté en 2021, va également dans ce sens.

Afin de cadrer les petites actions de végétalisation, il importe d'impliquer la commune dans le cadre de végétalisation des façades extérieures et des pas de portes. Pour cela, une prime et/ou un permis de végétaliser doit être mise en place en concertation avec les différents services communaux et de police. à titre d'exemple, la Ville de Bruxelles a mis en place son permis de végétaliser, accompagné d'un site internet de bonnes pratiques et conseils : <https://vegetalisons.bruxelles.be/> et : <http://vegetage.brussels/>

La commune met en place un plan de gestion différencié dans lequel la végétalisation via un permis sera développée. Une modernisation du concours "fleurir ma commune" prendra également cette direction.

Les mesures de l'action :

Mettre en place une prime à la végétalisation et/ou un permis de végétaliser

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21, Environnement et Travaux publics
- **Partenaires communaux** : Plantations, Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : Police, Natagora et Apis Bruocsella

Les moyens

- **Financiers** : instauration d'une prime en fond propre ou via subside
- **Humains** : partenaires de l'action
- **Matériels** : plantes grimpantes et petite fosse, géotextile, aménagement (dalle)



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Recherches et rédaction des modalités de la prime et/ou du permis de végétalisation (benchmarking avec d'autres communes via Apis bruoc sella)	2021	2023
Réunion(s) de travail interservices et avec les autres partenaires ressources	2022	2023
Mise en place de la prime et/ou du permis de végétalisation	2023	NA

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de réaliser un monitoring des primes et permis : nombre déposés / octroyés, au regard du nombre de petites actions de végétalisation réellement réalisées (par ex, demander à tous les particuliers dans le cadre de l'octroi d'une prime ou d'un permis, de documenter par la suite son dossier en envoyant des photos des réalisations comme preuve de bonne mise en œuvre).

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : biodiversité urbaine, îlot de fraîcheur, réseau écologique bruxelloise
- **Social** : identité des quartiers, échanges de bonnes pratiques, fête de quartier et comité
- **Économique** : accès à tous via des primes communales
- **Participation** : démarche citoyenne et de quartiers
- **Gouvernance** : démarche citoyenne et de quartiers



Figure 47: chantier collectif du projet citoyen F'Lowet Power sur parcelle communale



OBJECTIF 2 : LA VÉGÉTALISATION CITOYENNE DÉVELOPPÉE DANS LES RUES

Action 4.2.2 : Diversifier les plantations lors du réaménagement des différentes places publiques

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Ganshoren a l'avantage d'être une commune globalement verte, à juste titre appréciée pour cela. Toutefois, les places communales sont davantage minéralisées que végétalisées. Cette action, liée à l'action 4.1.4 "Créer des espaces de rencontre interculturels – intergénérationnels" s'adresse à l'espace public mais davantage sous l'angle du diagnostic environnemental.

L'objectif sera de tendre vers la végétalisation de ces places dans la lignée du Plan Nature de la RBC, en favorisant les mailles vertes du réseau écologique communal et bruxellois. Il s'agira de les considérer comme lieux de rencontre et de repos, en développant leur rôle d'îlot de fraîcheur urbain.

Il s'agira de prendre en compte la biodiversité, la mobilité, l'égalité des genres et de la mixité sociale comme critère d'aménagement des places et d'aide à la décision.

Un modèle ganshorenois de végétalisation et de partenariat réside dans l'alliance entre bénévoles du projet Aromati-K Wagner et de l'école les Bruyères. Ces voisins concourent tous deux à la préservation de la biodiversité, la culture potagère et la végétalisation de la zone. Celle-ci devra jouer pleinement son rôle de régulateur et d'îlot de fraîcheur pour ses utilisateurs.

Les citoyens du clos Wagner deviennent les experts de la flore se trouvant sur le site et deviennent des relais en science participative pour permettre l'inventaire de la faune et la flore des projets qu'ils portent. Des ateliers de découverte naturaliste ainsi que des formations à des applications telles que Observation.be pourront être proposées par la commune vers ces citoyens.

Les mesures de l'action :

- Inventorier la flore
- Revoir les plantations en fonctions des impétrants et du réchauffement climatique
- Focus sur la place Guido Gezelle comme espace test (lien fiche action 4.1.1)

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Environnement, Plantations, Travaux Publics, Urbanisme
- **Partenaires communaux** : Agenda 21, Prévention
- **Autre(s) partenaire(s)** : citoyens et, éventuellement, bureau d'étude.

Les moyens

- **Financiers** : Subside Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales pour les places et fond propre pour la végétalisation
- **Humains** : services communaux et citoyens
- **Matériels** : logiciels Autocad



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Diagnostic partagé des places communales et inventaire de la flore	2023	2024
Démarche administrative et politique (recherche de subside)	2024	2024
Montage du dossier : liste de plantations, sites, focus Guido Gezelle	En fonction du budget : 2025	NA
Atelier formation naturaliste et Observation.be	2023	NA

Les indicateurs de réussite

La réussite de cette action passe par le dépôt d'un dossier de subside et l'octroi du dit subside. Ensuite, il s'agira de répertorier les places réaménagées, et par quels moyens (plantations) et leur pérennité.

L'autre indicateur réside dans les ateliers/formations que mettra en place la commune pour outiller ses citoyens à l'inventaire naturaliste.

Inventaire naturaliste comme critère d'aide à la décision.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : mesure prise face au réchauffement climatique
- **Social** : mise en avant du rôle social des places publiques
- **Participation** : diagnostic partagé
- **Gouvernance** : mise en capacité citoyenne



Figure 48: Place Paola



OBJECTIF 3 : UN PATRIMOINE COMMUNAL MOINS MINÉRAL, PLUS VERT ET PLUS LUDIQUE

Action 4.3.1 : Encourager la création de potagers, composts, parcs avec aromatiques (dans tous projets d'aménagements futurs : écoles, maisons de repos,...)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Depuis quelques années, la commune a mis en place avec des citoyen.nes un potager collectif, un compost communal et le réaménagement d'un jardin aromatique. Vu le succès de ces initiatives, la commune a également implanté ces projets dans les écoles communales.

L'objectif de la présente action est de pouvoir encourager l'implémentation de ce type d'initiative aux autres écoles du territoire, dans certains parcs et maisons de repos (en particulier le parc du CPAS où se situe le Home) et plus largement au sein de tout aménagement public futur. L'action devra rencontrer la motivation des autres structures non communales.

Pour ce faire, des rencontres et des échanges de bonnes pratiques sur place pourraient être envisagés sur les différents sites et en lien avec le réseau Bubble, la communauté d'enseignant.es eco-inspirants. La commune prendra le rôle de facilitateur et de consultance.

Des collaborations avec le Sacré Cœur ont vu le jour avec des animations ornithologiques et un état des lieux de la cour de récréation en faveur des oiseaux et du compost.

Une autre action serait la mise en place d'un nouveau compost de quartier (Villegas, Marie de Hongrie) au parc communal.

Pour les quartiers BAM et Albert, il y aurait la possibilité de créer compost de square/quartier moyennant une campagne de sensibilisation sur l'utilisation des sacs oranges et leur méthanisation à Ypres ! En effet, la conscientisation est plus facile dans ces quartiers plus proactifs dans les sacs orange que d'autres ! La stratégie sera de se reposer sur les quartiers déjà sensibilisés en réalisant une communication appuyée sur la décentralisation des déchets organiques et la boucle des cycles biogéochimiques.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et agents de collecte du projet Cycl'organique
- **Partenaires communaux** : Environnement, ATL, Service Jeunesse et écoles communales, Ecole des devoirs, Plantation
- **Autre(s) partenaire(s)** : Worms, Tournesol, Good Planet

Les moyens

- **Financiers** : subside
- **Humains** : partenaires ci-dessus/
- **Matériels** : aide au démarrage communal et ensuite à charges des asbl/particuliers



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Sensibilisation des écoles et infrastructures non communales	2021	NA
Recherche de prestataire et rôle de consultance de la part de la commune	2021	NA
campagne de sensibilisation et de promotion de l'alternative Cycl'organique	2022	NA

Les indicateurs de réussite

Nombre de potagers, compost, parcs aromatiques ou tout autres petits projets de ce type au sein des équipements et aménagements publics, aménagés et pris en charge indépendamment du service A21.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : participation au réseau écologique communal et bruxellois
- **Social** : cohésion au sein des équipes, projet pédagogique
- **Participation** : implication du personnel des infrastructures
- **Gouvernance** : participation des infrastructures aux enjeux climatiques et la lutte contre la chute de la biodiversité



Figure 49: chantier collectif à la crèche Les Bruyères



OBJECTIF 3 : UN PATRIMOINE COMMUNAL MOINS MINÉRAL, PLUS VERT ET PLUS LUDIQUE

Action 4.3.2 : Déminéraliser les cours d'écoles, parkings, etc.

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le contexte régional (plan école) et communal actuel tend déjà vers une déminéralisation des cours d'écoles, cependant les parkings rencontrent une difficulté supplémentaire, considérant la pollution aux hydrocarbures. Toutefois, certains quartiers ganshorenois (le BAM) possèdent des places de parking en nid d'abeille.

L'enjeu d'une telle action réside à la fois dans la végétalisation de l'espace urbain que de la gestion de l'eau à la parcelle. C'est pourquoi, se référer au Guide du Bâtiment Durable de Bruxelles Environnement doit précéder chaque réaménagement de l'espace public.

il s'agira pour le service A21 de se réunir avec les différents services et lors des Groupe de Travail (GT) espaces publics de définir ensemble les modalités de la déminéralisation des cours d'écoles et parking, e.a :

- nid d'abeille en béton remplaçant la dolomie
- évolution des fosses d'arbres de l'avenue de la constitution
- solutions pour planter sous les hêtres malgré le peu de lumière
- etc.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et GT espace public
- **Partenaires communaux** : GT espace public
- **Autre(s) partenaire(s)** : Citoyens et usager de l'espace public

Les moyens

- **Financiers** : . Subside de Bruxelles Environnement et FRBRTC; fond propre.
- **Humains** : voir ci-dessus
- **Matériels** : recommandé dans le Guide du Bâtiment Durable

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Inventaire des parkings à potentiel de végétalisation	2023	2023
Démarches politique, administrative et citoyenne	2024	2025



Les indicateurs de réussite

Le nombre d'espaces déminéralisés comptabilisés permettra d'évaluer la réussite de l'action.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : déminéralisation, gestion de l'eau à la parcelle
- **Économique** : matériaux
- **Participation** : atelier participatif sur base des inventaires et potentiels
- **Gouvernance** : appropriation de l'espace public aux enjeux environnementaux



Figure 50: illustration issue du Guide Du Bâtiment Durable de Bruxelles Environnement



OBJECTIF 3 : UN PATRIMOINE COMMUNAL MOINS MINÉRAL, PLUS VERT ET PLUS LUDIQUE

Action 4.3.3 : Animer le réfectoire communal

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La maison communale située avenue Charles-Quint était censée être une localisation temporaire à l'époque de son installation d'après-guerre (cf. Livre Commune cherche cœur). Comme les autres locaux, le réfectoire supposé temporaire apparaît aujourd'hui comme peu avenant et confortable pour les moments de pause des agent.es.

En complément de la végétaliser (action 2.2.1) cette action propose de mettre à disposition de quoi organiser des activités ludiques pour le temps libre... pour les agent.es communaux qui souhaitent allier "moments de détente" au sein de leur espace de travail.

Les mesures de l'action :

- Installer une table de ping pong dans le parc communal (voir l'image que ça donne pour la population)
- Abonnement de la commune à un journal (capitale, le soir, Natagora) disponible dans le réfectoire
- Mise à disposition Jeu de carte, etc

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Bâtiment communal
- **Partenaires communaux** : Agenda 21 / Ecoteam
- **Autre(s) partenaire(s)** : /

Les moyens

- **Financiers** : budget interne
- **Humains** : ecoteam
- **Matériels** : table de ping pong, journal, plantation,...



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Planification et démarche avec le service bâtiment et l'écoteam	2022	2023
Marché de service	2023	2024
Réalisation	2024	

Les indicateurs de réussite

Nouveaux aménagements et utilisation par les agent.es communaux

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : bien-être au travail
- **Participation** : co-construction de la fiche en interne
- **Gouvernance** : appropriation par les services



OBJECTIF 4 : UN PÔLE D'AGRO-ÉCOLOGIE NORD-OUEST À GANSHOREN

Action 4.4.1 : Investir le site du Zavelenberg

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le Zavelenberg est un site semi-naturel bruxellois qui a su préserver un caractère agricole hérité de plusieurs siècles. Il s'agit de l'un des derniers reliquats du passé agricole de la Région et cela, dans une zone devenue densément urbanisée. Propriété de la Région du Bruxelles Capitale, le site est géré par Bruxelles Environnement. Classé, il est également une réserve naturelle. Bruxelles Environnement souhaite développer progressivement une gestion du Zavelenberg permettant de faire cohabiter nature, patrimoine et agriculture à travers un projet agro-écologique.

Dans cet objectif, Bruxelles Environnement développe une première phase d'occupation temporaire du site (1700m²) via un projet de gestion du Zavelenberg par pâturage et élevage (appel à candidatures en 2020), permettant de contribuer à des objectifs de renforcement de la fonction écologique d'une part, et des fonctions sociales et nourricières d'autre part. Les communes de Ganshoren et de Berchem St Agathe, membres du Comité de Pilotage de ce projet, ont un rôle important à jouer concernant les objectifs liés aux réalités de terrain et les dynamiques actives en lien avec l'alimentation durable.

En 2020, Citydev.brussels a acquis - en partenariat avec Bruxelles Environnement - la dernière ferme en activité sur Bruxelles, située aux franges du site rue de Termonde 122, afin d'y réaliser un projet mixte comprenant des activités d'agriculture urbaine et des logements conventionnés. L'intégration d'un équipement communautaire augmenterait encore la mixité fonctionnelle dans la zone. Citydev.brussels est également désireux de s'inscrire activement dans une approche volontariste d'utilisation de ressources immobilières publiques sur base temporaire.

Au sein de ce projet d'occupation temporaire, les services Culture française et néerlandaise, Environnement et Agenda 21 de Ganshoren, ont développé un espace d'exposition et de programmation culturelle et environnementale (expos, concerts acoustiques, jeux de café, festivals, café philo, café éco-poésie, etc.) en collaboration avec leurs partenaires locaux.

Parmi les projets d'occupation temporaire, un café pop-up du nom de « Chez Theo et Jeanine » mis en place par la commune (décoré de photos historiques en mémoire de l'exploitation agricole des époux Hoogstijns) rappelle les laiteries et estaminets disparus à Ganshoren, et sert de halte sur le parcours de la Promenade Verte. Un programme d'activité a été réalisé lors de l'été 2021. Un commerçant qui souhaite exploiter un espace au rez-de-chaussée du corps de ferme pourra y vendre des produits locaux provenant de maraîchers de la région.

Les mesures de l'action :

- Occupation temporaire du site via différents services ; culture FR, NL, Environnement et A21
- Favoriser les collaborations sur le site avec des partenaires locaux
- Encourager les événements bilingues (cf. action 1.1.1)



Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21, Environnement, Culture FR et NL
- **Partenaires communaux** : Travaux Publics et Mobilité
- **Autre(s) partenaire(s)** : Berchem St Agathe, ECORES, Terre en Vue, Bruxelles Environnement, les moutons bruxellois.

Les moyens

- **Financiers** : Subside Urban (25.000 EUR) et de Vlaamse Gemeenschapscommissie (11.000 EUR). Investissement City-Dev et BE
- **Humains** : partenaire ci-dessus
- **Matériels** : à définir

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Définition du projet par les services avec leurs partenaires locaux	2021	/
Mise en place du projet temporaire sur site	2021	/
Appel à collaborations pour de nouveaux partenaires	2022	/
Organisation d'au minimum une activité culturelle bilingue mettant à l'honneur la collaboration FR-NL	2021	/
Poursuite des négociations pour le projet futur et ses différents scénarii	2020	/

Les indicateurs de réussite

Aboutissement des projets temporaires développés par les services communaux, comptage des visites / participations aux activités, enquêtes de satisfaction / sondages auprès des citoyen.nes via site internet, Facebook, de manière informelle.

Projet pérenne développé par CityDev, Bruxelles Environnement, la commune et les futurs prestataires choisis en fonction des scénarii envisagés.



Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : mise en valeur d'un site classé, de la réserve Naturelle du Zavelenberg, promotion de l'agroécologie
- **Social** : cohésion sociale via activités et café pop-up. Identité culturelle pour le quartier et le N/O
- **Économique** : Produit bio et locaux à faible prix (directement de la fourche à la fourchette)
- **Participation** : activités culturelles et environnementales. Collectif citoyen du potager (hors sol) voir fiche 4.2.1; bénévolat au café pop-up
- **Gouvernance** : co-crédation du projet avec les partenaires de l'action en amont. Gouvernance des parties prenantes avant la fin de l'occupation temporaire pour le suivi de celle-ci dans le projet futur mené par Citydev.brussels et Bruxelles Environnement et leurs partenaires.



Figure 51:vannerie au potager hors sol de la ferme Termonde



OBJECTIF 4 : UN PÔLE D'AGRO-ÉCOLOGIE NORD-OUEST À GANSHOREN

Action 4.4.2 : Mettre en place des projets d'agriculture urbaine de grande ampleur

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Outre le projet de maraîchage dans le pôle Nord-Ouest d'agroécologie (action 4.4.1) en partenariat avec Bruxelles Environnement, Berchem St Agathe, etc. cette action suggère la mise en place d'un projet de maraîchage et de verger sur la parcelle communale rue Vanderveken, à l'orée du marais de Ganshoren.

L'idée est de concilier nature et alimentation durable tout en faisant le lien entre zone naturelle et urbaine. En effet, cette zone se situe à la charnière de la ville et de la campagne et constitue un point de passage important dans la vallée du Molenbeek, avec le potentiel de devenir une vitrine de l'agroécologie communale comme c'est déjà le cas à Jette avec la Houblonière et les Garçons Maraîchers. Le projet pourra offrir, en plus de fruits et légumes, un centre de formation écologique qui sera participatif et tourné vers la commune et ses habitants tout en ayant une dimension sociale.

Vu l'espace disponible à Ganshoren, une solution intermédiaire prônant le demi-tige devra être analysée. La commune pourrait mener deux projets de vergers. L'un jouerait le rôle de verger de conservation dans un processus participatif en lien avec l'asbl Urban Ecology, l'autre en tant que berceau d'arbres de naissances pour les enfants né.e.s à Ganshoren.

Qui plus est, une pépinière communale - dans le prolongement de la rue Vanderveken, en face des terrains de tennis Charles-Quint - pourrait également faire la promotion des fruitiers et des pratiques arboricoles tant pour les particuliers que pour le personnel communal. Des fruitiers pourront ainsi être plantés dans différents parcs de la commune. La mise en place de la pépinière dépend de l'emphytéose du terrain et de la procédure de publicité.

Les mesures de l'action :

- Formation au verger communal
- recenser les fruitiers dans les îlots privés (ex buumplanters)
- encourager l'acquisition de nouveaux fruitiers
- prime communale pour achat de fruitier provenant de la pépinière communal
- mettre en place un grand projet de maraîchage

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Environnement et Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Plantations
- **Autre(s) partenaire(s)** : Terre en Vue, un maraîcher et Urban Ecology pour la partie verger



Les moyens

- **Financiers** : 30.000 EUR en fond propre, le reste étant à charge de l'emphytéote.
- **Humains** : outre les partenaires ci-dessus, un ETP pour le maraîchage et un ½ ETP pour le verger participatif
- **Matériels** : à charge des prestataires

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Mise en place de la pépinière citoyenne avec Urban Ecology	mai 2022	/
Formations et ateliers		
Mise en place du projet arbre de naissance	2021	
Emphytéose, descriptif technique et marchés publics	2019	2021
Prise en main par le prestataire	2022	NA
Lancement potager hors sol ferme Termonde / Skyfarm (cf fiche 4.2.1)	2021	2023

Les indicateurs de réussite

Participation des citoyen.nes, en particulier les habitant.es de la ZRU « Villa de Ganshoren » aux activités de chantier et de formation proposés par le prestataire. Augmentation de la biodiversité et participation aux projets Good Food bruxellois et par extension à l'ébauche de ceinture alimentaire bruxelloise.

Le comptage du nombre d'arbres fruitiers plantés dans chacun des vergers et du nombre de participant.e.s aux formations suivies par les différents publics cibles, et de manière informelle la satisfaction de la population.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : zone refuge pour la faune, développement de la biocénose autour des vergers. Autonomie de production d'arbres via la pépinière
- **Social** : cohésion et identité. Ouverture de la participation à tous publics, possible auto-formation
- **Économique** : vente de produits bio et ultra locaux à prix abordable



- **Participation** : chantier collectif et diverses formations. Implication des citoyen.ne.s et employé.e.s communaux dans la pépinière participative et dans les différentes formations y gravitants
- **Gouvernance** : Mise en capacité citoyenne à l'aune du réchauffement climatique



Figure 52: Proposition d'aménagement du site (avant-projet)



OBJECTIF 5 : UNE COMMUNE ÉQUIPÉE POUR TOUS.TES

Action 4.5.1 : Favoriser l'intergénérationnelle et le vivre ensemble autour de l'espace sport "Agora Space"

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Outre les terrains de sport du Parc Albert / Les tarins, et le terrain de football au sein de LOJEGA qui n'est plus accessible que très ponctuellement en raison des entraînements du FC Ganshoren, le territoire communal manque d'infrastructure pour les jeunes.

C'est pourquoi, suite à un subside régional, l'asbl Sport et Culture a remis un dossier pour l'implantation d'un Agora Space au niveau de la drève du Château.

Le projet a ses partisans et ses détracteurs et il nécessiterait une programmation mixte pour apaiser les tensions.

La présente action s'occupera à faire valoir le vivre ensemble au sein de ce périmètre qui peut être vu comme une frontière urbanistique entre deux quartiers forts différents en y intégrant par exemple des projets intergénérationnels en annexe de l'agora space.

Réaliser des activités avec les services Prévention et Troisième Age, le home Heydeken du CPAS et l'asbl Sport et Culture.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : les services Prévention et Troisième Age, le home Heydeken du CPAS et l'asbl Sport et Culture.
- **Partenaires communaux** : Agenda 21 et Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : Habitat et Participation, BuurtPensioen

Les moyens

- **Financiers** : budget senior et prévention
- **Humains** : deux éducateurs de la prévention, un.e assistant.e social.e du CPAS, la responsable du service Troisième Age.
- **Matériels** : /

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Planification et démarches administratives	2023	/
Programme d'activités intergénérationnelles	2023	/



Les indicateurs de réussite

Présence aux activités d'équipes intergénérationnelles et mixtes.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : équipement à destination de tous les âges et genres au sein de la commune et diminution des conflits, des plaintes et du sentiment d'insécurité.
- **Économique** : petit budget logistique.
- **Participation** : intergénérationnelle
- **Gouvernance** : co-construction des activités avec les différents partenaires.



Figure 53: Illustration issu du Journal Nord Eclairé publié le 20/11/2018



OBJECTIF 5 : UNE COMMUNE ÉQUIPÉE POUR TOUS.TES

Action 4.5.2 : Valoriser les plaines de jeux existantes

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Le parc de plaines de jeux communales est relativement important sur le territoire, et ces dernières ont été réaménagées récemment. Toutefois, certaines plaines de jeux sont confrontées aux éléments de la topographie et souffrent d'une impraticabilité lors d'événements climatiques (inondations aux pieds des modules de jeux).

Afin d'améliorer les infrastructures existantes, cette action vise l'écriture de clauses environnementales à prendre en compte lors des futurs réaménagements, afin d'adapter les jeux à la topographie des lieux et aux enjeux environnementaux et sociaux du site.

L'exemple pratique de la plaine de jeux du Sippelberg illustre bien cet objectif : c'est un projet pilote de réaménagement d'une plaine existante, qui a intégré la topographie du terrain, en particulier le fond de cuvette argileuse sur lequel se trouve une petite plaine de jeux, afin de régler les problèmes d'inondation. Des drains, 2 fossés et 2 rangées de saules auraient permis le pompage et l'évacuation de l'eau par voie gravitaire vers un déversoir plus en aval dans le parc. Cette zone pourrait accueillir à terme une mare temporaire et pourra être délimitée également par diverses plantations de milieux humides. Il s'agira néanmoins de revoir le projet actuel de gestion du site, de remettre de la terre limoneuse en surface pour que les drains puissent fonctionner et de créer des fossés/noues qui joueront le rôle de drains.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Travaux Public, Environnement et Plantations

Les moyens

- **Financiers** : fond propre
- **Humains** : partenaire ci-dessus
- **Matériels** : service technique et plantation (pelleteuse, drains, saules, matériaux perméables, chambre/wadi)



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Inventaire des plaines de jeux : catégorisation des plaines à réaménager, des sites pour de nouvelles plaines	2022	2024
Ecriture des clauses environnementales au cas par cas	2022	continu
Réaménagement progressif des plaines existantes	2022	continu

Les indicateurs de réussite

Sur base de l'inventaire des plaines existantes, il s'agira de compatibiliser les réaménagements, les nouveaux aménagements, et de vérifier la praticabilité des sites en évaluant leur fréquentation et l'acceptation par le public.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : gestion maillages verts et bleus
- **Social** : utilisation des jeux
- **Économique** : gestion différenciée de lutte contre les inondations
- **Participation** : collaboration interservices
- **Gouvernance** : portage politique



OBJECTIF 5 : UNE COMMUNE ÉQUIPÉE POUR TOUS.TES

Action 4.5.3 : Définir des actions pour l'intégration du genre dans l'espace public (fitness outdoor)

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Il apparaît de manière générale que les espaces sportifs aménagés dans l'espace public sont majoritairement utilisés par des hommes et/ou jeunes garçons : les modules de sport, les agora spaces, etc. L'espace public est difficilement appropriable par les femmes et jeunes filles, notamment lorsqu'il s'agit d'infrastructures sportives. Est-ce dû à un sentiment d'insécurité ? Ou à l'aménagement même des espaces sportifs extérieurs ?

Cette action souhaite redonner de la place aux femmes en organisant des activités et actions qui leur soient réservées. Ceci dans le but de sensibiliser, décroisonner, d'échanger sur les raisons, de leur donner l'occasion d'être actives dans l'espace public, dans l'espoir que l'appropriation prenne place petit à petit et de leur permettre dans le futur - sans activité spécifique organisée - d'utiliser les infrastructures de leur plein gré.

Il pourra s'agir de cours de sports de plein-air (bootcamp, fitness, crossfit, tournois de foot féminins, etc.) - à organiser avec des asbl partenaires et des clubs de sports locaux. Le service Agenda 21 coordonnera l'organisation des activités, et profitera de ces moments pour interroger les femmes : que faudrait-il pour qu'elles se sentent bien et utilisent les infrastructures ? Qu'est-ce qu'il manque ? L'objectif plus lointain étant de donner des pistes pour l'aménagement (ou le réaménagement) de futurs espaces.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Asbl Sport et Culture, Service Prévention et Affaires Sociales
- **Autre(s) partenaire(s)** : clubs de sports ganshorenois, asbl traitant les questions de genre

Les moyens

- **Financiers** : fond propre
- **Humains** : agent.es communaux et personnel des clubs sportifs
- **Matériels** : infrastructure sur place + petit matériel des clubs de sports



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Contacts avec partenaires potentiels (clubs de sport, asbl communale Sport et Culture, etc.)	2023	2024
Construction du programme d'activités en collaboration avec les partenaires	2024	2025
Organisation des activités	2025	2025
Capitalisation des avis / attentes / besoins récoltés auprès des femmes lors des activités, rédaction d'un petit rapport	2025	2026

Les indicateurs de réussite

Comptabilisation du nombre d'activités organisées et du nombre de participantes, réalisation du rapport avec les avis, attentes, besoins des femmes, et prise en compte de ces recommandations dans les aménagements futurs.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : égalité des genres
- **Économique** : activités gratuites proposées en extérieur
- **Participation** : citoyennes impliquées
- **Gouvernance** : collaboration interservices et avec asbl et structures communales



Figure 54 : Chantale De Saeger, Présidente du CPAS lors de l'inauguration



OBJECTIF 6 : ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ CONCILIÉES DANS LE BÂTI ET DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 4.6.1 : Poursuivre la performance énergétique des bâtiments et mettre en place de l'écoconstruction dans chaque nouveau projet de construction

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

En Région de Bruxelles-Capitale, 70% de la consommation d'énergie provient des bâtiments et la première source de gaz à effet de serre est le chauffage, qui génère 70% des émissions de CO₂ et 84% des émissions de SO_x (oxydes de soufre). Le plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE) a pour but d'intégrer la gestion énergétique des bâtiments et des installations au sein des institutions. Il s'agit d'un des leviers essentiels qui permettra à la Région Bruxelles-Capitale de respecter ses engagements internationaux, notamment les objectifs européens pour 2030 en matière de climat et d'énergie. Il fait l'objet d'un **arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juin 2018**. La Commune continue à identifier les investissements nécessaires visant à améliorer l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et la performance énergétique des bâtiments pour développer un cercle vertueux entre économies d'énergie et réductions des charges communales. Des gains financiers et environnementaux importants sont à la clé.

Si la Commune de Ganshoren prévoit la construction de nouveaux bâtiments (p.ex un nouveau Centre Administratif et une Maison de la Participation), cela représenterait une occasion en or pour agir dès la conception du bâtiment sur les impacts environnementaux d'une telle construction.

Le Guide du Bâtiment Durable, développé par Bruxelles Environnement, représente une source importante en termes d'idées d'aménagements mais surtout en termes de biodiversité dans le bâti, de géothermie, de gestion des eaux pluviales et de matériaux de construction.

Les différents services communaux ont déjà été consultés afin de récolter les besoins de chacun, et les services Agenda 21 et Environnement ont pu livrer plusieurs orientations et bonnes pratiques.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Cellule Bâtiment
- **Partenaires communaux** : CPAS, éco team, Urbanisme et Travaux Publics
- **Autre(s) partenaire(s)** : Bruxelles Environnement, Sibelga, Deloitte: boîte de consultance chargé d'évaluer les biens immobiliers de la commune.

Les moyens

- **Financiers** : Bruxelles Environnement, FRBRTC, fond propre (éco conception intégrée au budget initial pour la conception du bâtiment)
- **Humains** : responsable Energie, Cellule Bâtiment, A21 et Environnement (attentes et besoins des différents services à intégrer au CSC)
- **Matériels** : N_R CClick, Plage, Guide du Bâtiment Durable de Bruxelles Environnement



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Regrouper les besoins et conseils des différents services	2021	fait
Intégrer des principes d'éco conception au CSC	2021	fait
Désignation d'un bureau d'étude en architecture, conception du projet final et enquête publique	2022	2024
Travaux et livraison / inauguration	2024	

Les indicateurs de réussite

Amélioration des PEB et utilisation des outils du Guide Bâtiment Durable.

Les principes d'éco construction seront listés dans le cahier des charges et pourront être vérifiés une fois que la réalisation de cette nouvelle maison communale sera achevée.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : diminution des gaz à effet de serre ; éco construction favorable à l'environnement
- **Social** : bien-être au travail grâce aux aménagements
- **Économique** : Economie d'énergie, d'eau etc via bâtiment exemplaire
- **Participation** : Implication des employé.e.s communaux.ales et autres occupant.e.s via la liste des besoins
- **Gouvernance** : Transparence dans la démarche



OBJECTIF 6 : ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ CONCILIÉES DANS LE BÂTI ET DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 4.6.2 : Mettre en place un Plan Climat

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Face à l'enjeu climatique, tous les niveaux de pouvoir ont aujourd'hui le devoir de faire preuve d'exemplarité en instaurant des politiques de transition climatique ambitieuses et en mettant en œuvre des mesures globales et/ou sectorielles. L'appel à projet lancé par Bruxelles Environnement soutient le développement de Programmes locaux d'actions pour le Climat et l'opérationnalisation de ceux-ci, via la mise en œuvre de projets ambitieux et impactants pour le climat et la biodiversité.

La Commune s'engage à élaborer un PAC "Programme local d'actions pour le Climat", en lien direct avec les stratégies et plans régionaux, en s'associant l'ensemble des organismes actifs sur le territoire communal : CPAS, régies autonomes, associations para communales (SISP ou AIS, par ex.). Pour prendre en compte l'ensemble des objectifs environnementaux, le PAC donnera une place aux plans et stratégies thématiques, afin d'envisager les émissions directes (chauffage, mobilité, ...), les émissions indirectes (Good Food, Zéro Déchet, ...) et les stratégies d'adaptation (Nature, gestion de l'Eau, y compris la biodiversité).

La méthodologie de gestion de projet transversale et participative, telle que promue précédemment durant l'accompagnement du programme "Agenda IRIS 21", sera utilisée. Un processus de participation citoyenne sera intégré afin d'associer la population à la démarche communale (bureau d'étude mandaté).

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : autorités locales, Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Tous les services communaux
- **Autre(s) partenaire(s)** : bureau d'étude mandaté pour la réalisation du PAC + bureau d'accompagnement participatif

Les moyens

- **Financiers** : subside 150.000 EUR via Bruxelles Environnement
- **Humains** : 1 ETP
- **Matériels** : voir ci-dessus



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Rédaction d'un dossier de candidature	2023	2023
Obtention + Descriptif de fonction	2024	2024
Engagement d'un 1 ETP « Plan Climat »	2025	
Processus d'élaboration du PAC	2026	2028
Mise en place du PAC	2029	/

Les indicateurs de réussite

Obtention du subside pour le PAC, mise en place du plan d'action à l'horizon 2026

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : lutte contre le réchauffement climatique
- **Social** : écologie sociale
- **Économique** : réduction de la facture énergétique
- **Participation** : consultation citoyenne
- **Gouvernance** : réappropriation du bâti





OBJECTIF 6 : ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ CONCILIÉES DANS LE BÂTI ET DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 4.6.5 : Mettre en place le Plan Lumière/obscurité

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La pollution en milieu urbain fait plus généralement écho à la pollution atmosphérique, à la contamination des eaux de surface par les hydrocarbures, aux déchets sauvages... mais plus rarement aux nuisances lumineuses. Ce terme désigne entre autres la conséquence de l'éclairage nocturne omniprésent des villes qui perturbe la faune et la flore, désoriente et éblouit les espèces nocturnes, et fragilise les populations d'espèces d'insectes attirés par la lumière. La lumière peut aussi créer de véritables obstacles pour la plupart des espèces de chauves-souris, perturber les cycles des végétaux (notamment la floraison), a des incidences sur la santé humaine (l'excès d'éclairage public qui pénètre dans les chambres peut en effet provoquer des troubles du sommeil), provoque l'éblouissement des conducteurs, impacte les observations astronomiques...

Un éclairage nocturne permanent a initialement été mis en place dans un souci de sécurité et de mise en valeur du patrimoine architectural. Mais en 30 ans, les émissions lumineuses extérieures ont fortement augmenté. Heureusement, il existe aujourd'hui des technologies plus performantes qui réduisent sensiblement les consommations d'énergie. Reste à lutter contre l'excès d'éclairage dans une perspective de protection de la faune.

Les nuisances lumineuses sont devenues un véritable fléau environnemental face auquel de nettes améliorations sont nécessaires. Tendre vers un éclairage plus raisonné des espaces extérieurs, en particulier dans les espaces verts et dans les abords végétalisés des bâtiments, est une démarche durable de par son impact économique et écologique, et sur la santé humaine.

Cette action entend ainsi mettre en place le plan lumière / obscurité, afin d'entre autres mettre en place un éclairage adapté aux besoins identifiés tout en préservant au maximum le milieu naturel, de diversifier les types de lampadaires en fonction des zones, d'utiliser des détecteur de mouvement pour les artères qui s'y prêtent, de calibrer différentes périodes d'éclairage dont l'absence complète d'éclairage limité aux seuls endroits où c'est nécessaire, ou encore de veiller à l'entretien du système complet d'éclairage.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : TP
- **Autre(s) partenaire(s)** : En particulier, la commune d'Auderghem qui a réalisé un plan lumière en collaboration avec Sibelga et Bruxelles Environnement au Rouge Cloître.

Les moyens

- **Financiers** : amortissement de l'éclairage public
- **Humains** : Ci-dessus
- **Matériels** : [documentation de Bruxelles Environnement sur la pollution lumineuse](#)



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Etat des lieux des luminaires dans les parcs communaux et dans le fond de la vallée du Molenbeek	2022	2023
Mise en place des mesures du plan lumière / obscurité	En fonction des amortissements des luminaires	En fonction des amortissement

Les indicateurs de réussite

Mise en place de luminaires (comptabilisation) adaptés à la faune, la flore et la sécurité. Évaluation de la réduction des nuisances.

Intégration dans le Plan Nature de la Région

Intégration dans la zone Natura 2000 de fond de vallée et dans le Plan de Gestion du Marais de Ganshoren

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : protection de la faune et flore
- **Gouvernance** : engagement pour une ville durable

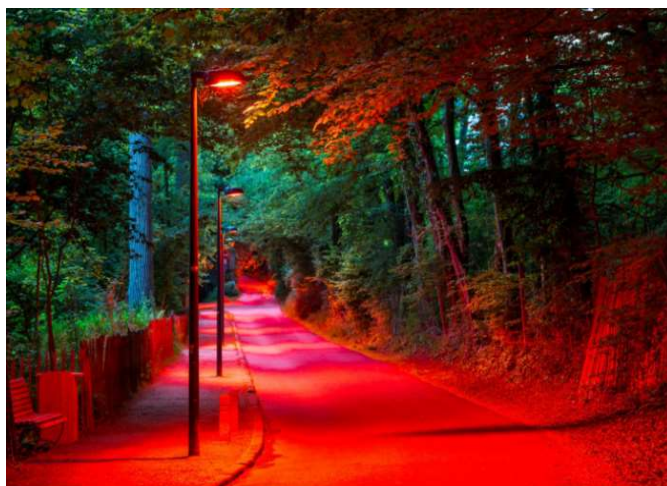


Figure 55: Illustration des abords du Rouge Cloître



OBJECTIF 6 : ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ CONCILIÉES DANS LE BÂTI ET DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 4.6.6 : Ecrire une charte d'éco-gestes et la mettre en application au sein de l'administration pour des économies au quotidien

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Un premier inventaire a déjà été réalisé par les membres de l'ecoteam afin de revoir le type de papier pour les imprimantes communales, le journal communal et les produits d'entretiens. Toutefois, le quotidien dans l'administration mène naturellement à des oublis ou des manquements. Une charte d'éco-gestes permettrait à chaque agent.e, et en particulier les nouveaux agent.es, de s'imprégner dès le début des règles.

Cette charte devra couvrir de nombreux secteurs (non exhaustif à ce stade) : liste des gestes basiques écologiques, lumière, écran d'ordinateur, radiateur, eau, papier, mobilités (PDE), utilisation d'objets non jetables, confettis jetés pendant les noces, produits d'entretien biologiques et respectueux de l'environnement, nourriture bio et/ou locale etc. Un accent sera également mis sur les déchets organiques de l'administration.

Il importera dans un premier temps de rédiger la charte de manière participative avec l'ecoteam, de l'appliquer mais également de veiller à son suivi sur le long terme.

Quelques exemples d'actions pouvant être mises en place :

- Faire un marché pour l'électronique avec des produits reconditionnés et recycler les anciens matériaux.
- Poursuivre l'amélioration du papier recyclable utilisé
- Le Collège et le Conseil reçoivent les documents en version numérique. Pour le Conseil, mise en place d'un incitant (jeton de présence supplémentaire par an pour ceux qui ont fait le choix du numérique)
- Motion 0 plastique concernant les déchets (pailles, dosette, etc)
- Mise en place d'un marché stock avec Bruxelles Environnement
- Mise en place d'un compost au niveau du parc communal (déchet organique+ café)
- Poursuivre l'amélioration des produits plus écologique pour le service nettoyage
- Nouvelle salve de verre ecocup
- Confection de carnet papier avec feuilles de brouillon (sous forme d'atelier du temps de midi).
- Favoriser les télécopieurs plutôt que les imprimantes personnelles (économie d'échelle en termes de cartouche).
- Faire un petit inventaire des imprimantes.
- Organiser avec le service Ressources Humaines des formations sur le zéro déchet

Un premier inventaire a déjà été réalisé par les membres de l'ecoteam afin de revoir le type de papier pour les imprimantes communales, le journal communal et les produits d'entretiens. Toutefois, le



quotidien dans l'administration mène naturellement à des oublis ou des manquements. Une charte d'éco-gestes permettrait à chaque agent.e, et en particulier les nouveaux agent.es, de s'imprégner dès le début des règles.

Cette charte devra couvrir de nombreux secteurs (non exhaustif à ce stade) : liste des gestes basiques écologiques, lumière, écran d'ordinateur, radiateur, eau, papier, mobilités (PDE), utilisation d'objets non jetables, produits d'entretien biologiques et respectueux de l'environnement, nourriture bio et/ou locale etc. Un accent sera également mis sur les déchets organiques de l'administration.

Il importera dans un premier temps de rédiger la charte de manière participative avec l'écoteam, de l'appliquer mais également de veiller à son suivi sur le long terme.

Les mesures de l'action :

- Ilot de tri sélectif dans les bâtiments communaux
- Imposer le Zéro Waste dans les événements communaux (en développement)
- Utiliser les produits d'entretiens labellisés
- Mise en place de procédure dans les marchés publics
- Fixer des objectifs de formations

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Eco Team
- **Partenaires communaux** : Secrétariat, Service nettoyage, RH, communication, Secrétaire communale
- **Autre(s) partenaire(s)** : Zero Waste Belgium, formateurs divers

Les moyens

- **Financiers** : frais d'édition (sur budget interne) pour la charte. Cela dépendra des formations. Economie pour l'administration.
- **Humains** : Ecoteam et gestion de projet.
- **Matériels** : En fonction des projets.



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Réflexion sur la charte	2022	2022
Mise en place et signature de la charte	2022	/
Publication de la charte sur les réseaux internes (intranet ou autres)	2022	2022
Veille / suivi de la bonne application de la charte	2022	NA
Travail de l'EcoTeam	2022	continu
Mise en place d'un site de compostage au parc communal ou faire de la Maison communale un point de collecte du projet cycl'organique	2022	continu

Les indicateurs de réussite

Signature de la Charte par les services, suivi et veille de la bonne application des mesures (check au minimum une fois par an).

Diminution des déchets papiers, plastiques et organiques.

Apprentissage des bons gestes.

Participation au nettoyage de printemps, bourse aux affaires et atelier du repair café.

Evaluation de l'EcoTeam.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : éco gestes en faveur de l'environnement, circularité des ressources.
- **Social** : travail d'équipe, esprit/valeur d'entreprise, satisfaction de la rationalisation des moyens/ ambiance de travail plus saine.
- **Économique** : réduction des consommations et des coûts.
- **Participation** : participation à l'écoteam, ateliers et activité zéro déchet.
- **Gouvernance** : transparence, réappropriation de l'espace et de la gestion de son service.



OBJECTIF 6 : ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ CONCILIÉES DANS LE BÂTI ET DANS L'ESPACE PUBLIC

Action 4.6.7 : Créer un comptoir énergie communal dans l'administration (avec documentations)

Cette action pourra voir le jour dans la future maison de la participation sous forme d'une permanence et de la mise à disposition d'un présentoir.

Cette action sera creusée lors de la phase participative avec l'ASBL Habitat et Participation qui remporté la mission d'accompagnement participatif du projet.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : coordinateurs Maison de la Participation
- **Partenaires communaux** : cellule Energie
- **Autre(s) partenaire(s)** : Homegrade

Les moyens

- **Financiers** : /
- **Humains** : à définir : environ 2h/mois
- **Matériels** : documentations

Le planning :

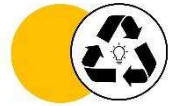
Étapes	Démarrage	Achèvement
Recherche d'association ayant de l'expertise	2022	2025
Mise en place des permanences	2026	/

Les indicateurs de réussite

Nombre de rendez-vous pris avec le partenaire

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : utilisation rationnelle de l'énergie
- **Social** : accès facilité aux primes régionales et augmentation du confort de l'habitation
- **Économique** : réduction de la facture
- **Participation** : intérêt des habitants pour les permanences au sein de la maison de la Participation
- **Gouvernance** : réappropriation de sa consommation en conscience.

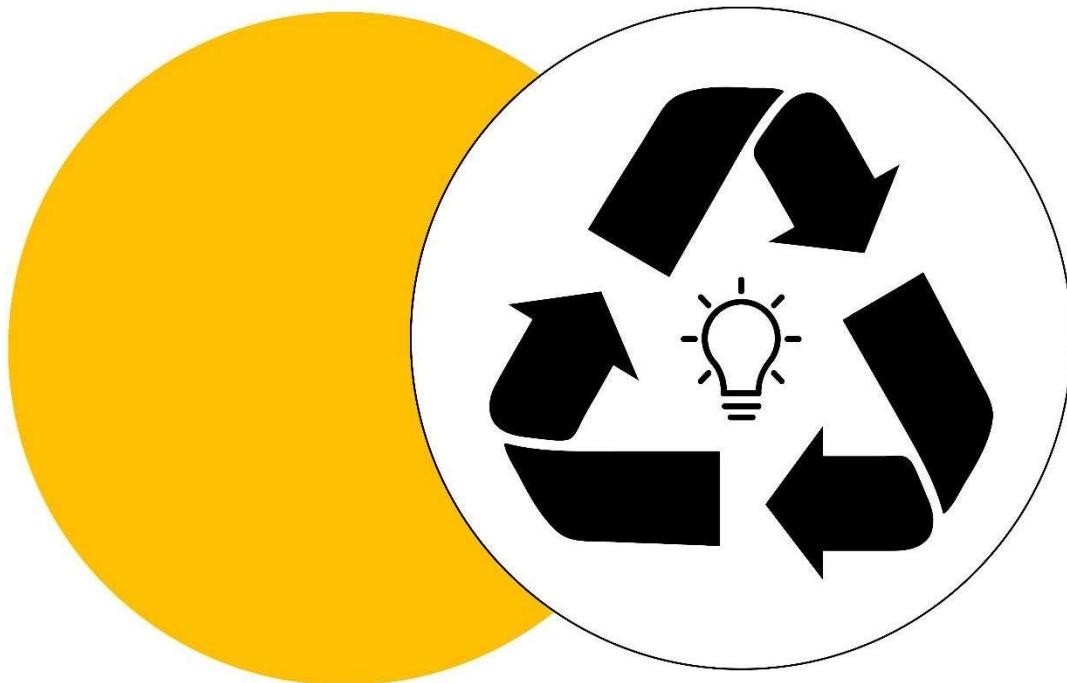


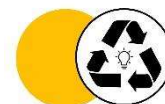
AXE 5 : ÉCONOMIE DURABLE & ÉCOCONSOMMATION

La commune de Ganshoren a vu ces dernières décennies une perte importante de certains commerces de qualité. Afin de retrouver le prestige d'antan, une piste serait de développer le tissu commercial de Ganshoren à travers l'économie circulaire, la production locale et les coopératives citoyennes. En effet, celles-ci sont les bases d'une économie durable et d'une consommation saine et raisonnée posant les assises d'une écocitoyenneté sur le territoire communal. Ce volet n'a pas la prétention de réactiver l'attractivité commerciale mais d'y contribuer dans un volet de sensibilisation du consommateur et de le déploiement d'une offre axé sur le développement durable.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- À Ganshoren, le déchet devient une ressource
- Une politique « zéro déchet et propreté » sur toute la commune
- Ganshoren, une commune du commerce équitable (alimentation & produits bio, durables, *fair-trade*)





OBJECTIF 1 : À GANSHOREN, LE DÉCHET DEVIENT UNE RESSOURCE

Action 5.1.1 : Collaborer à la création d'une ressourcerie / donnerie dans le Nord-Ouest avec les communes limitrophe

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Un projet ambitieux de mise en place d'une ressourcerie sociale est en train de se monter dans le nord-ouest de Bruxelles. Quatre communes mutualisent leurs moyens et leurs ambitions : Berchem Sainte Agathe, Ganshoren, Jette et Koekelberg, en collaboration avec leurs CPAS.

Le projet souhaite créer un service permanent, et à long terme dédié au réemploi et au zéro déchet, mais aussi à la réinsertion socioprofessionnelle, à la sensibilisation citoyenne et aux rencontres entre citoyens, tout en collaborant avec les acteurs locaux des quatre communes (associations, entreprises par exemple d'économie sociale, écoles, CPAS, etc.).

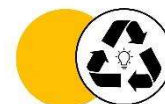
Le subside demandé auprès de Bruxelles Environnement porte sur la première étape du projet : l'étude de faisabilité qui permettra d'analyser en profondeur la problématique. Un coordinateur à mi-temps sera engagé pour l'occasion au sein de la commune de Jette, une expertise extérieure sera recrutée (bureau d'étude) ainsi qu'un référent par commune.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Affaire sociale, CPAS, Environnement, Propreté Publique
- **Autre(s) partenaire(s)** : Communes de Jettes, Berchem St Agathe et Koekelberg

Les moyens

- **Financiers** : 150.000 EUR en subside et 4000 en fond propre pour chaque commune. Ce montant représente les 10% en fond propre relatif à ce genre de subside.
- **Humains** : un ½ ETP à la commune de Jette, un bureau d'étude et un référent par commune (A21)
- **Matériels** : /



Le planning :

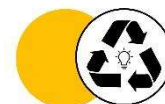
Étapes	Démarrage	Achèvement
Visite des différentes donneries et recyclerie avec les partenaires	2021	2022
Lancement du marché pour le bureau d'étude	2022	2022
Prise en compte des résultats de l'étude de faisabilité	2023	2024
Collaboration aux étapes à suivre pour la mise en place de la ressourcerie / donnerie	2025	NA

Les indicateurs de réussite

En fonction des conclusions du bureau d'étude, il s'agira pour la commune de prendre sa part dans les collaborations avec les autres communes afin de tout mettre en œuvre pour permettre à la ressourcerie / donnerie de voir le jour.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : zéro déchet, récupération, dons
- **Social** : cohésion et offre
- **Économique** : seconde main
- **Participation** : rencontres citoyennes
- **Gouvernance** : collaboration intercommunale



OBJECTIF 1 : À GANSHOREN, LE DÉCHET DEVIENT UNE RESSOURCE

Action 5.1.2 : Mettre en place une ressourcerie mobile

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Cette action est directement liée à la précédente 5.1.1, et dépend intrinsèquement de la bonne réalisation de la ressourcerie / donnerie du Nord-Ouest. Son objectif est d'être une partie mobile du projet, qui permette de faire vivre les places et faire venir le produit au plus proche des habitants en situation précaire. Il s'agira de créer des dynamiques de quartiers.

Le service Agenda 21 sera chargé de suggérer cette idée au bureau qui réalisera l'étude de faisabilité du projet de ressourcerie intercommunale, qui étudiera quelle forme cette ressourcerie mobile pourrait prendre : un préfabriqué remorquable ? Une remorque tirée par une voiture ? Une roulotte ? une benne de camion (entreposé sur les places gratuites de l'av. des 9 provinces.)

Les acteurs de l'action

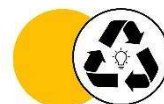
- **Porteur(s)** : Agenda 21
- **Partenaires communaux** : Affaire sociale et CPAS
- **Autre(s) partenaire(s)** : Oxfam Jette, Membre du GT Ressourcerie du Nord-Ouest

Les moyens

- **Financiers** : à établir par le BE en charge de l'étude de faisabilité action 5.1.1
- **Humains** : idem action 5.1.1
- **Matériels** : engin mobile - communication sur base du générique de "c'est pas sorcier" (jingle et camion)

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Suggestion au bureau d'études	2022	NA
Résultats de l'étude et recherches pour opérationnaliser	2023	NA
Achat d'une benne	2024	NA
Premiers tours de la ressourcerie mobile	2025	NA



Les indicateurs de réussite

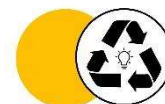
La mise en place même d'un engin mobile servant de ressourcerie, le nombre d'objets récoltés et de tours réalisés à travers les quartiers (tableau pour lister et quantifier).

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : zéro déchet
- **Social** : cohésion et offre
- **Économique** : seconde main
- **Participation** : rencontres citoyennes
- **Gouvernance** : collaboration intercommunale



Figure 56: Illustration du camion de l'émission "C'est pas sorcier"



OBJECTIF 1 : À GANSHOREN, LE DÉCHET DEVIENT UNE RESSOURCE

Action 5.1.3 : Faire découvrir le « repair café » à l'administration et à la population

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Actuellement, le tout jeune Repair Café (en place depuis 2 années seulement) se trouve au sein du centre culturel néerlandophone Zeyp. Avant cela, il fut installé au pavillon Van Leew, puis déplacé en raison de l'avenir précaire de ce site. Dans le futur, il pourrait être accueilli dans la Maison de la Participation (cf. action 4.1.2) sur le site LOJEGA.

Récemment et ayant déjà eu 2 localisations différentes, celui-ci reste encore trop peu connu du personnel de l'administration et de la population. Cette action vise à le faire connaître.

Pour ce faire, les services A21 et Environnement pourraient organiser une bourse d'échange au sein de l'administration, ainsi qu'un repair café ponctuel. Ceci servira à faire connaître la démarche, à communiquer sur l'existence de celui du Zeyp, et à réaliser un nettoyage (d'hiver ou d'été) annuel.

En parallèle, pour inviter la population à découvrir le Repair Café, les services aideront à l'organisation d'une journée porte ouverte / de promotion au sein du Zeyp : large communication pour toucher un maximum de monde, participation des services compétents pour réparer des objets, rencontre festive.

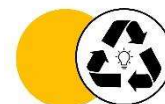
L'invitation du Repair Café aux différentes brocantes de la commune serait également un bon moyen de le faire connaître et de réparer l'un ou l'autre article lors de l'évènement.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Service Animation Urbaines, Informatique et communication (com interne et externe), ouvriers communaux *ad hoc*
- **Autre(s) partenaire(s)** : Repair Café de Ganshoren

Les moyens

- **Financiers** : /
- **Humains** : libérer du temps de travail pour les ouvriers.
- **Matériels** : stock + éventuellement des machines de chez les agents.



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Délibération au Collège pour un accord de principe	Automne 2023	continu
Communication auprès des agents	2023	continu
collaboration avec le Repair Café et le Zeyp	2022	continu

Les indicateurs de réussite

Il s'agira de comptabiliser le nombre d'agents communaux à la bourse d'échange, ainsi qu'aux repairs cafés internes à l'administration. De même, il s'agira de comptabiliser le nombre de participant.es à l'événement festif du Repair café du Zeyp, et d'évaluer sur un plus long terme si cette communication et cet événement ont permis à davantage de citoyen.nes de fréquenter le repair café.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : réduction des déchets
- **Social** : rencontre entre agents
- **Économique** : frais de déclassement en moins + seconde vie et lutte contre le gaspillage
- **Participation** : aux ateliers
- **Gouvernance** : réappropriation des techniques de réparations.



Van Overbekelaan 164, 1083 Ganshoren,
Belgique

Repair Café Ganshoren

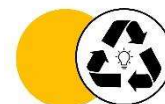
Contact

Sébastien
Mail : repairtogether1083@gmail.com

Lieu : De Zeyp, Van Overbeklaan/Avenue Van Overbeek, 164, 1083 Ganshoren

Programmation : le 1er dimanche du mois (hors juillet/août), de 14h à 17h

Ateliers : petits électroménagers, couture, informatique, vélo ...



OBJECTIF 1 : À GANSHOREN, LE DÉCHET DEVIENT UNE RESSOURCE

Action 5.1.4 : Encourager le Service d'Echange Local (SEL) avec l'ASBL Buurtpension / "Pen(s)ionsQuartier" au local Peerboom en collaboration avec LOJEGA

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

"Pens(i)onsQuartier" est une asbl qui réunit des personnes sur le principe de l'entraide pour les petites choses de la vie quotidienne : ramener quelque chose du magasin, emmener quelqu'un en voiture, ou simplement passer pour discuter... L'asbl veut réunir l'offre et la demande. L'objectif est de faire en sorte que les gens d'un même quartier apprennent à se connaître, à être là les un.es pour les autres quand c'est nécessaire.

"Pens(i)onsQuartier" est en quelque sorte un réseau de voisins dévoué à l'entraide, une manière agréable de faire connaissance avec ses voisins, de créer des liens. La mise en place d'un SEL entre tout à fait dans les mêmes objectifs.

Un SEL, Service d'Echange Local, c'est une communauté qui permet d'échanger des services, des objets et des savoirs au niveau local. C'est un groupement de personnes qui mettent leurs ressources à disposition les unes des autres, selon une unité d'échange propre à chaque groupe (généralement non monétaire, mais plutôt basé sur un système horaire). À l'opposé du troc qui s'effectue entre deux personnes uniquement - ce qui limite la diversité et les échanges - le SEL opère avec la communauté entière : on échange son service ou son objet selon une unité d'échange disponible à tout le monde.

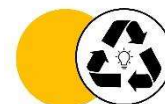
Cette action prévoit ainsi que le service social de la commune, en collaboration avec LOJEGA, mette en place un SEL avec l'asbl "Pens(i)onsQuartier".

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service social
- **Partenaires communaux** : Agenda 21, Prévention, Environnement,
- **Autre(s) partenaire(s)** : LOJEGA, Kenniscentrum, CPAS

Les moyens

- **Financiers** : Fond propre
- **Humains** : voir ci-dessus
- **Matériels** : matériels issus de l'asbl BuurtPensioen



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Lancement (mesures COVID)	septembre 2021	/
Permanence des vendredis	2021	continu
Recrutement et sensibilisation du projet lors des activités communales	octobre et novembre 2021	continu

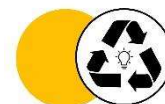
Les indicateurs de réussite

Fonctionnement du SEL : relevés annuels (participation, nombre d'échanges, etc.)

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : échanges au niveau local, pas de déplacement
- **Social** : tirer profit des connaissances / atouts des autres, donner des siens
- **Économique** : échange, pas de base monétaire
- **Participation** : création d'un groupe pour le SEL
- **Gouvernance** : collaboration inter service + CPAS + LOJEGA

Buurt
Pensioen
Pens(i)ons
Quartier



OBJECTIF 2 : UNE POLITIQUE « ZÉRO DÉCHET ET PROPRETÉ » SUR TOUTE LA COMMUNE

Action 5.2.1 : Encourager la consommation écoresponsable, les réutilisables et la réduction de déchets auprès des citoyen.ne.s

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La commune de Ganshoren a voté une motion zéro plastique qui l'engage à réduire sa consommation de plastique lors du Collège du 5.02.2019.

Depuis 2019, la commune organise une journée de la transition écologique dans laquelle des activités en lien avec la consommation écoresponsable sont proposées.

Une action comme la mise en place de tutoriel en ligne des activités réalisées lors de la journée de la transition écologique pourrait être réalisée.

Outre l'abandon des déchets plastiques à usage unique telle que les touillettes à café au sein de l'administration, une autre piste serait de cibler l'action vers les commerçants.

Une première démarche a été initié avec le projet cycl'organique qui récolte les déchets organiques de certains commerces, CPAS et crèches communales (voir **fiche 4.3.1**)

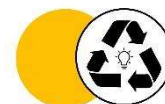
Outre les projets de compostage, le Quartier Albert, dont les sacs poubelles se font souvent éventrés, pourrait être l'objet d'un projet pilote de poubelle en dur.

L'Agence de Bruxelles Propreté a des modèles qui sont conformes mais une collaboration spécifique devra être mise en place (principalement d'ordre organisationnel).

Un stand de sensibilisation lors de la nouvelle fête de quartier "80 hêtres fait sa fête" pourrait être le point de départ de ce volet de l'action.

Les mesures de l'action :

- Améliorer le tri, sensibiliser, récupérer, réutiliser les déchets
- Promouvoir les Cendriers à vote mis en place sur la commune
- Poubelle connectée avec cendrier intégré en expansion sur le territoire
- Incitation linge lavable via le règlement communal – prime de 100 EUR, sensibilisation via les crèches
- Système de caméra anti dépôt clandestin et amendes administratives
- Démultiplication des sites de compostages



Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21, Economie locale et durable, Propreté,
- **Partenaires communaux** : Environnement, Prévention, jeunesse, petite enfance
- **Autre(s) partenaire(s)** : ABP, réseau 0 waste belgium

Les moyens

- **Financiers** : fond propre, prime linge lavable, financement de support (kit de sacs),
- **Humains** : art.60 du projet cycl'organique
- **Matériels** : bacs orange pour les déchets organique., composts de quartiers et composts communal.

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Projet cyclorganique	2021	/
Prime linge lavable et règlement	2021	continu
Création de nouvelles primes	2023	/
mise en place de tutorielle lors de la journée de la transition écologique	2021	continu

Les indicateurs de réussite

nombre d'établissement collecté pour le projet cyclorganique

nombre de primes langes lavables octroyées

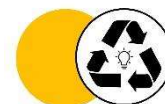
nombre d'amendes administratives

utilisation des cendriers à vote et des poubelles connectées

nombre de tutoriel réalisé

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : diminution de déchets et transformation de déchets en ressources
- **Économique** : incitation par la prime et diminution du coût des sacs poubelles.
- **Participation** : participation des utilisateurs et des commerces
- **Gouvernance** : réappropriation du tri des déchets et des techniques de compostage



OBJECTIF 2 : UNE POLITIQUE « ZÉRO DÉCHET ET PROPRETÉ » SUR TOUTE LA COMMUNE

Action 5.2.2 : Faire participer les citoyen.ne.s à la propreté de la Commune

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La propreté des espaces publics est indispensable pour un bon vivre ensemble sur le territoire communal. Le service communal de propreté publique effectue déjà un grand travail : il est chargé de la propreté des voies publiques communales, de la déchetterie communale, des campagnes de propreté et des bouches d'égouts et filets d'eau. Malgré ces multiples actions, des déchets persistent.

Cette action propose aux citoyen.nes de participer à la propreté de la commune en effectuant, en collaboration avec les services communaux, des actions ponctuelles. Deux activités ont déjà été organisées en ce sens : celle du cœur vert "Aux ânes citoyens" et la grande opération "Village de la Propreté et Défi propreté", avec une grande affluence (40 participant.es malgré la période sanitaire complexe).

Les mesures de l'action :

- Organiser ponctuellement des actions de ramassage de déchets sur la commune avec les citoyen.ne.s
- Proposition de création d'une équipe de « plogging »/éco-jogging⁵ au sein des joggeurs du club Joggans.

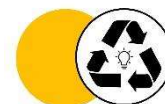
Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service Propreté publique
- **Partenaires communaux** : Agenda 21 et Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : club Joggans

Les moyens

- **Financiers** : dispense de service pour personnel communal en charge d'accompagner un ramassage (si en plus de ses heures de service)
- **Humains** : personnel communal + citoyen.nes iels même
- **Matériels** : matériel de ramassage du service propreté + prévoir gants, masques, désinfectant

⁵ Le concept allie sport afin de préserver la santé et ramassage de déchets, essentiellement plastique, en vue de protéger et rendre plus propre l'espace public qui est partagé par l'ensemble de la communauté dans une ambiance conviviale entre voisins.



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Campagne de communication (Ganshoren info, Facebook, site web Agenda 21) pour mobiliser les citoyen.nes motivé.es	2022	continu
Ramassage collectif sur un site ciblé	2022	2 x / an
Création d'une équipe de Plogging/ Eco-jogging	2023	

Les indicateurs de réussite

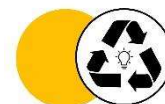
Il s'agira de comptabiliser le nombre de ramassages effectués par année ainsi que le nombre de participant.e à chaque événement. Si l'équipe de plogging se crée, la comptabilisation de ses membres permettra d'évaluer la réussite de l'action. De manière moins numéraire, il s'agira d'évaluer si les espaces publics sont davantage respectés, propres.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : propreté, respect faune et flore
- **Social** : action participative à la portée de toutes
- **Économique** : action gratuite et accessible
- **Participation** : action citoyenne encadrée
- **Gouvernance** : encadrement par les services communaux



Figure 57: déchet récolté lors d'une sortie



OBJECTIF 3 : GANSHOREN, UNE COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE (ALIMENTATION & PRODUITS BIO, DURABLES, FAIR-TRADE)

Action 5.3.1 : Organiser un marché et des animations place Paola et dans les quartiers environnants sous l'angle de l'éthique et du bio / local

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Un marché place Paola a vu le jour pendant quelques mois, mais il n'a pas tenu bien longtemps. En cause : des produits trop chers pour leurs provenances (ni bio, ni local). Le site est pourtant idéal pour l'organisation d'un tel point de vente, qui pourrait se tenir au moins une fois par semaine.

Cette action propose l'organisation d'un marché plus axé bio et local, avec un jeu de concurrence pour permettre aux prix de baisser, et fournir des produits de qualité aux ganshorenois.es. Avec la proximité du Basilix, et les nombreux passages via l'Avenue des Neuf Provinces, ce marché pourrait rencontrer un franc succès, d'autant plus que la commune n'en a plus aucun.

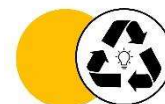
Afin de stimuler le marché, la commune pourrait encourager l'aménagement d'une plaine de jeux mobile pour accompagner le marché, ainsi que l'installation de stands type bistouquette, bière & vin, olives, planchettes à partager ... food trucks !

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Économie locale et durable, animation urbaine
- **Partenaires communaux** : Agenda 21, Prévention, Environnement
- **Autre(s) partenaire(s)** : Acteurs locaux du DD ganshorenois (maraîcher)

Les moyens

- **Financiers** : budget communal
- **Humains** : Service Animation urbaines
- **Matériels** : en fonction des occupants du marché. Plaine de jeux mobile



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Communication et sollicitation des commercant.es	2023	2023
Etude de faisabilité d'une des places ganshorenoise	2024	2024
création d'un règlement	2025	2025
Mise en place d'une convention	2025	2025
Lancement du marché hebdomadaire	2026	2026

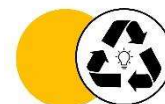
Les indicateurs de réussite

Pour cette action, le nombre de vendeur.euses du marché pourra être un indicateur de réussite, tout comme la tenue du marché dans le temps (l'expérience passée des quelques mois a montré les faiblesses du marché dans son organisation antérieure).

Le nombre de visiteurs.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Social** : rencontre des commercant.es, contact privilégié
- **Économique** : un marché abordable !
- **Gouvernance** : collaboration des services pour animer le marché



OBJECTIF 3 : GANSHOREN, UNE COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE (ALIMENTATION & PRODUITS BIO, DURABLES, FAIR-TRADE)

Action 5.3.2 : Mettre en place un GASAP communal-

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

L'Administration communale représente un potentiel non négligeable de consommateur/mangeur. Considérant que de nombreux agent.e.s expriment ne pas avoir le temps de faire des achats de produits locaux et que parfois, le prix est un frein, la mise en place d'un Groupe d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne (GASAP) pourrait être une solution; amener directement le produit de la fourche à la fourchette des agent.e.s communaux et des membres du Collège et Conseil, ce qui créera également du lien entre le politique et l'administration.

Cette action serait une première dans le paysage bruxellois. La commune pourrait mettre à disposition une salle comme le réfectoire communal pour le stockage des paniers de légumes. Une rotation dans les permanences pourrait être assurée par une dispense de service (p.ex 2x30 min toutes les deux semaines).

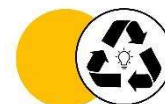
Si la permanence se tient le jeudi, cela donnerait davantage une image positive de la commune car cette permanence coïnciderait avec celle de la permanence des services à la population.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Agenda 21 et Environnement
- **Partenaires communaux** : Ecoteam, les services communaux, le politique et secrétaire communal
- **Autre(s) partenaire(s)** : Réseau des Gasaps et/ou un maraîcher local.

Les moyens

- **Financiers** : dispense de service
- **Humains** : ecoteam
- **Matériels** : panniens gasap + cagette. /



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Monitoring des envies au niveau du personnel	2022	2022
Prise de contact et de logistique avec le GASAP	2021	2021
Mise en place du GASAP	2023	continu

Les indicateurs de réussite

Création d'un gasap (équivalent de 20 ménages) à l'Administration communale de Ganshoren.

Nombre de participant.e.s

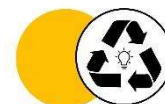
Engouement du personnel et du politique menant à la création d'un nouveau GASAP communal par exemple au sein des écoles.

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : soutien à une agriculture local et respectueuse des sols
- **Social** : convivialité et cohésion sociale
- **Participation** : action de l'écoteam
- **Gouvernance** : réflexion alimentaire



Figure 58: Illustration du réseau des GASAP



OBJECTIF 3 : GANSHOREN, UNE COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE (ALIMENTATION & PRODUITS BIO, DURABLES, FAIR-TRADE)

Action 5.3.3 : Poursuivre la mise en place des chèques commerces à Ganshoren adaptés au contexte ganshorenois

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Dès septembre, un nouveau moyen de paiement a débarqué dans les boutiques de Ganshoren. Un chèque “commerces locaux” de dix euros est délivré aux habitants de la commune à la place de certaines primes ou cadeaux.

Ces chèques peuvent être utilisés dans les commerces ayant adhéré à la convention d'affiliation. Cette convention définit les critères d'adhésion parmi lesquelles figure la disposition du commerçant à s'engager dans des efforts de son choix en matière de développement durable.

L'objectif de ce système est de soutenir l'économie locale, durable et circulaire en incitant les habitants à consommer « local » et les commerçants à mener des actions qui contribuent à la transition écologique comme par exemple, la participation au projet Cycl'organique de collecte des déchets organiques.

L'initiative est saluée par de nombreux artisans ... en très grande difficulté depuis le début de la crise sanitaire ([reportage BX1](#))

Le concept existe déjà en Wallonie. Berchem-Sainte-Agathe, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre ou encore Schaerbeek suivront bientôt l'exemple ganshorenois.

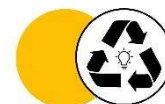
Pour le moment, [vingt commerçants](#) ganshorenois sont partenaires. L'objectif du service Economie local et durable est d'arriver à 30 en 2022.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Economie local et durable
- **Partenaires communaux** : Agenda 21 et service communication
- **Autre(s) partenaire(s)** : Hub.Brussels

Les moyens

- **Financiers** : fond propre
- **Humains** : services économie locale et durable et communications
- **Matériels** : [Règlement relatif au chèques commerces](#)



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Communication autour des chèques commerces	2022	/
Accompagnement des anciens et nouveaux commerçants dans la démarche	2022	/

Les indicateurs de réussite

Nombre de chèques commerces délivrés

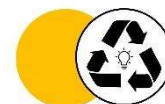
Nombre de chèques commerces utilisés

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : réduction des transports par le commerce de proximité
- **Social** : cohésion sociale dans les quartiers
- **Économique** : incitant via la prime et dynamique du secteur économique
- **Participation** : démarche citoyenne de favoriser le local et engagement des commerçants
- **Gouvernance** : transparence et offre à chaque commerce qu'il le souhaite



Figure 59: illustration d'un chèque commerce de Ganshoren



OBJECTIF 3 : GANSHOREN, UNE COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE (ALIMENTATION & PRODUITS BIO, DURABLES, FAIR-TRADE)

Action 5.3.4 : Présenter et soutenir les monnaies locales citoyennes complémentaires

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

Face au constat que l'euro ne permet pas de répondre à tous les enjeux et défis locaux, les monnaies citoyennes fleurissent à Bruxelles et en Wallonie. Plusieurs citoyen·n·es d'un bassin de vie se rassemblent et décident de créer une nouvelle monnaie. Une monnaie qui leur ressemble, dont ils choisissent le nom, le logo, les couleurs et les billets.

Ces monnaies sont locales car elles circulent sur un territoire donné, citoyennes car elles sont gérées par des collectifs citoyens, et complémentaires car elles visent à compléter l'euro. En plus des billets papier, certaines de ses monnaies sont aussi sous format électronique, ce qui vous permet de payer en monnaie locale via votre téléphone. Ce système de paiement électronique peut notamment servir d'outil de relance de l'économie locale pour les communes.

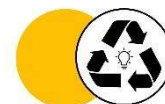
Cette monnaie est à parité égale avec l'euro 1=1. Les citoyen·n·e·s, commerçant·e·s et communes peuvent réaliser un grand nombre d'échanges en monnaie locale.

Les monnaies citoyennes sont des outils innovants, qui favorisent l'initiative et l'emploi, l'autonomie et la responsabilité entrepreneuriale, ancrés au cœur de l'économie réelle. Les fonds récoltés en échange de ces monnaies citoyennes peuvent également favoriser l'octroi de financement de projets locaux à plus-value sociale, économique et environnementale⁶.

Les mesures de l'action :

- Stimuler une économie locale et durable en favorisant les échanges de biens et services éthiques et responsables ;
- Contrer les effets de la spéculation financière en capturant des euros du système et en les plaçant sur les comptes bancaires d'établissements éthiques ;
- Créer une démarche participative de réappropriation de la monnaie comme vecteur de changement économique et social.

⁶ 16 monnaies sont déjà en circulation : l'Epi lorrain à Virton, le Val'heureux à Liège et dans sa région, les Blés à Grez-Doiceau, le Talent à Ottignies/Louvain-La-Neuve, le Volti à Rochefort-Ciney-Marche, le Sous-Rire à Malmédy, le Lumsou à Namur, le Ropi à Mons, le SolAToi à Ath, l'Ardoise en Lesse & Semois, l'Orno à Gembloux, la Zinne à Bruxelles, le Yar à Tournai, le Carol'Or à Charleroi, le Lupi à La Louvière et le Semeur dans le sud de l'Entre Sambre et Meuse, 2 autres devraient voir le jour prochainement (la Brawette dans le Brabant ouest et le Fèstu à Binche).



Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service économie locale et durable
- **Partenaires communaux** : Agenda 21 et Cyclorganique
- **Autre(s) partenaire(s)** : Bruxelles Environnement, Zinne et autres collectifs de citoyens

Les moyens

- **Financiers** : redistribution/mise à jour d'ancienne prime
- **Humains** : service économie locale et durable
- **Matériels** : à définir avec les partenaires. Financité a publié un guide des monnaies citoyennes mais surtout, met en relation, développe des outils communs et porte les revendications des groupes monnaies.

Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Soirée d'information sur la monnaie locale régionale la Zinne au Centre Culturel La Villa	2020	/
Intégration d'une monnaie locale via la réflexion autour des chèques commerces : mesure à revoir en fonction de l'évolution du projet (cf. fiche 5.3.3)	2023	/

Les indicateurs de réussite

Nombre de commerces acceptant la monnaie locale

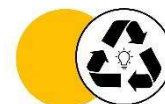
Nombre d'utilisateurs d'une monnaie locale

Nombre de participants aux séances d'informations

Mise en place d'une monnaie locale ganshorenoise

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : achat local
- **Social** : Renforcer les liens et la solidarité entre les commerces locaux et les habitant.e.s
- **Économique** : redynamise du secteur économique
- **Participation** : commerçants
- **Gouvernance** : transparence et offre à chaque commerce qu'il le souhaite



Action 5.3.5 : De la santé dans toutes les politiques

Le contexte actuel, les objectifs, l'action

La qualité de l'air est une condition importante pour la qualité de vie. La commune souhaite améliorer la qualité de l'air, surtout pour nos enfants et nous nous battons contre toute forme de pollution. C'est pour cela que la commune collabore avec des écoles afin de mettre en place, par exemple, des rues scolaires. Une station d'analyse de la qualité de l'air a été installée sur l'avenue Charles-Quint en collaboration avec Bruxelles Environnement.

La commune a également développé des campagnes d'information et de communication autour de thèmes, tels que: la santé mentale, la nourriture saine, rester en mouvement (promotion des activités sportives du service Sport et Jeunesse), la tournée minérale, une génération sans tabac...issus des collaborations avec Logo, les maisons médicales...

Le service social a également initié une antenne locale, en collaboration avec le Planning Familial de Berchem Sainte Agathe, avec des permanences mensuelles dans nos locaux.

Chaque année nous organisons une séance d'information et de démonstration assurée par la Croix Rouge locale.

La crise Covid a démontré l'importance de l'action communale étant donné qu'il s'agit l'échelon le plus proche du citoyens. (voir Gestion de la crise Covid)

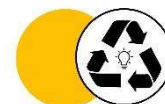
Nous sommes en contact avec l'asbl 'Sacopar' avec pour but d'intégrer la santé comme partie intégrante du développement local: 'la santé au coeur des politiques'.

Les acteurs de l'action

- **Porteur(s)** : Service social
- **Partenaires communaux** : Agenda 21
- **Autre(s) partenaire(s)** : Maisons Médicale, CPAS, asbl Sacopar, Croix Rouge,...

Les moyens

- **Financiers** : subsides régionaux
- **Humains** : partenaires ci-dessus.
- **Matériels** : /



Le planning :

Étapes	Démarrage	Achèvement
Mise en place de la station d'analyse de la qualité de l'air	2021	/
Mise en place des différents partenariats	2022	/

Les indicateurs de réussite

Occupation des locaux et nombre de personnes se rendant au Planning Familial

Nombre de partenariat et de nouvelle collaboration

Augmentation de la qualité de l'air

Les impacts « développement durable » de l'action

- **Environnement** : augmentation de la qualité de l'air
- **Social** : Renforcer les liens et la solidarité entre les partenaires et habitants
- **Économique** : aide aux fragilisés
- **Participation** : co-crédation d'ateliers
- **Gouvernance** : la santédans toutes les politiques